

# **Corrélations entre migration, intégration et retour**

**Analyse de la littérature sur mandat du SEM en réponse au postulat  
16.3790 « Migration. Conséquences à long terme de l'intégration »**

**Didier Ruedin  
Denise Efionayi-Mäder  
Sanda Üllen  
Veronika Bilger  
Martin Hofmann**

**Juillet 2019**

**Corrélations entre migration, intégration et retour : Analyse de la littérature sur mandat du SEM en réponse au postulat 16.3790 « Migration. Conséquences à long terme de l'intégration »**

**Mandant : Secrétariat d'État aux migrations (SEM)**

**Didier Ruedin (Université de Neuchâtel)**

**Denise Efionayi-Mäder (Université de Neuchâtel)**

**Sanda Üllen (ICMPD)**

**Veronika Bilger (ICMPD)**

**Martin Hofmann (ICMPD)**

Sanda Üllen, Veronika Bilger et Martin Hofmann ont rédigé le chapitre « Synthèse de la recherche : le cas du Kosovo » ; le reste du rapport a été élaboré par Didier Ruedin et Denise Efionayi-Mäder. Nous remercions le groupe d'accompagnement et Gianni D'Amato pour leurs nombreux commentaires constructifs, tout comme Irina Sille, Christine Diacon et Hoang-Mai Diep pour leur précieux soutien.

Par souci de lisibilité, le masculin singulier est utilisé à titre épïcène et désigne donc indifféremment le masculin et le féminin.

**Chef de projet : Didier Ruedin**

**© 2019 SFM**

**ISBN**

## Sommaire

<b>Résumé</b> .....	<b>4</b>
Contexte	4
Méthodes	4
Synthèse de la recherche	4
<b>Glossaire</b> .....	<b>6</b>
<b>1. Introduction</b> .....	<b>9</b>
1.1. Contexte de l'étude	9
1.2. Méthodes de l'analyse de la littérature	9
1.3. La migration, l'intégration et le retour en tant que système	10
<b>2. Motifs de migration et situation dans le pays d'origine</b> .....	<b>12</b>
2.1. Migration de travail	12
2.2. Regroupement familial	14
2.3. Migration d'asile	14
2.4. Conclusion	15
<b>3. Fuite et déroulement de la migration</b> .....	<b>15</b>
3.1. Migration de travail et regroupement familial	15
3.2. Migration d'asile	16
3.3. Conclusion	19
<b>4. Admission dans le pays de séjour</b> .....	<b>19</b>
4.1. Migration de travail et regroupement familial	19
4.2. Migration d'asile	20
4.3. Conclusion	20
<b>5. Séjour et intégration</b> .....	<b>21</b>
5.1. Migration de travail	21
5.2. Regroupement familial	24
5.3. Migration d'asile	25
5.4. Conclusion	33
<b>6. Retour au pays</b> .....	<b>34</b>
6.1. Migration de travail et regroupement familial	34
6.2. Migration d'asile	39
6.3. Conclusion	43
<b>7. Synthèse de la recherche : le cas du Kosovo</b> .....	<b>44</b>
7.1. Chronologie des mouvements migratoires du Kosovo vers la Suisse	44
7.2. Migration de retour : facteurs favorables et défavorables	46
7.3. Migration après le règlement du conflit et la pacification	55
7.4. Programmes d'aide au retour	59
7.5. Conclusion	63
<b>8. Bilan</b> .....	<b>65</b>
8.1. Migration, intégration et retour	65
8.2. Questions posées dans le postulat	67
8.3. Conclusion	70
<b>Annexe 1. Postulat</b> .....	<b>72</b>
<b>Annexe 2. Recherche bibliographique</b> .....	<b>72</b>
<b>Annexe 3. Ampleur de la migration d'asile</b> .....	<b>74</b>
<b>Bibliographie</b> .....	<b>75</b>

## Résumé

### Contexte

Le 29 septembre 2016, le Groupe de l'Union démocratique du centre a déposé au Conseil national le postulat 16.3790 « Migration. Conséquences à long terme de l'intégration ». Celui-ci pose quatre vastes questions en lien avec la migration, l'intégration et le retour de migrants dans leur pays d'origine (cf. annexe 1). Dans son avis, le Conseil fédéral indique qu'il est impossible de répondre de manière générale aux questions posées, mais il se déclare disposé à rédiger, sur la base des connaissances actuelles, un rapport sur les corrélations entre ces éléments. En vue de la réponse au postulat, le Secrétariat d'État aux migrations (SEM) a commandé au Forum suisse pour l'étude des migrations et de la population (SFM) et à l'*International Centre for Migration Policy Development* (ICMPD) une étude bibliographique visant à décrire le contexte général et les résultats empiriques de la recherche dans les domaines thématiques mis en évidence par le postulat.

Les bases légales régissant l'admission et le séjour des migrants varient en fonction du type de migration. C'est pourquoi il faut faire la distinction, en particulier, entre migration de travail, regroupement familial et asile. Si, dans le cadre d'une migration liée au travail, les intérêts économiques sont le principal enjeu, il s'agit pour le regroupement familial du droit à une vie familiale, et pour l'asile du droit à être protégé et à vivre en sécurité. Les autres motifs de migration (études, etc.) ne sont pas pris en considération dans ce rapport. En cas de migration de travail et de regroupement familial, un retour obligatoire dans le pays d'origine ou un départ de Suisse n'est prévu sur le plan légal que si la personne concernée a commis un délit ou si le but du séjour disparaît (au terme d'un emploi à durée déterminée, p. ex.). Pour les migrants demandant l'asile, le retour dans le pays d'origine est prévu en cas de décision d'asile négative. Toutefois, lorsque ce retour est inexigible, impossible ou illicite, notamment parce que le pays d'origine est en guerre, les intéressés peuvent rester en Suisse en tant qu'étrangers admis à titre provisoire. En dehors de ces cas, la législation ne prévoit pas de retour, y compris pour les réfugiés reconnus, ce qui n'exclut pas pour autant un retour volontaire.

### Méthodes

La présente étude a identifié des ouvrages scientifiques sur la migration, l'intégration et le retour et les a synthétisés de façon à pouvoir représenter de manière condensée les résultats de la recherche sur les différentes thématiques. Elle a également pris en compte la « littérature grise », c'est-à-dire les travaux scientifiques non publiés dans des revues spécialisées mais respectant des critères scientifiques. Il s'agit ici souvent de rapports de services gouvernementaux et d'organisations internationales, qui sont très orientés vers la pratique et donc particulièrement utiles pour traiter les problématiques examinées. La sélection des ouvrages a été réalisée entre mai et juin 2018 à l'ICMPD au moyen d'une analyse effectuée par des documentalistes professionnelles de l'Université de Neuchâtel ; le groupe d'accompagnement pour ce projet d'étude a fourni les références d'autres études et rapports pertinents.

Comme le fait remarquer le Conseil fédéral dans son avis, les questions soulevées par le postulat portent sur des interactions complexes. Les ouvrages scientifiques concentrent toutefois un très grand nombre de résultats sur ces questions, ce qui permet d'émettre des observations même si les résultats varient selon l'origine et la composition des groupes de personnes concernés. La littérature scientifique sur la migration, l'intégration et le retour révèle clairement que les interactions évoquées dans le postulat ne représentent qu'un mince échantillon des corrélations à l'œuvre.

Le rapport s'articule en sept chapitres. Les premiers concernent les motifs de la migration et la situation dans le pays d'origine, la fuite ou migration qui en découle, l'admission, le séjour et l'intégration ainsi qu'un éventuel retour au pays, tandis que le septième chapitre complète le rapport par l'exemple concret de la migration kosovare. Si l'accent est mis sur les études relatives à la Suisse, des travaux issus d'autres pays ont également été analysés.

### Synthèse de la recherche

La littérature scientifique montre à quel point la situation dans le pays d'origine et les motifs de migration qui en découlent sont importants pour comprendre l'intégration dans le pays de destination mais aussi un éventuel retour. Les principaux motifs de migration identifiés sont les raisons économiques, le regroupement familial

et la fuite ou le déplacement forcé. Les personnes quittant leur pays pour des raisons économiques ou familiales préparent généralement minutieusement leur départ. En revanche, celles qui fuient ou qui sont déplacées de force s'en vont souvent sans grande planification ni idée précise de leur pays de destination. Dans le cas de personnes qui fuient leur pays parce qu'il est en proie à des conflits ou pour d'autres raisons (politiques, sociales, etc.), le déroulement de la migration peut fortement influencer sur leur intégration future et sur la possibilité d'un retour au pays. La plupart des personnes cherchent un refuge (temporaire) au sein même de leur pays ou dans les pays voisins. Mais au cours de leur fuite, les motifs de migration initiaux peuvent être remplacés par d'autres motifs. De plus, la fuite dépend largement des réseaux de connaissances ou de passeurs, et il est fréquent que les informations relatives aux pays de transit ou de destination potentiels soient lacunaires ou peu fiables.

Dans le pays de destination, les bases légales applicables varient selon que l'intéressé immigré pour le travail ou dans le cadre du regroupement familial ou qu'il dépose une demande d'asile. De même, en vertu de la libre circulation des personnes, les ressortissants de l'Union européenne doivent remplir des conditions complètement différentes de celles en vigueur pour les ressortissants de pays tiers : selon le régime d'admission, les intéressés n'ont donc pas les mêmes droits, devoirs et possibilités d'aide, autant d'éléments susceptibles d'influencer le processus d'intégration et un éventuel retour au pays. La littérature scientifique révèle que les mesures d'intégration sont d'autant plus efficaces qu'elles sont précoces et intensives. En revanche, l'effet positif que peut avoir la migration sur l'économie et la société dans le pays de destination est sujet à controverse dans les ouvrages analysés : les résultats varient en fonction du groupe examiné, des hypothèses de départ et des différents horizons temporels. La migration tend toutefois à entraîner un rajeunissement de la démographie dans le pays de destination, car des migrants relativement jeunes venus pour travailler retournent souvent au pays au bout de quelques années et sont remplacés par d'autres migrants plus jeunes. Quant à l'influence du regroupement familial, elle est dans l'ensemble encore peu étudiée.

Il est important de faire la distinction entre l'intégration économique et le déplacement du centre de vie pour comprendre comment les processus d'intégration interagissent avec la situation actuelle dans le pays d'origine et comment ils peuvent influencer sur un retour éventuel. S'intégrer économiquement signifie participer à la vie professionnelle. En revanche, le déplacement du centre de vie en Suisse signifie que la personne concernée est ancrée affectivement dans la société parce qu'elle a développé une relation étroite avec son pays de séjour, par exemple par le biais d'enfants (scolarisés) ou de membres de sa famille qui vivent en Suisse. La sécurité du statut de séjour a un impact positif sur l'intégration. Mais elle aide aussi à entreprendre des voyages et, ainsi, à mieux préparer un éventuel retour. Les ouvrages scientifiques les plus récents soulignent le potentiel des activités dites « transnationales » : le développement dans le pays d'origine peut également être soutenu sans y déplacer son centre de vie, par exemple grâce à des transferts de fonds. Un tel engagement nécessite toutefois une situation sécurisée en Suisse. Le critère le plus déterminant pour un retour au pays sur le long terme est la situation locale. Quant à savoir si les pays d'origine subissent une fuite des cerveaux ou si, au contraire, des migrants mieux formés et expérimentés revenant au pays favorisent réellement le développement de celui-ci à long terme, cette question est matière à controverse dans la littérature spécialisée. Si le potentiel économique et professionnel des personnes qui reviennent est reconnu par tous, le succès de l'exploitation de ce potentiel semble dépendre des cas.

Le présent rapport se concentre principalement sur des études relatives à la Suisse et illustre les corrélations décrites en prenant l'exemple des migrants originaires du Kosovo, relevant du domaine de l'asile ou de la migration de travail. Pour résumer, on peut dire que les processus de migration sont très complexes et que l'on ne peut émettre de conclusions générales sur le lien entre migration, intégration et retour. En effet, il s'agit toujours d'un ensemble d'interactions entre la situation dans le pays d'origine, les principaux motifs de migration, les régimes d'admission dans le pays d'accueil et des dynamiques individuelles et spécifiques aux groupes. Même si la Suisse peut influencer sur certains processus sous-jacents dans le cadre de l'admission et de l'encouragement de l'intégration, il est souvent impossible de prévoir les effets de ces modifications sur le long terme en matière d'intégration et de retour. Car la situation dans le pays d'origine constitue un facteur essentiel que la Suisse ne peut pas directement maîtriser, mais seulement influencer en partie à travers la coopération internationale.

## Glossaire

**Aspiration** – Désir de quitter le pays d'origine, pouvant être généré par des effets de répulsion ou des effets d'attraction. Il n'y a migration que si la capacité de migrer est également présente (de Haas 2010).

**Capacité** – Moyens et possibilités de transformer une aspiration à migrer en une migration effective (de Haas 2010).

**Complémentarité** sur le marché du travail – Les migrants et les ressortissants du pays de séjour peuvent effectuer différentes tâches qui se complètent, y compris au sein d'un même secteur économique. De cette façon, les postes de la population locale ne sont pas menacés.

**Déplacement forcé** – Départ forcé du pays d'origine en raison d'un conflit, d'une persécution, d'une catastrophe naturelle ou de toute autre situation dans le pays d'origine empêchant les personnes concernées de continuer à y vivre en sécurité. Un déplacement forcé n'entraîne pas obligatoirement de migration internationale : la migration peut se produire uniquement à l'intérieur des frontières si les personnes concernées trouvent une solution dans un autre lieu de leur pays d'origine (on parle alors de « déplacés internes »).

**Effets d'attraction** – Englobent toutes les circonstances à l'extérieur du pays d'origine qui accroissent l'aspiration à migrer. Les effets d'attraction peuvent également influencer le choix du pays de séjour. De récents ouvrages soulignent que l'analyse des effets de répulsion et d'attraction ne peut toutefois suffire à expliquer des processus de migration complexes.

**Effets de répulsion** – Englobent toutes les circonstances au sein du pays d'origine qui accroissent l'aspiration à migrer, telles que de mauvaises perspectives économiques ou un déplacement forcé.

**Fuite des cerveaux** – également : *brain drain*. Exode de la main-d'œuvre spécialisée et des personnes très qualifiées. Cette notion implique que les personnes concernées manquent au pays d'origine, ce qui empêche ou ralentit le développement économique de ce dernier. Par *brain gain* ou « gain de cerveaux », on entend les conséquences potentiellement positives du retour des spécialistes : il s'agit par exemple de l'expérience professionnelle, de l'épargne ou des connaissances acquises à l'étranger.

**Intégration** – Processus ou résultat d'un processus lors duquel les migrants deviennent un élément à part entière de la société du pays de séjour. L'intégration ne signifie pas que les migrants s'adaptent à la population locale dans tous les domaines de vie (Ruedin 2011). Il s'agit bien plus d'un processus réciproque, qui modifie également la société d'accueil. La littérature spécialisée opère une distinction entre l'intégration purement économique d'une part, et le déplacement du centre de vie ou le développement d'un lien affectif avec le pays de séjour d'autre part. L'ancrage affectif dans la société passe en premier lieu par l'acquisition de la langue. Il implique aussi la bonne connaissance de la culture et des normes ainsi que le respect des lois locales et il se manifeste par des comportements types empruntés au pays d'accueil. Il suppose en outre des amitiés avec des membres de la population majoritaire, qui ne sont pas nécessaires pour une intégration purement économique. Ces deux formes d'intégration n'ont pas forcément lieu en même temps. Par ailleurs, les processus d'intégration sont réversibles. Cela signifie qu'une personne peut se « détacher » lorsqu'elle ne fait plus partie de la société ou qu'elle a le sentiment de ne plus en faire partie.

**Intégration économique** – Une personne est économiquement intégrée lorsqu'elle exerce un travail rémunéré ou que, pour d'autres raisons (p. ex. formation, âge avancé, invalidité), elle n'est pas considérée comme étant sans emploi. L'intégration économique est synonyme d'autonomie financière et d'indépendance par rapport à l'aide sociale. Par conséquent, elle n'est pas considérée comme réussie en cas d'emploi précaire. L'intégration économique peut avoir lieu indépendamment du déplacement du centre de vie en Suisse. Elle ne fait pas l'objet d'une définition uniforme dans la littérature spécialisée : les critères pris en compte (p. ex. le fait d'avoir un contrat de travail ou de gagner un certain revenu) varient selon les études.

**Mesures d'intégration** – Mesures et politiques ayant pour but d'encourager et d'accélérer activement l'intégration de migrants. Les mesures d'intégration actives comprennent des cours de langue ou des prestations

d'aide visant directement à améliorer ou à accélérer l'intégration. Les mesures d'intégration structurelles portent sur l'accès au marché du travail ainsi que sur d'autres politiques et conditions favorisant ou rendant plus difficile l'intégration sans être directement axées sur celle-ci.

**Migration** – Dans le présent rapport, il s'agit d'une migration internationale, consistant à déplacer son domicile au-delà des frontières de son pays d'origine pour l'établir dans le pays de séjour. On appelle par conséquent « migrant » toute personne ayant entrepris une migration internationale, indépendamment du contexte et des motifs ayant provoqué cette migration.

**Migration d'asile** – également : personnes relevant du domaine de l'asile. Englobe les requérants d'asile, les réfugiés et les personnes admises à titre provisoire. Il s'agit des personnes entrées dans le pays de séjour et qui y ont déposé une demande d'asile. La migration d'asile est parfois difficile à distinguer clairement de la migration de travail, par exemple quand les requérants d'asile ne déposent leur demande qu'après coup ou que leurs motifs sont multiples.

**Migration de travail** – Migration de personnes venues dans le pays de séjour pour exercer un travail payé. Les travailleurs migrants qui ont perdu leur emploi et se retrouvent au chômage sont également pris en compte.

**Pays d'origine** ou **pays de provenance** – Pays dans lequel vivait une personne avant de migrer dans le pays de séjour et dont elle possède normalement la nationalité. Sauf précision contraire, les pays traversés pendant le voyage ou la fuite en Suisse ne sont pas pris en considération.

**Pays de séjour** ou **pays d'accueil** – Pays dans lequel se trouvent les travailleurs migrants et les personnes relevant du domaine de l'asile. Dans le présent rapport, il s'agit, selon les cas, de la Suisse ou d'autres pays européens.

**Personne admise à titre provisoire** – Personne dont la demande d'asile a été rejetée mais qui ne peut être renvoyée pour des raisons humanitaires, de violation du droit international ou de procédure. Les étrangers admis à titre provisoire bénéficient d'un droit de demeurer limité dans le temps et réexaminé chaque année. En Suisse, on leur délivre un livret F. Il arrive que des réfugiés soient également admis provisoirement : la distinction juridique entre ces derniers et les personnes admises à titre provisoire n'est pas pertinente pour le présent rapport, car elle n'est pas systématiquement prise en compte dans la littérature scientifique sur l'intégration et le retour.

**Personnes en fuite** – Personnes qui, en raison d'un déplacement forcé, ont quitté leur domicile dans leur pays d'origine et cherchent protection (également dénommées pour cette raison « personnes en quête de protection »). Dans le langage familier et dans le contexte international, on les appelle plus brièvement réfugiés, comme lors de la « crise des réfugiés » de 2015.

**Réfugiés** ou **réfugiés reconnus** – Personnes ayant fait l'objet d'une décision d'asile positive, habituellement accompagnée en Suisse d'une autorisation de séjour (livret B). Au terme d'un séjour de cinq ans, on leur délivre normalement une autorisation d'établissement (livret C) leur conférant le droit de demeurer en Suisse pour une durée illimitée. Il existe également des réfugiés admis à titre provisoire (livret F). Il s'agit de personnes dont la qualité de réfugié a été reconnue, mais auxquelles l'asile n'a pas été octroyé, soit pour des motifs subjectifs survenus après la fuite, soit en raison de leur « indignité ».

**Regroupement familial** – Migration de membres de la famille de personnes qui se sont établies dans le pays de séjour. Le regroupement familial repose sur le droit à la famille.

**Requérants d'asile** – Personnes cherchant l'asile dans un autre pays car elles considèrent que leur protection n'est plus assurée dans leur pays d'origine. Ces personnes ont déposé une demande d'asile et attendent une décision. En Suisse, les requérants d'asile se voient délivrer un livret N.

**Retour** – Migration d'une personne depuis son pays de séjour vers son pays d'origine ou celui de ses parents. Le transnationalisme désigne des activités dans le pays d'origine sans retour définitif dans celui-ci.

**Retour volontaire** – Retour aidé ou autonome dans le pays d'origine sur une base volontaire.

**Sans-papier** – Personne vivant dans le pays de séjour sans posséder d'autorisation de séjour valable.

**Transfert de fonds** ou **envoi de fonds** – Envoi d'argent par les migrants vers leur pays d'origine.

**Transnationalisme** – Désigne le fait de vivre aussi bien dans le pays d'accueil que dans le pays d'origine, d'avoir des échanges et des contacts fréquents avec le pays d'origine, et d'y aller régulièrement pour une durée prolongée. Un retour définitif n'est pas nécessaire pour parler de transnationalisme.

# 1. Introduction

## 1.1. Contexte de l'étude

La présente analyse de la littérature synthétise les connaissances actuelles sur les processus de migration, l'intégration et le retour. Elle a été mandatée par le Secrétariat d'État aux migrations (SEM) dans le cadre de la réponse au postulat 16.3790 déposé par le Groupe de l'Union démocratique du centre le 29 septembre 2016 (cf. annexe 1). Ce postulat pose quatre questions sur le lien éventuel entre l'intégration en Suisse et le retour au pays, ainsi que sur les conséquences de la migration d'asile sur la société et l'économie, tant en Suisse que dans le pays d'origine. Le Kosovo est cité comme exemple concret. Le postulat s'interroge sur les conséquences à moyen et long termes des mesures d'intégration, en considérant aussi bien les répercussions en Suisse que celles dans les pays d'origine des migrants. Dans son avis du 2 décembre 2016, le Conseil fédéral souligne la difficulté à répondre à ces questions de manière générale, car les processus d'intégration diffèrent en fonction du pays d'origine, de l'environnement social et économique ou encore du statut social.

Conjointement avec un groupe d'accompagnement constitué de représentants de différents services de l'administration fédérale, le SEM a formulé des questions complémentaires destinées à approfondir le sujet. Ces questions sont traitées dans le cadre de l'analyse de la littérature afin de couvrir le contexte général mentionné par le Conseil fédéral. Le Forum suisse pour l'étude des migrations et de la population (SFM) de l'Université de Neuchâtel et l'*International Centre for Migration Policy Development* (ICMPD) ont été chargés de cette analyse visant, conformément à l'avis du Conseil fédéral, à rendre compte des corrélations et des processus complexes – et parfois contradictoires – à l'œuvre dans le domaine concerné. Le rapport s'articule en sept chapitres traitant des étapes de la migration depuis le pays d'origine vers la Suisse, du retour éventuel et du Kosovo en tant qu'exemple concret.

## 1.2. Méthodes de l'analyse de la littérature

En vue de l'établissement de ce rapport, le Forum suisse pour l'étude des migrations et de la population (SFM) de l'Université de Neuchâtel et l'*International Centre for Migration Policy Development* (ICMPD) ont réalisé une étude systématique de la littérature spécialisée, le second s'étant concentré sur le cas du Kosovo. Les deux instituts se sont régulièrement concertés afin de garantir une manière de procéder uniforme (cf. Petticrew et Roberts 2006). L'analyse de la littérature s'est fondée d'une part sur les résultats d'une recherche effectuée par des documentalistes professionnelles du *Centre Doc* au SFM et à l'ICMPD, et d'autre part sur une liste d'études connues sur le thème examiné (liste établie par le groupe d'accompagnement). Des informations détaillées sur la recherche et la liste des sources utilisées figurent à l'annexe 2. Les différents aspects des thèmes traités dans ce rapport n'ont pas tous été étudiés de manière aussi poussée par les chercheurs. Il est par conséquent impossible d'analyser tous les aspects avec le même niveau de précision ou le même degré de focalisation sur la Suisse. La présente analyse se concentre en priorité sur les études suisses. Toutefois, lorsque celles-ci n'étaient pas assez nombreuses ou pas suffisamment fiables, nous avons élargi notre recherche à des études provenant de pays voisins et, dans un second temps, à des études comparatives émanant de l'espace européen et extra-européen. Nous avons pris en compte les travaux publiés dans des collections et revues scientifiques d'éditeurs de renom. Les études de qualité scientifique médiocre n'ont pas été retenues, contrairement aux ouvrages de la « littérature grise » – en particulier les rapports élaborés par ou à l'intention des services gouvernementaux et des organisations internationales telles que l'OCDE. En effet, ces rapports sont généralement rédigés par des experts chevronnés et ils synthétisent les travaux de recherche existants. En ce sens, la présente étude se réfère également à la littérature secondaire, qui commente et résume les travaux disponibles. L'analyse primaire ne faisait pas partie du mandat. Le cas échéant, le rapport tient également compte des revues actuelles de la littérature sur certains sous-domaines pertinents. Les auteurs ont pris en considération aussi bien les études qualitatives que les études quantitatives afin de refléter la diversité de la littérature scientifique. Le rapport présente les observations issues de la recherche dans le contexte le plus large en signalant les résultats de recherche contradictoires, mais sans se livrer à des exposés théoriques détaillés. Par ailleurs, il met en évidence les lacunes de la recherche et les difficultés à répondre de manière générale à certains aspects des questions posées.

### 1.3. La migration, l'intégration et le retour en tant que système

Pour comprendre les interactions entre migration, intégration et retour éventuel au pays, il est nécessaire de considérer ces trois aspects comme les éléments interdépendants d'un même ensemble. La migration, l'intégration et l'éventuel retour au pays s'influencent mutuellement, puisque les bases légales régissant l'admission et le séjour des migrants varient en fonction du contexte et du motif de migration. C'est pourquoi il faut faire la distinction entre migration de travail, regroupement familial et asile (Guggisberg et al. 2019). Les autres motifs de migration, tels que les études, ne sont pris en compte ici que dans des contextes spécifiques. Si, dans le cadre d'une migration liée au travail, les intérêts économiques sont le principal enjeu, il s'agit pour le regroupement familial du droit à une vie familiale, et pour l'asile du droit à être protégé et à vivre en sécurité. Parallèlement, le statut de séjour – lui-même influencé par le régime d'admission – comme la situation dans le pays d'origine influent sur l'éventualité d'un retour.

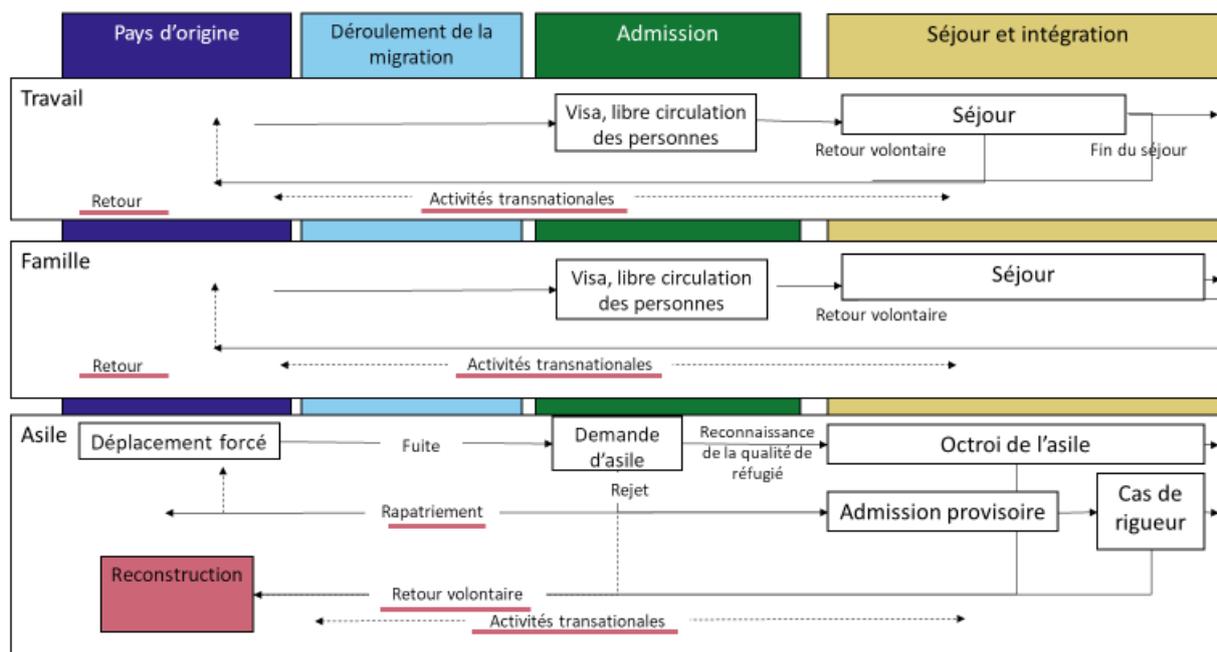
Depuis que Ravenstein (1885) a formalisé les motifs de migration, la distinction entre les facteurs opérant dans le pays d'origine et ceux intervenant dans le pays de destination joue un rôle important (Brettell et Hollifield 2008). La théorie de la migration de Lee (1966) formule expressément ces facteurs et émet l'hypothèse que la migration naît d'une pression dans le pays d'origine (effets de répulsion) conjuguée à une attraction des pays de destination (effets d'attraction). Bien que cette théorie ait été critiquée dans la littérature scientifique, du moins sa prétention à être universellement valable, ses postulats de base alimentent les débats publics plus qu'aucune autre thèse. Elle est particulièrement appréciée dans les analyses économiques, raison pour laquelle elle est reprise dans le présent rapport, et ce bien qu'elle se confonde souvent avec les analyses coûts-bénéfices.

Cependant, depuis le développement de ces bases théoriques par Lee (1966), **une interprétation plus large s'est affirmée** dans la littérature scientifique : l'ensemble d'interactions est ainsi complété afin de traiter et d'appréhender de façon globale les thématiques relevant de l'intégration et du retour (en particulier de Haas 2010 ; Carling et Pettersen 2014 ; Brettell et Hollifield 2008). Les différentes disciplines des sciences sociales remettent en question la dichotomie entre pression et attraction et soulignent les nuances entre ces deux aspects. Cela permet d'expliquer par exemple pourquoi, malgré des disparités économiques importantes entre les pays, seule une minorité des personnes concernées émigrent (Dadush 2018). Une compréhension nuancée du problème montre qu'en raison de la pluralité des motifs de migration, des processus d'intégration et des conditions-cadres, **il ne peut y avoir de réponses simples ou générales** sur le vaste sujet de l'intégration et du retour. Le présent rapport examine les principaux points afin de refléter la multitude d'interactions entre migration, intégration et retour éventuel. La simple prise en compte de certains de ces éléments complémentaires et de ces différenciations dans l'illustration 1 laisse déjà présager la **complexité des corrélations entre migration, intégration et retour éventuel**. On constate néanmoins au fil du rapport que certaines tendances se dégagent et que des conclusions claires peuvent parfois être tirées.

Toute migration commence dans le pays d'origine (à gauche dans l'illustration 1), par exemple parce que la personne concernée recherche de meilleures possibilités de carrière, qu'elle n'a aucune perspective dans son pays ou qu'elle est contrainte de se déplacer en raison d'un conflit. **L'admission, le séjour et le retour éventuel sont régis différemment** selon le motif de migration prédominant – travail, regroupement familial, asile (représenté horizontalement dans l'illustration). Ainsi, en cas de migration de travail ou de regroupement familial, la situation dans le pays d'origine ne joue aucun rôle, même si celle-ci peut avoir considérablement pesé dans la décision de venir en Suisse. En revanche, le déplacement forcé dans le pays d'origine est décisif pour la migration d'asile. La littérature spécialisée montre clairement que la plupart des personnes en quête de protection trouvent refuge au sein de leur pays en tant que déplacés internes ou dans des pays voisins en tant que réfugiés. Par conséquent, en termes d'effectifs, la migration d'asile constitue de loin la plus petite part des mouvements migratoires vers la Suisse (Frattini 2017)<sup>1</sup>. Sur le plan qualitatif aussi, il existe d'importantes différences entre les formes de migration : dans le cas de la migration de travail ou du regroupement familial, il s'agit d'un déménagement planifié et organisé après la réception des autorisations requises. Dans le cas d'une fuite, de nombreux événements survenant au cours du trajet entre le pays d'origine et le pays d'accueil peuvent influencer non seulement le choix du pays de destination (le voyage est en effet entravé par de multiples obstacles et façonné par des facteurs structurels tels que les connaissances linguistiques, les moyens de transport ou encore les mesures facilitant l'octroi de visas), mais aussi le séjour ultérieur et l'intégration dans le pays de séjour.

<sup>1</sup> Cf. également l'annexe 3 relative à l'ampleur de la migration d'asile.

## Illustration 1. Migration, intégration et retour dans la littérature spécialisée



Remarques : à des fins de lisibilité, certaines possibilités n'ont pas été indiquées. Par exemple, un rapatriement pour cause de criminalité est prévu pour tous les étrangers dans certains cas. Il est également possible de remplacer le retour volontaire par la poursuite du voyage vers un pays tiers. Les migrants peuvent aussi quitter à nouveau leur pays d'origine après y être retournés.

Pour les personnes requérant l'asile, contrairement à celles relevant de la migration de travail ou du regroupement familial, beaucoup de choses peuvent changer après l'arrivée en Suisse. La migration d'asile englobe aussi bien les personnes dont la procédure d'asile est en cours que celles dont la procédure est terminée. En cas de décision d'asile positive, l'intéressé peut rester en Suisse en tant que réfugié reconnu et il bénéficie d'un accès facilité aux droits et aux mesures d'intégration. En cas de décision négative, la demande est rejetée et un rapatriement est en principe prévu. Mais si le retour est inexigible, impossible ou illicite – par exemple parce que le pays d'origine est en guerre –, la personne ayant reçu une décision d'asile négative est admise à titre provisoire, jusqu'à ce qu'un retour soit réalisable (LAsi 1998). L'admission provisoire est réexaminée chaque année et peut ultérieurement entraîner la délivrance d'un titre de séjour pour cas de rigueur ou suite à un mariage. Dans ce contexte, il est essentiel de bien distinguer les différents statuts (requérant d'asile, réfugié, personne admise à titre provisoire) car ils font l'objet de conditions de séjour différentes, notamment en ce qui concerne l'intégration.

Dans le cadre de la migration de travail et du regroupement familial, **l'obligation de retourner au pays ou de partir pour un pays tiers n'est prévue que dans certaines situations** : à l'expiration ou à la révocation de l'autorisation de séjour ou suite à certains délits, y compris si une autorisation d'établissement a été délivrée (LEtr 2005). En dehors de ces cas, le retour n'est pas imposé par la loi – ni pour les réfugiés reconnus, ni pour les autres migrants –, mais tous sont libres de quitter la Suisse s'ils le souhaitent. Concernant le **retour volontaire**, la littérature spécialisée révèle que celui-ci varie selon le type d'intégration dans le pays de séjour et la situation dans le pays d'origine : en fonction de ces variables, les migrants décident plutôt de rester durablement ou de rentrer au pays. Quant à savoir si le retour volontaire doit être encouragé, il s'agit là d'une décision politique.

Même un schéma simple comme l'Illustration 1 montre clairement que l'analyse du domaine thématique recouvrant la migration, l'intégration et le retour peut mener à des résultats différents selon la situation. De plus, au cours des vingt dernières années, de nombreux ouvrages se sont consacrés au « **transnationalisme** » : ils démontrent qu'en raison des évolutions des technologies de l'information et des offres de voyage bon marché, le centre de vie des migrants ne peut parfois plus être situé de manière univoque dans un seul pays. Internet et

les moyens de communication numériques permettent aujourd'hui facilement d'être à la fois « ici » et « là-bas », tout comme de maintenir et d'entretenir des contacts sur une longue durée (Nedelcu et Wyss 2015 ; Bacchi 2016). De par les possibilités de voyager à des prix abordables, en particulier grâce aux compagnies aériennes à bas coûts et à des réseaux de cars très développés, de nombreux migrants peuvent se rendre une ou même plusieurs fois par an dans leur pays d'origine. En ce sens, il n'est pas toujours possible d'opérer une distinction très nette entre « rester dans le pays de séjour » et « revenir au pays ».

Parallèlement, on constate néanmoins que tous les migrants ne profitent pas ou ne peuvent pas profiter dans la même mesure de ces possibilités (Nedelcu et Wyss 2015). Ainsi, pour les réfugiés reconnus, les voyages dans le pays d'origine peuvent provoquer la perte du statut de réfugié. De même, un voyage au pays peut s'avérer impossible en raison des conditions de sécurité dans le pays d'origine. Certains migrants ne peuvent pas se permettre financièrement de retourner régulièrement au pays et, malgré l'évolution rapide des technologies, nombre de migrants orientent leurs efforts en premier lieu vers leur pays de séjour. Aux Pays-Bas, 60 % des nouveaux arrivants indiquent vouloir s'installer de façon permanente, tandis que 30 % sont certains de ne vouloir rester que temporairement dans leur pays d'accueil. Environ 10 % déclarent vouloir vivre à la fois « ici » et « là-bas », dans le sens d'un transnationalisme (Geurts et Lubbers 2017). Les réponses recueillies dans ce type d'enquêtes varient toutefois selon la question posée. Pour la Suisse, généralement caractérisée par une forte mobilité des immigrés (Wanner 2014), une enquête poussée réalisée en 2016 auprès des personnes arrivées en Suisse au cours des six années précédentes – hors migration d'asile – a révélé des tendances similaires en matière de transnationalisme. Si la majorité (58 %) de ces personnes sont encore indécises, 34 % d'entre elles affirment vouloir rester en Suisse de manière permanente (nccr – on the move 2018 ; Steiner et Wanner 2019). De telles enquêtes montrent que les **projets de migration sont très différents d'une situation à l'autre et qu'ils peuvent considérablement évoluer au fil des ans**. Mais elles dévoilent aussi, par exemple, qu'un séjour ne doit pas nécessairement être permanent. L'influence positive que les migrants retournant dans leur pays d'origine peuvent avoir sur la reconstruction et la pacification de celui-ci dépend du contexte du retour : les intéressés ont-ils réussi à poursuivre leur développement dans le pays de séjour et parviennent-ils à rapporter avec eux les expériences et connaissances acquises ? Ont-ils encore les contacts nécessaires sur place ? Quelle est la situation dans le pays d'origine ?

Les différentes bases légales applicables selon le motif de la migration et, dans le cas de la libre circulation des personnes (LCP), selon la nationalité, conditionnent fortement **la marge de manœuvre politique du pays d'accueil**. Elles ont donc également des répercussions sur les conditions de séjour et l'intégration des migrants. La latitude politique en matière de contrôle de la migration par l'État est sujette à controverse dans la littérature spécialisée : certains ouvrages se montrent positifs et d'autres extrêmement critiques quant aux possibilités d'influence de la sphère politique dans ce domaine.

La suite du présent rapport se concentre moins sur des réflexions théoriques que sur des enseignements de la recherche basés sur des faits. Ces observations prouvent à quel point il est important de tenir compte des différentes formes de migration (migration de travail, regroupement familial, fuite, migration pour des études), dans la mesure où celles-ci influent considérablement sur les motifs et les processus de migration, mais aussi sur les conditions du voyage ou de la fuite et du séjour. Parallèlement, il apparaît que les motifs et les projets individuels de migration peuvent changer au fil du temps, au gré de l'évolution des contextes sociaux et politiques. Les chapitres suivants examinent et développent l'interprétation de la littérature spécialisée représentée dans l'illustration 1 à l'aide d'études portant principalement sur la Suisse. Ils s'articulent en fonction de ce schéma – Motifs de migration et situation dans le pays d'origine, Fuite et déroulement de la migration, Admission, Séjour et intégration, Retour –, avec un chapitre complémentaire consacré au cas du Kosovo.

## 2. Motifs de migration et situation dans le pays d'origine

### 2.1. Migration de travail

Cette section s'intéresse au poids de la situation dans le pays d'origine dans la décision de migrer pour le travail. Si cet aspect a déjà été traité de manière approfondie dans la littérature spécialisée, Bijak et al. (2017) attirent l'attention sur le fait que nombre des conclusions émises reposent sur des réflexions théoriques et des **observations au niveau macroéconomique**, les enquêtes réalisées au niveau individuel étant relativement rares. Le fait qu'un grand nombre de pays soient concernés par le phénomène de migration et que les données

émanant de différentes sources ne puissent pas être mises en relation représente ici un obstacle de taille (Bijak, Forster et Hilton 2017). Malgré tout, les divers résultats compilés dans la littérature spécialisée convergent pour dresser un tableau clair des facteurs importants dans la décision de migration.

Dans le cas de la migration de travail, la **situation économique en Suisse par rapport à celle du pays d'origine** est un critère essentiel. Le SECO constate que le solde migratoire est clairement lié à la situation économique : plus la situation économique est florissante en Suisse, plus le besoin de main-d'œuvre supplémentaire – ne pouvant être couvert par les chômeurs suisses – augmente, et plus le nombre de migrants arrivant en Suisse est élevé par rapport à celui de personnes quittant la Suisse. Toutefois, l'évolution du solde migratoire au cours des dernières années est plus étroitement corrélée avec les évolutions sur le **marché du travail dans les pays d'origine** qu'avec la situation en Suisse (SECO 2018).

Afin de mieux comprendre le rôle des facteurs décisifs en matière de migration, des chercheurs (Morlok et al. 2013) ont analysé les raisons poussant les travailleurs migrants de l'Union européenne à aller en Suisse. Ils ont pour ce faire recueilli de nouvelles données auprès de ces personnes et de leurs employeurs, au moyen de questions autorisant plusieurs réponses. Cette enquête a révélé que la principale motivation, citée par près de la moitié des personnes interrogées, était les meilleures **perspectives professionnelles offertes par la Suisse**. Les autres raisons décisives mentionnées étaient le niveau de salaire plus élevé que dans le pays d'origine (un tiers des sondés environ), le paysage et la nature suisses, ainsi que les possibilités de loisirs qui vont avec – en un mot, la qualité de vie (un quart des travailleurs migrants interrogés), l'attrait pour la nouveauté (également un quart des personnes interrogées) et la présence d'amis et de connaissances en Suisse (un cinquième des sondés). Enfin, on constate que, pour **près de 60 % des personnes interrogées, plusieurs raisons** sont entrées en ligne de compte.

Lorsqu'ils se préparent, les migrants peuvent mieux estimer, voire augmenter leurs chances de rester durablement. Contrairement aux personnes en quête de protection, les travailleurs migrants sont généralement **bien préparés et informés** (nccr – on the move 2018 ; Steiner et Wanner 2019). Cela signifie aussi qu'ils comparent de plus en plus différents pays de séjour avant de choisir l'un d'entre eux en connaissance de cause. C'est également dans ce sens qu'il faut comprendre les résultats de Schmidheiny et Slotwinski (2018), selon lesquels les migrants optent en général pour un lieu de résidence en fonction de sa charge fiscale – cela vaut en particulier pour ceux qui gagnent bien leur vie. L'analyse montre une probabilité accrue pour les migrants d'habiter dans un lieu fiscalement intéressant ; néanmoins, elle ne précise pas si ces personnes changent de domicile effectivement en fonction de ce critère ou si d'autres effets entrent en jeu, comme la tendance générale à vivre et à évoluer parmi ses « semblables » (McPherson, Smith-Lovin et Cook 2001).

Guggisberg et al. (2015) ont examiné si la **crise économique** dans les pays européens avait entraîné une hausse de la migration en Suisse. Durant la « crise de l'euro », les ressortissants de Grèce, d'Italie, d'Irlande, du Portugal et d'Espagne avaient en effet des motivations accrues pour aller chercher du travail en Suisse. Les auteurs parviennent toutefois à la conclusion que la crise en soi n'était pas une raison suffisante pour provoquer une migration de crise majeure vers la Suisse : une augmentation – limitée – n'a été enregistrée que pour les pays dont les ressortissants migraient déjà en nombre vers la Suisse auparavant, à savoir l'Italie, le Portugal et l'Espagne. Guggisberg et al. (2015) calculent une hausse de quelques milliers de personnes seulement et estiment donc que celle-ci n'a pas eu de grosse influence sur l'économie suisse. Les personnes n'ayant pas pu trouver d'emploi capable d'assurer leur subsistance sont généralement reparties de Suisse. Le fait que, malgré la crise, les Grecs et les Irlandais n'aient pas migré en masse vers la Suisse pour y trouver du travail met en évidence le **rôle important des réseaux et des relations** lors des décisions de migration : ces derniers peuvent être plus forts que l'attrait économique d'un pays.

D'autres chercheurs (Flückiger et al. 2005) se sont davantage penchés, dans le cadre de la migration depuis les « nouveaux » États de l'UE, sur la situation dans le pays d'origine, car l'attractivité économique de la Suisse leur semblait évidente. Ils soulignent ce faisant aussi l'effet des réseaux et des relations : les **informations sur les coûts et les risques** circulent dans ces réseaux et influencent le choix d'un pays de séjour potentiel. Même si les aspects économiques produisent un effet d'aspiration, les réseaux et les relations ont une incidence sur les informations dont disposent les travailleurs migrants. Dans leurs travaux, Morlok et al. (2013) se sont intéressés spécifiquement à différents effets de réseau. Près de la moitié des personnes interrogées indiquaient avoir des **connaissances en Suisse** avant leur migration. Cités par plus de 40 % des sondés, les aspects linguistiques constituaient également un critère décisif dans le choix de la Suisse, suivi par la proximité géographique avec le pays d'origine, qui permet de garder plus facilement contact. On peut donc en conclure

que les travailleurs migrants prennent en considération d'autres facteurs qui ne sont pas directement liés aux perspectives économiques ni aux opportunités de carrière.

Anacka et Okólski (2010) ont étudié l'émigration polonaise. Leurs résultats montrent comment de tels effets de réseau peuvent apparaître. Le libre accès au marché du travail en Grande-Bretagne, en Irlande et en Suède a exercé un important effet d'aspiration. Les jeunes Polonais ont alors commencé à migrer dans des pays qui, auparavant, ne comptaient pas parmi les principaux pays de destination des migrants polonais. Cette possibilité a été exploitée en particulier par des jeunes qui n'entrevoyaient dans leur pays d'origine que des perspectives insuffisantes et, de surcroît, inappropriées. Les Polonais hautement qualifiés ont été les plus concernés par ce phénomène car leur avenir, bouché en Pologne, devenait prometteur à l'étranger, notamment en Grande-Bretagne. Rapidement, des effets de réseau sont apparus et les nouveaux Polonais désireux d'émigrer **ont suivi les traces des précédents migrants**. Ils comparaient moins, voire plus du tout la Grande-Bretagne avec les autres pays de destination ou avec les possibilités dans le pays d'origine. Parallèlement, ils pouvaient tirer parti de contacts avec leurs prédécesseurs et obtenir ainsi plus facilement des informations utiles sur l'entrée et les possibilités de travail.

## 2.2. Regroupement familial

En dépit de son importance numérique, le regroupement familial est peu étudié dans la littérature spécialisée. Par définition, ce sont ici les **relations personnelles** qui jouent un rôle prépondérant. Mais la **politique** peut elle aussi avoir une influence, car elle détermine les personnes pouvant bénéficier du regroupement familial et les raisons qui le justifient. Il existe par exemple des restrictions concernant le revenu des personnes qui souhaitent faire venir des membres de leur famille, ou encore sur la question de savoir si les grands-parents doivent être considérés comme faisant partie de la famille ou si les problèmes de santé des membres de la famille doivent être particulièrement pris en compte.

De plus, les proches parents représentent une source d'information importante sur le pays de séjour : une source à laquelle on fait confiance. Grâce à ces réseaux, les membres de la famille qui se trouvent à l'étranger peuvent aider des migrants potentiels dans le pays d'origine et même les inciter à migrer (Langley et al. 2016). Dans la plupart des cas, c'est cependant le **besoin qu'ont les migrants installés dans le pays de destination de vivre avec leurs proches** et de faire profiter ces derniers de leurs meilleures conditions de vie qui domine dans le cadre du regroupement familial. Craig (2015) montre que l'aspect économique est au cœur des réflexions des personnes souhaitant faire venir leur famille et que ces dernières se demandent si elles peuvent entretenir leur famille sur place ou si les transferts de fonds sont une meilleure solution (cf. aussi Guggisberg et al. 2019). Outre le besoin de vivre avec leur famille, les migrants prennent également en compte d'autres facteurs, à savoir la formation, la santé, le logement et le marché du travail (Langley et al. 2016).

## 2.3. Migration d'asile

Dans le cadre de la migration d'asile, **les facteurs externes sont en principe prédominants** : le migrant fuit la violence, un conflit ou la persécution. Ce déplacement forcé fait naître un besoin de sécurité : les personnes en fuite recherchent des lieux sûrs. Par sa nature même, cette forme de migration implique que les intéressés se décident et partent rapidement. Ils ne peuvent donc pas prendre autant de temps que la plupart des travailleurs migrants pour planifier leur voyage et sopeser les différentes options. On constate qu'en général, les personnes en quête de protection ont initialement **l'intention de revenir dans leur pays d'origine** lorsque la situation le permettra (Esses, Hamilton et Gaucher 2017 ; Bolzman 2017). Par conséquent, la situation dans les pays de destination envisageables ne joue pas de rôle essentiel au début : les personnes concernées n'ont ni le temps ni la motivation de comparer les différentes options. Mais comme les circonstances ayant provoqué la fuite perdurent souvent et que la situation en matière de sécurité ne s'améliore pas suffisamment vite, ces personnes commencent à s'organiser pour rester à plus long terme à l'étranger. Les autres facteurs gagnent alors en importance : la plupart des intéressés ont à cœur d'être autonomes et d'assurer leur subsistance sans l'aide de tiers. C'est à ce moment-là que les considérations économiques peuvent entrer en jeu (Collier 2018). La littérature spécialisée révèle que les réseaux et les liens historiques avec une région sont deux facteurs essentiels pour expliquer le choix des pays dans lesquels les personnes en fuite cherchent refuge – toujours sous réserve que la sécurité y soit garantie (Langley et al. 2016). Dès lors que se profile la perspective d'un séjour de longue durée en dehors du pays d'origine, les réseaux et les considérations économiques prennent de

l'importance aussi pour les requérants d'asile. En ce sens, on peut dire qu'il n'existe pas une seule et unique raison motivant la migration : les causes sont simplement pondérées différemment entre le contexte de la migration de travail et celui de l'asile.

Efionayi-Mäder et al. (2005) dépeignent comment, pour de nombreux migrants d'Afrique de l'Ouest, l'**absence générale de perspectives** déclenchée par des guerres ou des crises économiques ou politiques a entraîné une disposition élevée à migrer. Dans ce contexte, un voyage à destination de l'Europe, même risqué et incertain, peut paraître attrayant, et le motif concret du départ peut être très variable. La destination première dans une telle situation est alors l'**Europe dans son ensemble, bien plus qu'un pays ou une politique en particulier**. La renommée internationale de la Suisse comme pays neutre, l'État de droit et la langue française commune à de nombreux pays d'Afrique peuvent avoir joué un rôle pour une petite partie des requérants d'asile originaires d'Afrique de l'Ouest (Efionayi-Mäder, Moret et Pecoraro 2005), mais les informations sur les possibilités d'immigration et de séjour dans les différents pays européens, qui circulent dans les réseaux déterminants pour la prise de décision, sont incomplètes et parfois erronées (Alpes 2017). Par exemple, de nombreux requérants d'asile pensent à tort qu'en tant que personnes fuyant des zones de guerre, elles jouissent automatiquement d'un droit d'asile en Europe.

## 2.4. Conclusion

Les migrants quittent leur pays d'origine pour des raisons très différentes et souvent multiples. Les projets de migration naissent de l'interaction entre la situation dans le pays d'origine et celle des pays de destination possibles. Le poids de chaque facteur intervenant dans cette interaction varie considérablement en fonction de la situation. Ainsi, pour les travailleurs migrants, ce sont l'évolution professionnelle personnelle ou la perspective d'un meilleur salaire qui figurent au premier plan. Chez les personnes relevant de la migration d'asile en revanche, le principal facteur est d'abord la fuite face à un conflit ou à un déplacement forcé, mais d'autres facteurs tels que les motifs économiques peuvent ensuite entrer en ligne de compte. Les pays de destination potentiels n'ont pas d'influence claire sur les projets de migration ou sur la pression menant à quitter le pays d'origine (Dustmann et al. 2017).

L'étude bibliographique révèle des lacunes de la recherche dans certains domaines. En particulier, des questions se posent quant aux informations circulant dans les réseaux de migrants : quelles informations exactement alimentent ces réseaux et peuvent-elles être influencées efficacement par l'Europe ? Quelle image les personnes en quête de protection se font-elles des pays de destination possibles et quelle importance revêt dans ce cadre l'accès au marché du travail ou les taux de reconnaissance ? Dans ce contexte, on en sait également très peu sur le type d'informations dispensées, sur les sources utilisées par les migrants et sur la manière dont ces derniers traitent des informations contradictoires ou incomplètes. Les passeurs semblent jouer un rôle important dans le choix de la route migratoire et du pays de destination (Alpes 2014). Mais ce point nécessite lui aussi de plus amples travaux de recherche.

## 3. Fuite et déroulement de la migration

### 3.1. Migration de travail et regroupement familial

Le voyage du pays d'origine jusqu'au pays de destination dans le cadre de la migration de travail ou du regroupement familial n'a pas fait l'objet d'enquêtes spécifiques. Ces formes de migration se déroulent selon des voies officielles et réglementées et ne sont donc pas considérées comme un problème. Cela s'explique par le fait que la migration de travail et le regroupement familial sont préparés par les intéressés, notamment parce que cela est nécessaire pour l'admission.

Ces préparatifs ne sont pas influencés par les mesures d'intégration du pays de destination. En effet, ces dernières visent uniquement à **faciliter la cohabitation dans la collectivité et à anticiper les problèmes éventuels**. Ainsi, une information détaillée lors de l'arrivée permet de réduire les problèmes lors de l'intégration, par exemple parce que les migrants savent à qui s'adresser pour leurs différentes questions. Il s'agit parfois d'informations mises à la disposition de tous les nouveaux arrivants, y compris de ceux venant d'autres cantons. Cependant, certaines offres sont destinées spécifiquement aux migrants : traductions dans différentes langues, cours de français ou cours d'intégration et de français, qui mettent l'accent sur les habitudes culturelles

de la Suisse. Les offres se fondent sur la loi sur les étrangers et l'intégration (art. 4) : leur objectif est la coexistence dans le respect et la tolérance mutuels (Mugny, Ossipow et Bolzman 2012).

### 3.2. Migration d'asile

Dans le cadre de la migration d'asile, le déroulement du voyage entre le pays d'origine et les pays de destination éventuels est important. Si celui-ci n'a pas d'effet direct sur l'admission, il influence les personnes en quête de protection lors du choix de leur destination. Pour résumer, on peut dire que les personnes en fuite disposent souvent d'informations incomplètes et incertaines et qu'elles sont par conséquent fortement dépendantes des réseaux existants. Ces personnes cherchent avant tout la sécurité et la stabilité politique, mais leur volonté d'indépendance économique signifie également qu'elles accordent une certaine importance à l'accès au marché du travail (Gnesa 2018). Ni l'État-providence, ni des mesures d'intégration actives ne semblent influencer fortement le choix du pays de destination – apparemment, les informations à ce sujet font défaut.

Dustman et al. (2017) signalent de gros écarts entre les États européens en ce qui concerne la gestion des requérants d'asile, tant au niveau de l'admission que des mesures d'intégration structurelles. On part ici du principe que ces aspects ont une certaine influence sur le pays choisi par les personnes en fuite dès lors qu'elles disposent des informations correspondantes. Les auteurs supposent toutefois que les **effets de réseau jouent un rôle encore plus marqué** : les personnes en quête de protection sont généralement attirées par les pays entretenant des **liens historiques** avec leur pays d'origine et dans lesquels vivent déjà des compatriotes. Ces réseaux peuvent être le fruit de précédents flux migratoires, mais aussi de relations commerciales et économiques, de conventions pour le recrutement de travailleurs immigrés (appelés *Gastarbeiter* ou littéralement « travailleurs invités ») ou encore de rapports coloniaux (Langley et al. 2016). De plus, les membres de la famille et les connaissances ayant déjà migré constituent des éléments essentiels de ces réseaux, qui jouent un rôle majeur dans la diffusion d'informations, même si celles-ci sont souvent lacunaires, inexactes ou caduques. Dans le cas de migrants très qualifiés, il arrive que les réseaux personnels revêtent une importance mineure face aux considérations économiques, qui occupent le premier plan dès lors que le danger immédiat a été évité (Langley et al. 2016).

Craig (2015) attire en outre l'attention sur les possibilités de voyage qui, dans de nombreux cas, sont facilitées lorsqu'il existe des **relations coloniales, historiques ou économiques** avec les pays concernés. Ces liens historiques ont fait naître des réseaux aujourd'hui utilisés par les passeurs et par les réseaux de migrants qui, grâce à de précédents mouvements migratoires vers l'Europe, ont développé des relations stables avec les populations migrantes. Cela entraîne la présomption de bien connaître la situation, même si le chemin vers l'Europe s'avère dans les faits souvent plus compliqué que prévu. Et cette bonne connaissance peut susciter un accroissement des mouvements migratoires au fil du temps sans que les disparités économiques entre les pays se soient modifiées (Krissman 2005).

Même si les mesures en matière de contrôle frontalier sont généralement efficaces pour réduire la migration clandestine, Wagner et Platzer (2010) font remarquer, concernant les requérants d'asile, que ces mesures risquent souvent de saper le droit international des réfugiés. Contrairement aux mesures relatives au contrôle frontalier, de **nombreuses mesures de la procédure d'asile semblent avoir en elles-mêmes très peu d'influence sur le choix** du pays de destination. Elles ont moins de poids que d'autres critères comme la durée de la procédure ou le **taux de reconnaissance** – ou plutôt les informations sur les taux de reconnaissance diffusées dans les réseaux. Les taux de reconnaissance varient souvent selon l'origine des migrants et le pays de séjour, les informations qui s'y rapportent peuvent influencer sur le choix du pays de destination car elles indiquent aux personnes concernées où trouver la **sécurité** recherchée. Wagner et Platzer (2010) citent comme exemple concret la décision suisse de considérer comme déterminantes pour l'octroi de l'asile les sanctions subies par les déserteurs et les objecteurs de conscience en Érythrée. Après ce jugement, le nombre de demandes d'asile d'Érythréens a fortement augmenté. Un processus similaire a également été observé concernant la protection temporaire accordée aux personnes en quête de protection issues de certaines régions d'Irak et de Somalie. Après avoir supprimé la protection temporaire sans vérification individuelle, le Danemark et le Royaume-Uni ont vu les demandes d'asile chuter (Wagner et Platzer 2010). Dans les deux cas, on constate une corrélation entre le taux de reconnaissance attendu et le nombre de demandes d'asile.

On remarque dans le domaine de l'asile que, en raison de la rareté des informations diffusées dans les réseaux, les personnes en quête de protection suivent les traces d'autres migrants, choisissent la même route migratoire

ou se dirigent vers le même pays (Langley et al. 2016). Un tel comportement peut être l'**expression de la grande incertitude** et des informations contradictoires qui circulent dans les réseaux. Mais il peut aussi refléter l'espoir selon lequel d'autres auraient disposé de meilleures informations (cf. Bikhchandani, Hirshleifer et Welch 1998 pour une description générale de ce phénomène). Différentes études sur les requérants d'asile prouvent que ces derniers ont d'abord **fui un conflit, sans avoir d'idée précise** de l'endroit où ils voulaient et pouvaient aller. Ainsi, dans le cadre de la migration d'asile, le « choix » du pays de séjour dépend très souvent du hasard, ce qui peut malgré tout mener les intéressés à finalement opter pour un pays précis (Bijak, Forster et Hilton 2017). L'accès à un réseau, qu'il résulte d'une migration de travail antérieure ou de relations vivant dans le pays concerné, revêt une importance majeure dans le domaine de l'asile. Mais pour toutes les décisions, la priorité est la recherche d'un pays sûr et démocratique doté d'une sécurité juridique (Langley et al. 2016). Bijak et al. (2017) soulignent ici que les motifs de migration peuvent se recouper, mais que la protection et la sécurité figurent toujours au premier plan dans le domaine de l'asile.

Lorsque des informations en ce sens sont disponibles, il est tout à fait possible que les mesures d'intégration et l'État-providence influencent le choix du pays de destination des requérants d'asile. Dans sa vue d'ensemble de diverses politiques d'intégration, Choquet (2017) montre toutefois que, contrairement à ce qui est souvent affirmé, ces aspects ne diffèrent pas tant d'un pays européen à l'autre, malgré des contextes historiques divergents. L'objectif de ces politiques est toujours de permettre l'intégration des migrants dans la collectivité, en ne visant ni une assimilation complète, ni une ségrégation totale, même si chaque politique nationale occupe une position différente entre ces deux extrêmes. C'est aussi ce que confirme une étude sur l'intégration structurelle des migrants dans plusieurs pays européens (Cebolla-Boado et Finotelli 2015). Certes, on constate réellement des différences entre les politiques des pays examinés, mais celles-ci n'ont pas de lien direct avec l'intégration des migrants dans la vie professionnelle ni avec les écarts de formation (OCDE 2016). Étant donné que les auteurs **ne relèvent aucun lien entre les politiques et les mouvements migratoires**, il faut en conclure que d'autres facteurs jouent un rôle plus important.

Dans l'une des rares études consacrées au rôle de l'État-providence, Boräng (2015) analyse le rapport entre l'accueil de réfugiés et le niveau des dépenses de l'État-providence. Elle prouve que ces deux facteurs sont étroitement liés : les pays caractérisés par un État-providence généreux accueillent aussi davantage de requérants d'asile. Néanmoins, elle n'en conclut pas que c'est cet État-providence qui attire les migrants recherchant l'asile, mais qu'un État-providence généreux s'accompagne de facteurs favorisant l'admission des requérants d'asile. Boräng (2015) cite trois de ces facteurs : un État-providence fort va de pair avec une **solidarité plus répandue** et avec une confiance généralisée au sein de la population. Il signifie en outre de **meilleures possibilités d'encadrer les personnes relevant du domaine de l'asile**. Les citoyens du pays d'accueil n'ont pas peur que cela entraîne des coûts supplémentaires importants, puisque ces coûts sont généralement déjà élevés et largement répartis. Boräng n'interprète pas ce phénomène comme un effet d'aspiration, bien que celui-ci ne puisse être exclu par les données utilisées. Valenta et Bunar (2010) arrivent à la même conclusion : l'État-providence dans les pays nordiques repose sur le fait que l'aide est accordée aux groupes de population les plus divers, y compris explicitement aux immigrés depuis les années 1970. Les besoins des individus et des groupes minoritaires sont considérés comme importants. Un effet d'aspiration n'est cependant pas envisagé, même si, dans le cadre des centres d'asile, le lien entre les prestations proposées et le nombre de requérants d'asile est sujet à débat depuis les années 1990 déjà, y compris en Suède (Valenta et Bunar 2010).

Dans ce contexte, Valenta et Bunar (2010) ont examiné les caractéristiques des politiques d'intégration suédoises et norvégiennes. Ils montrent que les conditions de vie dans les centres d'hébergement des requérants d'asile sont sciemment maintenues mauvaises dans le but de décourager de nouveaux requérants d'asile. Après une forte augmentation du nombre de demandes d'asile, certaines prestations ont été supprimées dans ces centres, dont l'accès à des cours de langue. Il n'y a toutefois pas eu de recherches systématiques visant à déterminer si la baisse du nombre de demandes d'asile enregistrée après cette mesure était réellement liée à cette dernière ou non. Quoi qu'il en soit, l'accès aux cours de langue a ensuite été rétabli sans entraîner de nouvelle hausse des demandes. Cela semble indiquer qu'il **n'y a probablement pas de rapport entre les mesures d'intégration et le nombre de demandes d'asile**. Des études plus poussées sont nécessaires pour savoir si les prestations proposées et le nombre de demandes ainsi que le choix du pays de destination au sein de l'Europe pourraient être indirectement liés.

Wagner et Platzer (2010) comparent le domaine de l'asile en Suisse avec l'asile au Danemark et au Royaume-Uni afin de déterminer jusqu'à quel point les mesures d'intégration peuvent exercer un effet d'aspiration. Ils

se concentrent sur les requérants d'asile d'Érythrée, d'Irak et de Somalie. Ils montrent que les trois États tentent de réduire le nombre de demandes à l'aide de mesures ciblées : au niveau du contrôle à la frontière, lors de la procédure d'asile, au niveau de l'assistance et des mesures d'intégration ainsi qu'en matière de politique de retour. Ils démontrent parallèlement que les différences de mesures n'ont aucun rapport avec le nombre de demandes d'asile, et concluent par conséquent que les **mesures étatiques ont tout au plus une influence minimale sur le choix du pays de destination**. Toutefois, leur analyse porte uniquement sur les politiques effectives, et non sur les informations relatives à ces politiques circulant dans les réseaux.

Les restrictions en matière d'accès au marché du travail visent à faire barrage aux demandes d'asile injustifiées. Au Portugal, il existe une interdiction de travail d'un mois, contre trois mois en Autriche et en Allemagne, et un an en Grande-Bretagne (Dustmann et al. 2017 ; Marbach, Hainmueller et Hangartner 2018). La répartition aléatoire dans le pays ainsi que les restrictions d'accès aux soins de santé sont d'autres mesures censées décourager les migrants. Masson (2017) prouve cependant que le nombre de demandes d'asile n'a pas de lien direct avec les différentes modalités d'accès au marché du travail. Cela peut être dû au fait que les personnes en quête de protection ne disposent que de renseignements lacunaires sur les pays de séjour potentiels. Elles **n'ont généralement pas d'informations détaillées sur le niveau du chômage ni sur la possibilité légale pour les requérants d'asile de travailler**. Même lorsqu'elles ont déjà une idée précise, avant leur arrivée en Europe, du pays où elles comptent demander l'asile, elles savent très peu de choses sur les prestations auxquelles elles peuvent prétendre, et encore moins sur le niveau de celles-ci par rapport à d'autres pays (Masson 2017). Il en découle également que les différences en matière de chômage et de législation – entre les pays ou entre les époques – ne sont pas clairement corrélées avec le nombre de demandes d'asile. L'espoir qu'un accès restreint au marché du travail puisse décourager les « faux » réfugiés ou influencer nettement sur le choix du pays de séjour n'est pas confirmé empiriquement (Masson 2017).

Des études antérieures indiquent que la **possibilité de travailler pourrait être un facteur essentiel** susceptible d'intervenir dans le choix du pays de destination : il semble exister une certaine corrélation entre ces deux aspects (Wagner et Platzer 2010). Moret et al. (2007) ont ainsi démontré que parmi les migrants sri-lankais présents en Suisse, beaucoup avaient préalablement séjourné quelque temps en Allemagne. Selon ces chercheuses, il est possible que les différences concernant la **restriction de la possibilité de travailler pendant la procédure d'asile aient été déterminantes**. Parallèlement, la suppression du statut de saisonnier en Suisse a offert aux réfugiés peu qualifiés de bonnes possibilités de trouver un emploi, surtout dans la restauration. Cependant, les différences qui existaient entre les pays européens concernant l'accès au marché du travail se sont sensiblement réduites, de sorte que l'influence de ce facteur – si tant est qu'elle ait existé – a perdu de son importance : les dernières études n'établissent aucun lien entre le choix du pays de destination et l'accès au marché du travail (Masson 2017), et les analyses qualitatives montraient déjà avant que la possibilité de travailler n'était guère plus que l'un des nombreux facteurs déterminants. Ainsi, tous les réfugiés interrogés par Moret et al. (2007) déclaraient que les réseaux de connaissances et de membres de la famille avaient été décisifs pour le choix de la Suisse comme pays de destination lorsque ce choix avait pu se faire indépendamment des passeurs. Efnay-Mäder et al. (2005) sont parvenus aux mêmes conclusions pour les réfugiés d'Afrique de l'Ouest présents en Suisse.

En ce sens, Langley et al. (2016) soulignent que la migration de travail et la migration d'asile ne peuvent pas toujours être nettement séparées, même si des régimes d'admission complètement différents sont appliqués. **Les personnes en quête de protection peuvent tout à fait mener des réflexions économiques** et profiter de leur fuite pour tenter d'améliorer aussi leur situation économique. Inversement, il existe également des personnes qui quittent leur pays d'origine principalement pour des raisons économiques et qui choisissent de demander l'asile parce que c'est la seule possibilité qui s'offre à elles en Europe. Lors de la procédure d'asile, on essaie d'identifier ces personnes, dont certaines ont toutefois des raisons légitimes de demander l'asile, même si la cause directe de leur migration était d'ordre économique. Langley et al. (2016) font ici remarquer que la persécution et l'oppression peuvent souvent avoir aussi des conséquences négatives pour l'économie de la région d'origine et qu'il est donc parfois impossible de déterminer la cause précise de la migration.

En outre, les motifs prépondérants peuvent changer au cours de la route vers l'Europe. Langley et al. (2016) citent le cas de personnes mineures originaires d'Afghanistan. La première cause de fuite peut par exemple être la peur d'être recruté par les Talibans. Mais une fois en sécurité en Europe, ces mineurs se rendent compte qu'ils ont besoin d'être mieux formés et de pouvoir travailler. Si ces **motifs secondaires** n'ont joué qu'un rôle accessoire au moment de la fuite, ils ont ensuite été importants pour le choix du pays de séjour.

### 3.3. Conclusion

Les motifs de migration se reflètent dans le déroulement de celle-ci : on trouve d'un côté la migration réglementée, pour laquelle l'admission ultérieure est planifiée, et de l'autre, une fuite souvent non préparée ayant avant tout pour objectif de quitter la région d'origine. Dans le cadre de la migration d'asile, même si la recherche de la sécurité et de la stabilité politique figure toujours au premier plan, il est fréquent que des motifs économiques apparaissent au cours de la fuite. Notamment parce que les migrants veulent être indépendants au lieu de devoir compter sur la générosité d'autrui. Les pays de destination potentiels n'ont pas d'influence claire sur le déroulement de la fuite, mais ils peuvent néanmoins tenter de faire circuler des informations sur leurs politiques d'admission. Pour l'instant, on ignore dans quelle mesure ces informations sont diffusées dans les réseaux pertinents ou comment, au juste, les personnes en quête de protection gèrent des informations incomplètes et contradictoires. Des enquêtes spécifiques sur la manière dont les migrants choisissent leur pays de destination seraient également nécessaires, puisque, manifestement, les hypothèses théoriques sur ce point ne se vérifient pas toujours. Par exemple, il n'existe que peu de recherches sur les motifs poussant à fuir son pays pour se réfugier en Europe plutôt que de rester dans un pays voisin. Les études portant sur la décision de migrer de façon clandestine peuvent fournir une première piste (Ruedin et Nesturi 2018). Enfin, on sait peu de choses sur les diverses décisions prises sur la route migratoire. On peut par exemple se demander comment les motifs des personnes en quête de protection évoluent au fil du temps et quels sont les facteurs influant sur cette évolution.

## 4. Admission dans le pays de séjour

### 4.1. Migration de travail et regroupement familial

L'admission constitue pour la Suisse et les autres pays de destination un moyen de maîtriser la migration de travail et le regroupement familial. Comme, dans ces deux cas, l'admission est réglée avant le voyage – par le biais d'une autorisation d'entrée ou de la libre circulation des personnes – le regroupement familial est peu étudié par la recherche. Par ailleurs, l'influence que peut avoir la politique pour contrôler les mouvements migratoires dans la pratique est sujette à controverse dans la littérature spécialisée. Les conclusions des différents ouvrages dépendent largement du fait que l'on considère ou non comme « négociables » dans la pratique des principes tels que le droit à la famille ou la libre circulation des personnes, et si oui, à quel point.

Ahlén et Boräng (2018) ont examiné le lien entre les politiques d'intégration et les mouvements migratoires. Les premières sont évaluées à l'aide d'indicateurs MIPEX pertinents (Huddleston et Niessen 2011). Ces indicateurs mesurent de manière systématique diverses facettes de la politique d'intégration, mais en catégorisant les différents aspects afin de ne pas avoir à se pencher sur les particularités de chaque pays (Ruedin 2015). Les tendances révélées par les indicateurs MIPEX suffisent pour l'analyse statistique d'Ahlén et Boräng, qui s'intéressent aux variations entre les pays. Leurs réflexions théoriques suggèrent que, si les politiques d'intégration restrictives affectent avant tout le regroupement familial, elles peuvent aussi toucher la migration de travail. On entend par « restrictives » des politiques qui limitent le regroupement familial ou définissent les conditions que doivent remplir les membres de la famille pour être autorisés à entrer dans le pays de séjour. Ces conditions peuvent prendre la forme d'un test linguistique. Ces politiques peuvent aussi rendre incertain le statut de séjour des personnes venues au titre du regroupement familial ou leur accorder moins de droits. Concernant le regroupement familial et la migration de travail, Ahlén et Boräng indiquent que les valeurs MIPEX de 2010 sont liées à des modifications des mouvements migratoires sur la période 2004-2010. Ils montrent que les pays ayant des **régimes restrictifs** comme la Suisse, le Danemark ou les Pays-Bas ont enregistré un recul *relatif* du regroupement familial durant cette période. Les pays européens ayant instauré des conditions claires quant à l'intégration de la personne souhaitant faire venir des membres de sa famille ont vu **le regroupement familial chuter de 43 %** en moyenne ; les pays dépourvus de politiques d'intégration restrictives ont, eux, observé une hausse de 58 %. Dans le domaine de la migration de travail, ces valeurs sont de - 12 % environ en cas de politiques d'intégration restrictives et de + 201 % en cas d'absence de telles mesures – une valeur qui reflète la forte augmentation de la migration de travail dans les pays européens sur la période sous revue. Mais on remarque également que, dans le cadre de cette étude, d'autres facteurs influant eux aussi sur le regroupement familial, en particulier la situation économique, n'ont pas été pris en compte. En outre, il s'agit d'**effets à court**

**terme** et on ignore si des limites d'âge ou des tests linguistiques en amont ont une influence sur le long terme (Groenendijk et Strik 2018).

## 4.2. Migration d'asile

Dans le cadre de la migration d'asile, l'admission est, pour les personnes en quête de protection, un facteur déterminant pour le séjour, l'intégration ou le retour. Deux aspects influent de manière décisive sur l'aide fournie : le fait qu'une personne arrive en Suisse par la voie de l'asile et le déroulement de la procédure d'admission. Ce point est expliqué plus en détail dans le chapitre 5. La prise d'une décision peut parfois durer plusieurs années, ce qui a des conséquences sur le déroulement de l'intégration ou sur le retour des requérants d'asile concernés (Efonayi-Mäder et Ruedin 2014 ; Hainmueller, Hangartner et Lawrence 2016).

On sait peu de choses sur la manière dont sont concrètement appliqués les critères d'admission. En se fondant sur l'exemple de l'Allemagne, Eule (2016) montre que l'**application du droit** par les collaborateurs peut parfois être chaotique et improvisée. De plus, le contexte est marqué par une forte charge politique et les modifications apportées aux réglementations à l'échelle du pays et de l'UE rendent difficile une mise en œuvre objective. Étant donné que, dans le domaine de l'asile, on considère des cas particuliers, les collaborateurs spécialisés disposent aussi d'une très grande marge de manœuvre. Probst (2012), dans son étude comparative entre l'Allemagne et la France, arrive elle aussi à la conclusion que les décisions d'admission sont empreintes de subjectivité. Les collaborateurs ont souvent un sentiment d'incertitude et se fondent sur la crédibilité comme critère essentiel. Toutefois, les variations du taux de reconnaissance entre les différents pays européens montrent que, malgré une incertitude potentielle lors de la mise en œuvre au cas par cas, la politique a une influence significative sur l'admission de requérants d'asile.

L'influence de la politique de retour sur le nombre de demandes d'asile est en revanche peu étudiée. Tous les pays européens misent d'abord, en cas de décision d'asile négative, sur un retour volontaire. Des mesures de contrainte peuvent toutefois être prises afin que les requérants d'asile déboutés quittent effectivement le pays. L'introduction des procédures en 48 heures et fast track en Suisse en 2012 a entraîné un fort recul du nombre de **demandes d'asile manifestement infondées** de migrants provenant d'États de l'UE et de l'AELE, d'États européens dont les ressortissants sont exemptés de l'obligation de visa, de Géorgie et du Kosovo<sup>2</sup>. Cependant, pour les requérants d'asile originaires d'autres régions et pour les demandes examinées en détail, on ignore dans quelle mesure une politique de retour cohérente influe sur le nombre de demandes (Wong 2015 ; Rosenberger, Stern et Merhaut 2018). Dans ces cas de figure, une décision négative n'entraîne pas nécessairement de renvoi. C'est pourquoi les informations relatives aux perspectives de réussite diffusées dans les réseaux des requérants d'asile ainsi que par les passeurs et les trafiquants de migrants sont moins nettement influencées que les demandes d'asile manifestement infondées. Comme **environ 80 % des requérants d'asile atteignent l'Europe grâce à des passeurs et à des trafiquants** (Wagner et Platzer 2010), ces informations sont déterminantes pour le nombre de demandes d'asile. Bien qu'il existe encore peu de recherches sur les activités des passeurs et des trafiquants de migrants, il faut partir du principe qu'elles jouent un rôle important lors du choix de la route migratoire et du pays de destination (Alpes 2014).

## 4.3. Conclusion

L'admission de migrants est peu étudiée, notamment dans le cas de la migration de travail et du regroupement familial. Pour les personnes concernées, l'admission détermine cependant qui a accès à quels droits et à quelles mesures d'intégration, et à quel moment. Bien que des études qualitatives fassent état d'incertitudes et d'improvisations, on ne connaît pas bien l'ampleur de celles-ci et, surtout, on ignore si elles ont une influence majeure sur la prise de décision. Quant à savoir dans quelle mesure la politique peut réguler l'admission dans la pratique et à quel point sa marge de manœuvre est limitée par des principes tels que les droits humains ou la libre circulation des personnes, il s'agit là de questions sujettes à controverse dans la littérature spécialisée.

---

<sup>2</sup> <https://www.sem.admin.ch/sem/fr/home/asyl/asylverfahren/behandlungsstrategie.html>

## 5. Séjour et intégration

### 5.1. Migration de travail

La littérature spécialisée aborde largement les questions du séjour et de l'intégration des travailleurs migrants. Dans l'ensemble, les études portant sur le marché du travail montrent que la migration en Suisse permet de compenser le déficit de main-d'œuvre qualifiée et qu'en raison d'un effet de complémentarité, elle n'a globalement pas de conséquences négatives pour la main-d'œuvre indigène. Les travailleurs migrants quittant la Suisse au bout de quelques années et étant remplacés par des migrants plus jeunes, la migration contribue également au rajeunissement continu de la société helvétique. Pour comprendre les motivations qui sous-tendent la décision des travailleurs migrants de retourner dans leur pays d'origine, il importe de dissocier l'intégration économique et le déplacement du centre de vie, car la création de liens affectifs avec des personnes et l'environnement en Suisse pèsent particulièrement lourd dans la décision de retour. Du fait de la sélection opérée dans le cadre des formalités d'admission, le séjour des travailleurs migrants ne pose généralement pas de problème.

Dans son évaluation des politiques d'intégration et de leurs conséquences sur la participation des migrants au marché du travail, Frattini (2017) montre que les **perspectives stables de maintien dans le pays liées aux titres de séjour octroyés** sont bien plus importantes en matière d'intégration que les politiques régulant l'entrée des étrangers sur le territoire suisse. Wachter et Fleischmann (2018) se sont intéressés au lien entre projet d'établissement et investissement personnel dans le pays de séjour. Leur étude porte sur des travailleurs migrants aux Pays-Bas originaires d'autres pays de l'UE. Elle montre que **les personnes ayant dès le départ l'intention de s'établir dans le pays de séjour se comportent différemment de celles qui prévoient de retourner rapidement dans leur pays d'origine**. Si toutes trouvent rapidement un emploi, celles qui ont formé le projet de rester aux Pays-Bas s'investissent davantage dans l'apprentissage de la langue, s'informent plus tôt via les médias locaux et ont plus d'amis néerlandais. La décision de s'investir, dès l'arrivée dans le pays, dans la vie locale a ainsi des conséquences notables sur la réussite de l'intégration, surtout si l'on ne considère pas uniquement l'intégration économique. Les personnes concernées acquièrent par exemple plus facilement de nouvelles compétences, qu'elles pourront mettre à profit dans leur pays lorsqu'elles décideront d'y retourner (Frattini 2017). Les perspectives liées au statut juridique influent ainsi sur l'intégration non seulement dans le pays de séjour, mais aussi dans le pays d'origine. C'est la durée escomptée du séjour qui est déterminante ici, et non sa durée effective (Steiner 2017).

#### Impact sur les finances publiques et effets sur le marché du travail

Nombre d'études ont examiné l'influence de la migration sur l'économie et la société helvétiques. Selon les données, les périodes et les hypothèses de départ considérées, leurs résultats peuvent être contradictoires. Il faut dire que certains facteurs, en théorie essentiels, s'avèrent difficiles à mesurer. Après avoir analysé l'impact financier de la migration en Grande-Bretagne, Dustman et Frattini (2014) sont parvenus à la conclusion que la migration liée au travail est globalement positive pour le pays de séjour. La part des migrants ressortissants de pays de l'UE est ici très importante, ce qui est également le cas en Suisse. Les migrants s'acquittant en Suisse de primes pour l'assurance-vieillesse, **la migration liée au travail a indéniablement un effet positif à court terme sur le budget des pouvoirs publics**. Les rapports de l'Observatoire du SECO (2018) font apparaître que les travailleurs originaires de pays de l'UE ont payé en 2017 environ 26 % des contributions vieillesse, mais perçu seulement 15 % des prestations. Ces chiffres ne tiennent toutefois pas compte du fait qu'ils percevront davantage de prestations dans une trentaine d'années.

L'impact de la migration sur les finances publiques n'est pas le même selon les recettes et les dépenses considérées. Bruchez (2018) prend par exemple en compte un vaste éventail de prestations publiques, ce qui l'amène à dire que l'effet à long terme sera légèrement négatif pour la Suisse. S'étant fondés sur un éventail de prestations plus restreint, Ramel et Sheldon (2012) ont pour leur part fait état d'**un impact globalement neutre**. Comme eux, Bruchez met en regard d'une part les recettes fiscales, d'autre part les contributions sociales et les prestations publiques. Il ne ressort pas de ces analyses si d'autres produits devraient également être pris en compte. Comme toutes les études sur l'impact de la migration sur le budget de l'État, celle de Bruchez met en évidence un avantage financier pour la Suisse à court terme. Les contributions des travailleurs migrants s'élèvent selon lui, en moyenne, à 730 francs par mois et par ménage. Le facteur du vieillissement étant cependant

amené à jouer un rôle plus important à long terme, le bilan qu'il dresse est celui d'un déficit mensuel de 405 francs par ménage. L'impact financier de la migration est donc lié aux hypothèses admises au départ (nombre de migrants qui s'établissent en Suisse et qui retournent dans leur pays d'origine, p. ex.).

L'analyse des conséquences économiques de la migration ne doit pas se limiter à l'impact sur les finances publiques, mais **intégrer également les conséquences indirectes**. Or, ces conséquences – sur l'économie, l'éducation, la santé, mais aussi les loisirs – sont extrêmement difficiles à évaluer. Les **résultats dépendent dans une large mesure des hypothèses** posées pour la modélisation. Sur le plan économique, il ne fait aucun doute qu'une augmentation de l'offre de main-d'œuvre induite par la migration est susceptible de provoquer, dans certains domaines comme la santé, p. ex., le maintien des salaires à un bas niveau (Bruchez 2018). Pour savoir si cela constitue un avantage pour l'économie globale, il faut considérer d'autres facteurs faisant moins l'objet d'un consensus, comme l'impact sur les coûts d'éducation ou de santé. Si des salaires moindres constituent à la fois un avantage pour les bénéficiaires des prestations et un avantage concurrentiel, ils peuvent empêcher les innovations nécessaires à long terme et freiner les changements structurels, ce qui ne manquera pas d'avoir des conséquences négatives pour l'économie. Il est toutefois impossible de se prononcer de façon globale sur la nécessité et l'ampleur des innovations concernées, qui varient fortement selon la branche.

Comme Bruchez (2018), Ramel et Sheldon (2012) ne prennent pas en compte les conséquences indirectes de la migration, car elles sont difficiles à évaluer et impliquent la formulation d'un certain nombre d'hypothèses. **Les conséquences indirectes ne peuvent être appréciées rétrospectivement de manière assez fiable qu'au bout d'une longue période**. Tabellini (2017) montre ainsi que l'arrivée de migrants aux États-Unis au début du 20<sup>e</sup> siècle a eu très clairement un impact positif sur l'économie locale (création de deux emplois pour dix migrants). Reste à savoir dans quelle mesure ces résultats concernant une période aussi ancienne peuvent être extrapolés à la situation présente, voire future. Il y a là trop de données inconnues : la situation économique dans les différents secteurs, la structure des migrants par âge et par niveau de formation, la durée de séjour, les connaissances et les compétences apportées par les migrants dans le pays de séjour (Ramel et Sheldon 2012). Seul le temps dira quels sont les effets de la migration à long terme et ses conséquences indirectes, qui ont elles aussi leur importance. On ne peut pas se livrer à des prédictions valables en la matière.

En théorie, la migration peut permettre d'**amortir les effets des cycles économiques** si les migrants arrivent dans le pays d'accueil en période de forte croissance économique et quittent le territoire en période de récession. La migration peut alors dans une certaine mesure contribuer à réduire le chômage. Cela semble particulièrement bien fonctionner lorsque les travailleurs migrants concernés savent qu'ils pourront, passé la phase de récession, revenir facilement travailler dans le pays d'accueil, par exemple en Suisse (Afonso 2015). Cueni et Sheldon (2011) font valoir qu'une trop grande fluctuation des mouvements migratoires en fonction de la situation conjoncturelle n'est pas souhaitable sur le plan économique. En effet, une forte diminution de la population migrante durant une crise économique a aussi des répercussions négatives sur la consommation. Une telle situation a été observée en Suisse dans les années 1970 avec le départ d'environ 6 % de la population active totale après le premier choc pétrolier.

L'effet de complémentarité est essentiel dans l'analyse de l'influence de la migration liée au travail sur le marché du travail. En Suisse, on n'observe pas d'impact notable de la migration liée au travail sur le nombre de chômeurs, d'autant moins que le **chômage est relativement bas** (Bruchez 2018). Bruchez (2018) note cependant que la migration liée au travail a des effets à la fois positifs et négatifs. Basten et Siegenthaler (2019) ont eux aussi analysé l'impact de la migration liée au travail sur le chômage en Suisse, notamment à la lumière de l'introduction de la liberté de circulation des personnes en vertu de l'accord passé avec l'UE. Cette introduction ayant été progressive, les auteurs pensent qu'il y a ici véritablement un lien de cause à effet. Ils montrent ainsi qu'une **hausse de la migration s'est accompagnée d'une réduction du chômage et qu'elle n'a quasiment pas impacté les salaires**. Ils ont par ailleurs mis en évidence l'absence d'effet d'éviction des demandeurs d'emploi suisses, notamment parce que les jeunes **Suisses en ont profité pour s'orienter vers des postes plus ambitieux** (Basten et Siegenthaler 2019). Ottaviano et Peri (2012), Gerfin et Kaiser (2010) ainsi que Beerli et Peri (2015) parviennent aux mêmes conclusions. Ces résultats montrent que le marché du travail et les travailleurs s'adaptent aux nouvelles conditions, avec un impact positif pour l'économie dans son ensemble.

Dans le rapport de l'Observatoire sur la libre circulation des personnes entre la Suisse et l'UE (2018), le SECO note que **l'immigration de ressortissants des pays européens n'a pas d'incidence négative sur le chômage ni les salaires en Suisse**. Il constate même que le taux d'activité des Suisses a augmenté, ce qui témoigne

d'une bonne **complémentarité sur le marché du travail**. Les ressortissants de l'espace UE occupent en Suisse, pour la plupart, un emploi correspondant à leur niveau de qualification et perçoivent un salaire sensiblement équivalent à celui des citoyens suisses. Les personnes originaires d'Europe du Sud et de l'Est sont confrontées à un plus grand risque de chômage. Cela s'explique par le fait qu'elles assument pour l'essentiel des tâches peu ou pas qualifiées, qui plus est dans des secteurs où le risque de chômage est globalement plus élevé. La perception de l'**aide sociale dès l'entrée sur le territoire suisse est très rare**. Les personnes arrivant en Suisse au titre du regroupement familial trouvent elles aussi rapidement un emploi. Guggisberg et al. (2019) montrent que les migrants venus en Suisse pour travailler ou faire des études font très rarement une demande d'aide sociale. Malgré leur bonne intégration sur le marché du travail, les ressortissants des pays de l'UE sont nombreux à ne pas rester longtemps en Suisse : la moitié de ceux venus travailler en Suisse en 2009 étaient déjà repartis cinq ans plus tard (SECO 2018 ; Zufferey 2018).

Weber et al. (2018) montrent par ailleurs que le nombre de frontaliers n'a pas d'incidence sur les chiffres du chômage en Suisse. Cela s'explique vraisemblablement par le fait que la majorité des employeurs préfèrent embaucher des Suisses (Weber, Ferro Luzzi et Ramirez 2018) et qu'il y a complémentarité et non substitution sur le marché du travail : les frontaliers ne menacent pas les emplois de la population majoritaire dans la mesure où ils occupent le plus souvent des emplois spécifiques qui n'ont pas pu être pourvus par des Suisses. Cueni et Sheldon (2011) parviennent à la même conclusion en lien avec la liberté de circulation des personnes : il n'y a pas de conséquences négatives pour la population majoritaire, ni en termes de chômage ni en termes de salaires. Il est possible que les **travailleurs étrangers soient impactés dans une faible mesure**, mais les résultats les concernant ne sont pas très concluants (cf. également Flückiger et al. 2005).

Morlok et al. (2013) ont étudié les raisons pour lesquelles les entreprises recrutent de la main-d'œuvre dans l'espace européen. Pour ce faire, ils ont mené une enquête auprès d'employeurs de ressortissants de pays de l'UE nouvellement arrivés sur le territoire suisse. **Près de la moitié des employeurs interrogés ont fait valoir un cruel déficit de main-d'œuvre**. L'enquête autorisait les réponses multiples : un tiers des employeurs ont ainsi indiqué considérer le pool de candidats comme trop restreint en Suisse, 20 % avoir été à la recherche de compétences spécifiques sans considération de l'origine des personnes et 20 % avoir été attentifs au rapport salaire-prestation. Les facteurs économiques semblent donc dominer. L'enjeu pour les employeurs est cependant davantage de faire face à un problème de main-d'œuvre que d'optimiser les profits en diminuant les salaires. Un quart environ des employeurs interrogés ont d'ailleurs précisé ne pas recruter spécifiquement à l'étranger mais avoir estimé que les candidats les plus appropriés étaient des ressortissants de l'espace européen. À la lumière de ces résultats, on peut dire que les travailleurs migrants et les travailleurs nationaux occupent des positions complémentaires sur le marché du travail suisse, sans préjudice pour ces derniers et dans l'intérêt de l'économie globale.

Siegenthaler et Sturm (2012) alimentent le débat avec des réflexions théoriques. Ils considèrent notamment que l'influence des migrants est positive pour l'économie nationale lorsqu'elle induit à long terme une croissance économique relative et une hausse de la productivité. Selon eux, l'arrivée de migrants originaires de l'UE peut être **bénéfique pour l'économie**, mais ne pas avoir d'influence notable sur le PIB par habitant. Ces considérations reposent sur des évaluations empiriques qui recourent également les expériences faites dans d'autres pays européens. La liberté de circulation des personnes a en partie permis de **résoudre le problème de la main-d'œuvre qualifiée** en Suisse, avec des répercussions sur l'économie dans son ensemble. Autre point positif, la proportion élevée de migrants hautement qualifiés originaires de l'espace européen a amélioré la qualité du travail depuis l'introduction de l'accord sur la LCP : les travailleurs ont de meilleures compétences et utilisent les technologies à disposition de façon plus efficiente (Siegenthaler et Sturm 2012). Des simulations où la situation effective est comparée à un scénario sans libre circulation des personnes montrent que l'effet à moyen terme de la libre circulation n'est certes pas significatif, mais positif. Les conséquences à long terme n'ont en revanche pas été étudiées.

Wanner et al. (2016) ont pour leur part étudié l'influence de la migration sur le marché du travail suisse à l'aide de données d'études structurelles annuelles et de registres. Contrairement à de nombreux auteurs, ils ont considéré non pas uniquement l'arrivée de nouveaux migrants sur le territoire suisse, mais aussi les départs. Ils ont en particulier montré que l'amélioration de la formation de la population majoritaire dans les secteurs proposant des emplois peu qualifiés induit une diminution notable de la main-d'œuvre disponible dans ces secteurs. La migration permet donc de combler temporairement ces « déficits ». À long terme, les changements structurels sur le marché du travail devraient permettre de remédier à cette situation. Les besoins en main-

d'œuvre hautement qualifiée sont en revanche en partie seulement couverts par la migration (Wanner, Zufferey et Fioretta 2016). On en déduit donc que **la migration liée au travail favorise dans une large mesure les changements structurels.**

### Conséquences pour la structure démographique

S'appuyant sur des considérations théoriques, les différents auteurs parviennent à la conclusion que les conséquences de la migration liée au travail sur la structure démographique de l'État de séjour sont, dans une large mesure, fonction de la durée du séjour des travailleurs migrants dans le pays. En Suisse, la migration est à la fois le **facteur le plus important et le plus difficilement évaluable de l'évolution démographique.** Ces dernières décennies, elle a contribué au ralentissement du vieillissement de la société, la population migrante étant globalement plus jeune que la population suisse (Bruchez 2018). Cela n'est toutefois plus valable à long terme : si nombre de migrants quittent la Suisse au bout de quelques années, ceux qui demeurent plus longtemps finissent eux aussi par prendre de l'âge (Fioretta et Wanner 2017). Quoi qu'il en soit, le vieillissement de la société suisse est nettement plus lent qu'en l'absence de phénomènes migratoires. Lorsqu'ils quittent le pays de séjour, les travailleurs migrants sont remplacés par d'autres, généralement plus jeunes : **la société rajeunissant en permanence,** le vieillissement de la population est moins marqué (Wanner 2014). Il est difficile de savoir si ces processus perdureront indéfiniment, mais il est indéniable que la migration a un impact notable sur la structure démographique de la Suisse, à moyen comme à long terme. Les scénarios élaborés par l'Office fédéral de la statistique (OFS) montrent très clairement que le vieillissement de la société ne saurait in fine être empêché, même avec des flux migratoires à la hausse (Kohli et al. 2015). L'alternance des cycles économiques est ici prise en compte, mais pas les changements dans la politique migratoire. Lorsque l'on analyse les mouvements migratoires, on s'aperçoit que **la durée du séjour en Suisse varie considérablement selon le pays d'origine des migrants et les motifs sous-tendant la migration.** Les évolutions économiques en Suisse comme dans le pays d'origine jouent par ailleurs un rôle décisif. Ce sont autant de facteurs qui compliquent l'établissement de prévisions pour l'avenir (Bruchez 2018).

### Intégration économique, déplacement du centre de vie et disposition au retour

Si certains migrants s'établissent durablement en Suisse, d'autres repartent plus ou moins rapidement. Pour l'expliquer, de Haas et Fokkema (2011) distinguent d'une part l'intégration économique et, d'autre part, le déplacement du centre de vie et le lien affectif avec le pays de séjour, deux réalités qu'ils regroupent sous le nom d'intégration socioculturelle (*socio-cultural integration*). Ils montrent ainsi que contrairement à l'intégration économique, l'attachement au pays d'accueil a une influence sur la propension au retour. Le fait notamment d'avoir des **enfants (scolarisés) dans le pays de séjour induit un ancrage du centre de vie dans ce pays,** ce qui freine le retour dans le pays d'origine. Dans leur analyse de la propension au retour de travailleurs africains en Italie et en Espagne, de Haas et Fokkema (2011) montrent que statistiquement, **la durée du séjour n'est pas un facteur déterminant.** Les principales raisons motivant un retour sont la présence de famille et les perspectives professionnelles. Les personnes les plus disposées à retourner dans leur pays d'origine sont en effet celles qui y ont des proches parents, qui ont épargné suffisamment ou encore qui souhaitent y créer une entreprise. S'ajoutent celles qui ont le mal du pays ou qui considèrent que leur « place est là-bas ». Les résultats des chercheurs de Haas et Fokkema montrent que la propension au retour est faible lorsqu'il existe un fort attachement au pays de séjour (ancrage du centre de vie), l'intégration économique et l'existence de liens avec le pays d'origine ne jouant ici pas un grand rôle. Ils en concluent donc que **la nature de l'intégration est déterminante pour ce qui concerne la propension au retour.**

## 5.2. Regroupement familial

Le séjour et l'intégration des personnes arrivées en Suisse au titre du regroupement familial n'ont guère fait l'objet d'études malgré l'importance numérique de ce groupe. Si les études portant sur les conséquences financières de la migration incluent les membres de la famille (Ramel et Sheldon 2012 ; Bruchez 2018), elles n'analysent pas leur influence sur la durée du séjour. Or, l'établissement durable des travailleurs migrants en Suisse est souvent lié à l'arrivée a posteriori des membres de leur famille. Si la personne initialement entrée sur le territoire s'est vu accorder un droit de séjour, c'est parce qu'elle répondait aux besoins de l'économie, ce qui n'est pas nécessairement le cas des personnes arrivées au titre du regroupement familial. C'est le droit à la famille qui s'applique ici (Goguikian Ratcliff, Bolzman et Gakuba 2014 ; Sandoz 2018). Il n'est ainsi pas

rare que l'on observe **un phénomène de déqualification** chez les **personnes arrivées au titre du regroupement familial**, qui contournent parfois aussi le problème en suivant une formation ou en se consacrant aux tâches domestiques (Sandoz 2018). Cela peut expliquer pourquoi les résultats des études qui adoptent une approche globale comme celle de Bruchez (2018) sont moins positifs que ceux des études qui s'intéressent à l'influence des travailleurs migrants uniquement (Dustmann, Schönberg et Stuhler 2016). Dans leur étude sur le recours à l'aide sociale, Guggisberg et al. (2019) montrent que les personnes arrivées en Suisse au titre du regroupement familial sont davantage tributaires de l'aide sociale que celles venues en Suisse pour travailler ou faire des études. La liberté de circulation des personnes n'a pas été prise en compte ici.

Les auteurs qui analysent la propension au retour ne se penchent pas sur les différentes dimensions du regroupement familial, ils l'englobent généralement dans la migration liée au travail. Or, le fait de distinguer l'intégration économique de l'attachement particulier au pays d'accueil (de Haas et Fokkema 2011) permet d'identifier un lien entre le regroupement familial et la faible propension au retour : la famille peut être un indice du déplacement du centre de vie en Suisse, surtout si des enfants y sont scolarisés. Le regroupement familial peut donc inciter à un séjour durable, voire permanent dans le pays d'accueil, a fortiori lorsque les intéressés ont des enfants.

### 5.3. Migration d'asile

Bien que les personnes du domaine de l'asile soient admises pour des raisons humanitaires, plusieurs études s'intéressent à leur influence sur l'économie et la société du pays d'accueil. Les auteurs abordent souvent la question de l'intégration des requérants d'asile sur le marché du travail, même si son impact sur l'économie et la structure démographique est limité du fait d'un nombre de cas relativement faible. Pour résumer, on peut dire que le fait d'apporter une aide précoce et intensive aux requérants d'asile et aux réfugiés est financièrement avantageux pour le pays d'accueil à long terme. Comme pour la migration liée au travail et le regroupement familial, il est établi, pour la migration d'asile également, que l'existence d'un lien particulier avec le pays d'accueil freine le retour dans le pays d'origine (même si de nombreux requérants d'asile en avaient l'intention initialement). Bien souvent, la situation dans le pays d'origine constitue un obstacle au retour : les personnes concernées envisagent d'autres options, les contacts clés dans le pays d'origine se réduisent peu à peu.

#### Impact sur les finances publiques et effets sur le marché du travail

Il paraît important de rappeler que **l'admission de personnes qui ont dû fuir leur pays relève de l'obligation humanitaire d'assistance et que les analyses coûts-bénéfices n'ont pas d'incidence sur ce point** (Dustmann et al. 2017). L'examen des conséquences financières de la migration d'asile est néanmoins justifié. Le lancement d'une procédure d'asile pour un requérant en Suisse n'est en effet pas sans impliquer des coûts pour la Confédération. À ces coûts initiaux s'ajoutent d'autres coûts lorsque les personnes concernées ne travaillent pas. La plupart des personnes du domaine de l'asile sont donc des bénéficiaires nets, comme d'ailleurs la majeure partie des individus en Suisse (SECO 2018). Si l'on part du principe que nombre des requérants d'asile ne retourneront pas dans leur pays d'origine à court terme (que ce soit en raison d'une décision d'asile positive ou d'une admission provisoire parce que leur retour s'avère inexigible, impossible ou illicite), leur intégration sur le marché du travail permet à l'État de faire des économies. Plus l'intégration sur le marché du travail est rapide, moins l'État assume de coûts et plus les dépenses sociales peuvent être réduites (Spadarotto et al. 2014 ; Marbach, Hainmueller et Hangartner 2018 ; Zachmann 2016)<sup>3</sup>. Il convient ici de noter que l'investissement dans la formation et le perfectionnement des réfugiés et des personnes admises à titre provisoire peut être payant à long terme. Ces considérations montrent que les analyses coûts-bénéfices dans le domaine de l'asile dépendent dans une large mesure des hypothèses de départ retenues.

Fratzcher et Junker (2015) ont réalisé des simulations pour l'Allemagne afin d'évaluer l'impact des requérants d'asile et des réfugiés sur le budget de l'État. Même avec des estimations prudentes considérant le chômage

---

<sup>3</sup> Lorsque par souci d'économies, d'importantes coupes sont pratiquées dans les dépenses sociales pour les requérants d'asile et les personnes admises à titre provisoire, mais que ces personnes demeurent en Suisse, ces économies peuvent induire des coûts supplémentaires à long terme. Si les personnes perçoivent moins de prestations publiques, elles risquent de réduire leurs dépenses alimentaires, ce qui peut induire des problèmes de sous-nutrition et de santé malgré l'octroi de l'aide d'urgence (Keller et al. 2012). Chez les enfants, une situation de pauvreté peut être un frein à l'établissement d'un lien particulier avec le pays d'accueil et à la participation à la vie sociale (Dadush 2018).

élevé des réfugiés et des requérants d'asile, les auteurs parviennent à la conclusion que les effets de la migration d'asile sont positifs à moyen terme (seuls sont toutefois pris en compte les coûts directs de l'hébergement et les prestations sociales)<sup>4</sup>. L'impact est d'autant plus favorable que **l'intégration des personnes concernées sur le marché du travail est rapide**. Les simulations révèlent un bilan positif cinq ans déjà après l'arrivée dans le pays de séjour. La situation est avantageuse pour les Allemands également, parce que la main-d'œuvre supplémentaire induit une croissance économique globale, même si les réfugiés gagnent en moyenne nettement moins que la population locale. Contrairement à Bruchez (2018), Fratzscher et Junker (2015) ne considèrent, dans leur évaluation de l'influence de la migration de travail, ni les coûts du départ à la retraite ni les coûts de formation ou de santé.

D'Albis et al. (2018) estiment pour leur part que les **requérants d'asile et les réfugiés ne représentent, à moyen terme, pas une charge économique pour les pays européens**. Dans leur étude comparative consacrée aux pays d'Europe de l'Ouest pour la période 1985-2015, ils montrent que les requérants d'asile et les réfugiés n'ont pas d'influence négative sur la production de richesses. Les auteurs se sont intéressés en particulier aux « pics » de requérants d'asile dans un court laps de temps. Parallèlement, leurs résultats montrent que les coûts générés par les requérants d'asile sont plus que compensés à moyen terme. L'étude ne considère toutefois pas séparément les dépenses et les recettes publiques. Compte tenu du nombre relativement faible de requérants d'asile, leur impact pourrait aussi être masqué par d'autres facteurs d'influence sur l'économie (d'Albis, Boubtane et Coulibaly 2018).

En Suisse comme dans la plupart des pays occidentaux, les personnes du domaine de l'asile ne représentent qu'un tout petit groupe sur le marché du travail. Leur impact sur ce marché est donc négligeable (Dadush 2018), surtout lorsqu'elles sont nombreuses à ne pas avoir d'emploi. Il est donc difficile d'évaluer l'influence du domaine de l'asile sur des secteurs ou des régions spécifiques : **le nombre de cas est trop faible pour pouvoir formuler des affirmations valables**. Les données concernant le Danemark montrent que la présence de réfugiés dans le pays tend à accélérer la spécialisation de la population majoritaire, ce qui contribue à long terme à la création d'emplois spécialisés (Konle-Seidl 2016).

La migration d'asile se distingue de la migration de travail en ce sens qu'elle ne fluctue pas en fonction des besoins de l'économie, ni temporellement ni géographiquement. Ces dernières années, on a observé que les personnes du domaine de l'asile étaient dans l'ensemble peu qualifiées (Dadush 2018). La crainte qu'elles n'accaparent les emplois peu qualifiés dans le pays d'accueil est très répandue au sein de la population (Frattoni 2017). Plusieurs études ont pourtant démontré que cela n'était nullement le cas et qu'il y avait plutôt une complémentarité sur le marché du travail entre les personnes du domaine de l'asile et la main-d'œuvre locale (Patel, Savchenko et Vella 2013). Les personnes qui ne sont pas en concurrence avec les réfugiés ou les personnes admises à titre provisoire peuvent tirer profit de cette situation. C'est le cas pour les personnes hautement qualifiées, mais aussi pour la main-d'œuvre non qualifiée, dans la mesure où malgré leur absence de qualifications, les migrants ne peuvent pas se substituer facilement aux autochtones sur le marché du travail. Bien souvent, les requérants d'asile ne parlent pas la langue du pays ou de la région d'accueil et ne maîtrisent pas l'alphabet latin. Ils ne disposent pas d'un réseau influent et n'ont pas de grandes attentes (Dadush 2018). **Ils occupent donc d'autres emplois que les nationaux sur le marché du travail** – généralement des emplois sans contact avec la clientèle, tout en bas de la hiérarchie de qualification (aide de cuisine ou ouvrier en bâtiment, p. ex.). Les personnes du domaine de l'asile ne constituent donc nullement une menace pour la majorité des citoyens suisses peu qualifiés, mais plutôt pour les migrants déjà en place (Piguet et Wimmer 2000 ; Spadarotto et al. 2014). Ces résultats ne doivent pas faire oublier que l'on peut observer un impact négatif pour certains nationaux dans des domaines précis, notamment en termes de salaire. Mais peu de personnes sont en réalité concernées (Pecoraro et Ruedin 2019).

### Intégration sur le marché du travail

Ces dernières années, les requérants d'asile et les réfugiés étaient le plus souvent peu ou non qualifiés, et donc moins bien armés pour une arrivée sur le marché du travail européen (Dustmann et al. 2017 ; Brücker et al.

---

<sup>4</sup> À court terme, le domaine de l'asile peut avoir un certain poids économique en cas d'augmentation soudaine du nombre de requérants d'asile. Au plus haut de la « vague de réfugiés » de 2015, ce poids en Allemagne a été estimé à court terme à 1 % du PIB sur le plan régional, à 0,4 % sur le plan national (Konle-Seidl 2016). À long terme, en revanche, ces contributions au PIB sont négligeables.

2018). À l'heure des changements structurels, **leur intégration sur le marché du travail s'en trouve compliquée**, y compris en cas de croissance économique générale (Spadarotto et al. 2014). Spadarotto et al. (2014) ont analysé les parcours d'intégration de réfugiés et de personnes admises à titre provisoire en Suisse. Ils ont interrogé des personnes arrivées en Suisse entre 1997 et 2000 et ont analysé leur intégration sur une période de dix années en recoupant les données du SYMIC et de l'AVS. La cohorte étudiée présente un taux d'activité de 20 % au bout de deux ans, période après laquelle différents parcours se dessinent. Dans le cas des personnes admises à titre provisoire, **le taux d'activité ne dépasse guère 20 %, même au bout de dix ans**. Les auteurs expliquent cette situation par la méconnaissance de la langue de la région de séjour et de faibles contacts sociaux, mais surtout par un défaut de reconnaissance de la formation antérieure et l'interdiction de travailler en dehors du canton de domicile<sup>5</sup> – des facteurs qui n'ont pas été mesurés directement dans le cadre de l'étude. **Le taux d'activité des réfugiés et des personnes ayant obtenu une décision positive pour cas de rigueur se situe, lui, entre 50 et 60 % au bout de dix ans** (Spadarotto et al. 2014). Ces résultats montrent que les personnes présentent dans l'ensemble un profil qui n'est pas très demandé sur le marché du travail considéré (Degler, Liebig et Senner 2017 ; Gnesa 2018), leurs expériences professionnelles et leurs connaissances répondant aux besoins d'un tout autre marché. Ayant dû quitter précipitamment leur pays, les personnes concernées ne sont souvent pas en mesure de justifier de leurs qualifications. Par ailleurs, il n'est pas rare qu'elles présentent des problèmes physiques et psychiques, ce qui ne favorise pas leur recrutement (Degler, Liebig et Senner 2017). À cela s'ajoute que les personnes admises à titre provisoire ne savent pas combien de temps elles pourront demeurer en Suisse (cf. également Efonayi-Mäder et Ruedin 2014). Il est par ailleurs établi qu'en raison des incertitudes qui pèsent sur la durée de leur séjour, les personnes concernées s'investissent moins dans la recherche d'un emploi (Dustmann et al. 2017).

Pour les personnes du domaine de l'asile, le fait de ne pas avoir de travail signifie que l'objectif d'indépendance financière n'est pas atteint. Cela explique que nombre de mesures d'intégration se concentrent sur le marché du travail (Karlsdóttir et al. 2017). L'accent est mis essentiellement sur la **maîtrise de la langue locale**, ainsi que sur la reconnaissance des diplômes étrangers et des connaissances antérieures (Gnesa 2018). Dans les pays nordiques, on constate que cette reconnaissance fonctionne mieux lorsque les processus sont centralisés, même s'il n'existe pas d'explication à cette situation (Karlsdóttir et al. 2017). Les difficultés dans la recherche d'un emploi sont liées à l'inadéquation du profil des personnes sur le marché du travail local, mais aussi à des **discriminations et à l'absence d'accès aux réseaux influents**. Les migrants du domaine de l'asile utilisent généralement leurs réseaux personnels pour trouver du travail. Cela explique qu'ils occupent souvent des emplois moins qualifiés que les migrants qui sont passés par des mises au concours publiques (Söhn et Marquardsen 2017).

Selon Bucken-Knapp et al. (2019), les différents auteurs s'accordent globalement sur les facteurs de succès de l'intégration des réfugiés. L'**investissement précoce et intensif dans l'intégration sur le marché du travail** (cours de langue et rafraîchissement des connaissances notamment) est ainsi fréquemment cité. L'accès rapide à des programmes linguistiques est en effet essentiel : si les personnes ne maîtrisent pas suffisamment bien la langue locale, il sera difficile de mettre en œuvre des mesures d'intégration complémentaires (cf. également Morlok et al. 2018). En Finlande, certains programmes d'intégration dédiés aux migrants ont été mis en place de façon à pouvoir ensuite être évalués sur une base scientifique. Un effet positif des cours de langue sur le taux d'activité a ainsi été mesuré. En Suède, il est apparu que les **cours de langue étaient plus efficaces s'ils étaient suivis parallèlement à la recherche d'emploi** que s'ils la précédaient. Söhn et Marquardsen (2017) ont remarqué que les personnes qui avaient de meilleures connaissances linguistiques trouvaient généralement de meilleurs emplois.

Degler et al. (2017) citent une enquête réalisée auprès des employeurs qui révèle, elle aussi, l'importance des **compétences linguistiques** : même pour des emplois peu qualifiés, une certaine connaissance de la langue locale est exigée. Les employeurs déplorent l'**incertitude liée au titre de séjour** (cf. également Spadarotto et al. 2014 pour le cas de la Suisse). Certains programmes comme le programme « 3+2 » en Allemagne sont jugés intéressants : il consiste à proposer aux réfugiés de suivre une formation professionnelle pendant trois années, et à leur octroyer un titre de séjour pour les deux années suivantes s'ils trouvent un emploi. Cette **garantie de statut encourage les employeurs à investir dans ces personnes**. Frattini (2017) souligne que les incertitudes quant à la durée de séjour des migrants – qui s'observent très clairement chez les requérants d'asile et

<sup>5</sup> Cette interdiction n'existe plus depuis la dernière révision de la loi sur l'asile.

les personnes admises à titre provisoire – nuisent à la mise en œuvre des mesures incitatives et n’encouragent pas les entreprises à investir dans ces catégories de personnes. L’accélération des décisions et la clarification de la durée du séjour faciliteraient grandement l’intégration des réfugiés sur le marché du travail (Frattini 2017 ; cf. également Gosselin et al. 2018 concernant l’intégration des réfugiés en France, ainsi que les recommandations de l’OCDE 2016). Degler et al. (2017) notent toutefois que les **besoins des réfugiés étant extrêmement variables, il n’est pas possible de définir une approche commune pour tous**. En conséquence, le succès des mesures d’intégration ne peut pas être apprécié globalement, il est toujours le reflet d’une situation particulière. Cela étant, rien n’indique qu’il faille mettre en œuvre des mesures d’intégration spécifiques pour les réfugiés ; **les mesures générales d’intégration sur le marché du travail paraissent les plus efficaces** (Konle-Seidl 2016). Masson (2017) est lui aussi d’avis que la plupart des mesures d’intégration sur le marché du travail sont adaptées aux réfugiés comme aux travailleurs migrants à la recherche d’un emploi.

Parmi les facteurs d’intégration positifs, nous pouvons également citer l’**évaluation des compétences** pour les requérants d’asile dont les perspectives de séjour sont les plus longues (Bucken-Knapp et al., Fakhir et Spehar 2019). Les compétences et les connaissances des réfugiés sont évaluées indépendamment afin de permettre l’établissement d’un programme individuel d’intégration. Pour ce faire, le mode d’intégration à privilégier, les compétences et les connaissances supplémentaires nécessaires, ainsi que les moyens de les acquérir sont définis pour chaque personne. Si la **reconnaissance des diplômes étrangers** est ici capitale, d’autres modes d’accès au marché du travail sont également pris en compte. Comme le révèlent des entretiens réalisés par Bucken-Knapp et al. (2019) avec des réfugiés syriens en Suède, les programmes d’intégration ne sont pas toujours considérés comme positifs par les personnes concernées. Les requérants d’asile et les réfugiés ont par exemple jugé insuffisante la qualité des programmes linguistiques. Ils ont aussi déploré un manque de transparence au niveau de la procédure de reconnaissance des diplômes et des qualifications, et ont évoqué la lourdeur des processus administratifs qui les freine dans leurs efforts et complique un peu plus l’accès au marché du travail. Les entretiens montrent que les programmes individualisés d’intégration sont perçus comme une charge administrative inutile. L’étude ne révèle toutefois pas si les réfugiés ont une image réaliste du marché du travail relativement formel en Suède ou s’ils partent du principe qu’ils peuvent trouver un emploi de façon informelle<sup>6</sup>.

Hainmueller et al. (2016) montrent que les incertitudes quant à la durée du séjour peuvent nuire à l’intégration sur le marché du travail : chaque année supplémentaire que dure la procédure d’asile implique une probabilité réduite de 4 à 5 % de trouver un emploi. Selon eux, une longue période d’incertitude induit un **stress psychologique** qui peut se muer en incapacité de travail. Une telle situation a été décrite par Gosselin et al. (2018) pour des réfugiés en France (cf. également Söhn et Marquardsen 2017 ; Spadarotto et al. 2014). Si elles s’attendent à ne pas pouvoir rester dans le pays d’accueil, les personnes concernées investissent peu dans des compétences pourtant essentielles comme les connaissances linguistiques. Pour les migrants admis dans le pays d’accueil, l’investissement dans la langue locale est payant à long terme. Pour ceux qui risquent d’être renvoyés à court terme dans leur pays d’origine en revanche, il n’y a pas nécessairement d’**intérêt à investir dans ce domaine** : dans leur pays, une connaissance de l’allemand ou du français leur sera sans doute de peu d’utilité. Comme le montre l’exemple des anciens « travailleurs invités », la durée de séjour effective dans le pays d’accueil importe peu (cf. également Haab et al. 2010 concernant les « travailleurs invités » turcs en Suisse) : au vu de leurs contrats de travail temporaires, il était clair que leur séjour dans le pays d’accueil ne serait que de courte durée, un peu comme pour les personnes admises à titre provisoire aujourd’hui. Le non-investissement dans l’apprentissage de la langue locale a des répercussions négatives en matière d’intégration sur le marché du travail. Cela impacte également les enfants des migrants, leurs parents ne faisant pas de leur accès à l’école une priorité, du moins pas tant que subsistent les incertitudes sur la durée du séjour. Les requérants d’asile, qui ont du mal à évaluer si leur demande d’asile sera ou non acceptée, se trouvent dans un tel cas.

Voilà pourquoi certains auteurs comme Masson (2017) citent la **sécurité du statut comme étant la principale condition** du succès des mesures d’intégration : plus le statut est garanti et accordé rapidement, plus le succès de l’intégration est assuré. On constate ainsi que les personnes au bénéfice d’un titre de séjour de courte durée (faible sécurité) investissent moins dans la formation, l’apprentissage de la langue, la recherche d’un emploi ou l’établissement de contacts sociaux dans le pays d’accueil. Les migrants tentent par ailleurs de retarder

<sup>6</sup> Dans son étude de cas aux Pays-Bas, Richardson (2018) indique qu’en pratique, les mesures d’encouragement ne sont pas utilisées que pour promouvoir l’intégration, mais aussi comme des instruments de contrôle de la migration, avec des sanctions ou un renvoi à la clé en cas d’échec de l’intégration (Richardson 2018 ; Wichmann et D’Amato 2010).

autant que faire se peut un retour dans le pays d'origine lorsqu'ils ne savent pas si et à quel moment ils pourront revenir dans le pays d'accueil (Frattini 2017 ; Borodak et Tichit 2014). L'attente jusqu'à la décision d'asile ou l'admission provisoire peut avoir des conséquences négatives sur la santé psychique des personnes (Frattini 2017 ; Efiionayi-Mäder et Ruedin 2014), ce qui peut nuire à leur intégration sur le marché du travail (Simona, Pecoraro et Ruedin 2015). Diverses études montrent que la naturalisation a, pour les migrants concernés, un effet extrêmement positif en termes d'intégration, à savoir la perspective de meilleurs salaires, mais aussi une identification plus forte avec le pays de séjour (Frattini 2017 ; Hainmueller, Hangartner et Pietrantonio 2015, 2017 ; Hainmueller, Hangartner et Ward 2019). Deux études menées en Suisse sont particulièrement intéressantes parce qu'elles mettent statistiquement en évidence un lien de cause à effet entre la naturalisation et l'intégration, le rapport inverse n'étant pas valable (Hainmueller, Hangartner et Pietrantonio 2015, 2017). Les auteurs ont notamment analysé les résultats des naturalisations par les urnes, une pratique autrefois courante en Suisse. Ils ont comparé les parcours d'intégration de personnes présentant des caractéristiques similaires et dont la naturalisation a été acceptée à une courte majorité ou au contraire rejetée de justesse. Dans la mesure où le vote s'effectuait à bulletin secret, le résultat ne pouvait pas être connu à l'avance ; par ailleurs, compte tenu du grand nombre de décisions intégrées dans le calcul, les faibles écarts de votes entre les issues positives et négatives peuvent être considérés comme étant dus au hasard. Les résultats montrent clairement qu'une **décision de naturalisation a induit une meilleure intégration économique et un plus grand attachement à la Suisse.**

Marbach et al. (2018) se sont intéressés à une modification de la législation sur l'asile introduite en 2000 en Allemagne, qui a permis aux requérants d'asile d'accéder au marché du travail. Jusque-là, il leur était interdit d'accéder à des emplois rémunérés. La nouvelle réglementation prévoyait un délai d'attente de douze mois, applicable rétroactivement. Les auteurs ont observé des écarts dans le délai d'attente, pour des conditions économiques inchangées. S'appuyant sur le cas de réfugiés originaires du Kosovo, ils ont montré que les personnes qui avaient attendu le moins longtemps avant d'accéder à une activité rémunérée avaient une chance de 20 % supérieure d'avoir un emploi au bout de cinq ans. Cette différence disparaît au bout de dix ans. Les analyses de Marbach et al. (2018) montrent qu'un **accès plus rapide permet également une intégration plus rapide sur le marché du travail**<sup>7</sup>. Les personnes ayant connu une longue période d'attente semblent avoir recherché moins intensément un emploi. Même si le taux d'activité est le même à long terme (au bout de dix ans), Marbach et al. (2018) montrent qu'une intégration rapide sur le marché du travail s'accompagne d'une réduction des dépenses sociales et d'une augmentation des recettes fiscales. Dans leur étude sur le parcours d'intégration de réfugiés et de personnes admises à titre provisoire en Suisse, Spadarotto et al. (2014) ont, eux aussi, souligné les avantages d'une intégration rapide sur le marché du travail. Les auteurs qui ont travaillé à partir de simulations (Bach et al. 2017) parviennent peu ou prou aux mêmes conclusions. Ils ont par exemple extrapolé aux requérants d'asile et aux réfugiés arrivés en Allemagne après 2015 les chances d'accès au marché du travail allemand d'anciens réfugiés. Deux scénarios ont été comparés : celui de réfugiés ne bénéficiant d'aucune mesure d'encouragement particulière et celui de réfugiés engagés dans des programmes d'apprentissage de la langue allemande et visant l'obtention d'un diplôme allemand. Les résultats montrent qu'un **encouragement ciblé dans deux domaines seulement (la langue et les diplômes) entraîne des économies substantielles** pour le pays de séjour (plusieurs centaines de millions d'euros pour l'Allemagne). Seules les personnes ayant de longues perspectives de séjour ont été prises en compte dans le cadre de cette étude.

Dans certains cantons suisses et dans les pays nordiques, l'administration tente d'évaluer la **durée du séjour des requérants d'asile (moyen ou long terme)**. Les personnes dont on pense qu'elles ne retourneront pas dans leur pays à court terme bénéficient de mesures précoces d'encouragement de l'intégration (Karlsdóttir et al. 2017 ; Wichmann et al. 2011 ; Morlok et al. 2018). Ces mesures sont mises en œuvre à la fois pour des raisons de coûts, mais aussi pour éviter un « effet cicatrice ». Une longue période sans emploi peut en effet aggraver un peu plus une situation sur le marché du travail difficile pour les requérants d'asile et les réfugiés

<sup>7</sup> Söhn et Marquardsen (2017) montrent que les difficultés d'intégration rencontrées dans un domaine peuvent nuire à l'intégration dans les autres domaines. Ainsi, les personnes hébergées dans une structure collective affichent de moins bonnes performances scolaires, car elles ne disposent pas d'un endroit où s'isoler pour étudier en toute tranquillité. Ces structures favorisent par ailleurs la constitution de réseaux sur une base ethnique, ce qui nuit à l'apprentissage de la langue du pays d'accueil. Söhn et Marquardsen (2017) notent cependant que les centres collectifs peuvent présenter des avantages financiers et faciliter la mise en œuvre de certains programmes de soutien.

(Bonoli 2017 ; Auer, Bonoli et Fossati 2017). L'encouragement de l'intégration économique passe aussi souvent par la mise en œuvre de programmes culturels visant à favoriser l'autonomie des réfugiés et leur cohabitation avec la population locale (Åberg et Mäkitalo 2017). Le fait qu'un ancrage affectif dans le pays d'accueil constitue un frein au retour (de Haas et Fokkema 2011) peut conduire à un conflit d'objectifs. Si on espère que les programmes mis en œuvre soutiendront indirectement l'intégration économique et contribueront à l'autonomie des personnes concernées, ces mêmes programmes peuvent – s'ils induisent à court terme déjà un attachement particulier au pays d'accueil – constituer un obstacle au retour dans le pays d'origine en cas de décision d'asile négative. En témoignent la moindre propension au retour communiquée dans le cadre des sondages et le faible nombre de retours effectifs dans le pays d'origine, lorsque ceux-ci sont raisonnablement exigibles, possibles et licites. Peu d'études ont jusqu'ici été consacrées à la question de l'estimation fiable de la durée attendue de séjour d'une personne dans le pays d'accueil et à la possibilité de dissocier l'encouragement de l'intégration économique de la promotion d'un ancrage affectif au sein de la société d'accueil.

Les études disponibles s'intéressent pour l'essentiel à l'adéquation des mesures d'intégration (Konle-Seidl 2016). **Un certain nombre d'entre elles, aux résultats probants, confirment que les cours de langue et la reconnaissance des qualifications favorisent l'intégration économique** (Konle-Seidl 2016 ; Auer 2018)<sup>8</sup>. Il ne fait par ailleurs aucun doute que les perspectives garanties de séjour sont positives tant pour l'intégration économique que pour le renforcement des liens affectifs avec le pays d'accueil, et que les personnes du domaine de l'asile ont plus de mal à s'intégrer que les travailleurs migrants, surtout si elles arrivent dans le pays d'accueil à un moment où la conjoncture est défavorable (Konle-Seidl 2016). Les programmes d'intégration très complets mis en œuvre en Suède (cours de langue, soutien à la recherche d'emploi, stages, programmes de mentorat) sont souvent cités en exemple par les organisations internationales. Des voix se sont toutefois élevées ces dernières années pour remettre en cause leur pertinence économique. Selon l'origine et le niveau de formation des réfugiés, ces programmes offrent un soutien insuffisant ou trop important. **Les études récentes recommandent un accès plus souple et plus personnalisé** (Konle-Seidl 2016 ; Liechti et al. 2017). Ces travaux considèrent uniquement le cas des réfugiés reconnus, sans inclure les personnes admises à titre provisoire.

Les résultats du Pôle de recherche national « nccr – on the move », consacré aux études sur la migration et la mobilité, montrent que le **succès des programmes d'intégration ne peut pas être généralisé**, les effets de ces programmes dépendant des caractéristiques des personnes concernées. Liechti et al. (2017) ont par exemple montré que si la participation à de tels programmes est considérée par les employeurs comme positive, elle est appréciée différemment selon la nature du travail. Pour les emplois non qualifiés et peu qualifiés, des effets positifs ont été observés, ce qui n'est pas nécessairement le cas pour les emplois qualifiés. Les auteurs ont également relevé des différences dans l'appréciation de la participation selon le pays d'origine des personnes. Les **stéréotypes** semblent ne pas être étrangers à cette situation, les employeurs ayant leur idée de l'adéquation de telle ou telle personne pour tel emploi (Auer et al. 2018). Cela explique que les ressortissants de certains pays aient moins de difficultés à trouver du travail dans certaines branches. Bonoli (2017) estime que les mesures d'intégration ne devraient concerner que les personnes qui, sans elles, n'auraient pas de perspectives d'emploi, rejoignant ainsi les critiques formulées par Bucken-Knapp et al. (2019) pour la Suède. Il souligne par ailleurs **l'importance de mesures d'intégration personnalisées**.

Concernant l'intégration économique, il convient de noter que nombre de requérants d'asile présentent un profil et un niveau de formation qui ne sont guère recherchés sur le marché du travail (Brücker et al. 2018). Pour éviter qu'ils ne soient tributaires l'aide sociale à long terme, le pays de séjour doit investir dans des mesures de formation initiale et continue<sup>9</sup>. Ce sont les communes qui interviennent en Suisse dans ce domaine. La structure fédéraliste du pays laisse espérer l'émergence de solutions novatrices (Gafafer 2018). Les changements structurels et la progression de la numérisation constituent ici deux défis majeurs. Cueni et Sheldon (2011) ont observé que le taux de chômage des personnes peu qualifiées avait considérablement augmenté

<sup>8</sup> L'évaluation des offres telles que les cours sur la culture, les normes, les valeurs et l'histoire du pays est difficile parce que leurs effets sont indirects (Frattini 2017). Gregurović et Župarić-Iljić (2018) montrent qu'en raison d'un défaut de mise en œuvre, les mesures d'intégration culturelle n'ont pas toujours un impact significatif.

<sup>9</sup> Frattini (2017) a montré que les mesures d'intégration à l'école sont bénéfiques parce qu'elles sont adaptées à chaque cas particulier et axées sur le long terme, en complément de l'intégration au sein de la classe.

depuis les années 1970. Les requérants d'asile étant dans l'ensemble moins qualifiés que les travailleurs migrants, leur taux de chômage est particulièrement élevé (Spadarotto et al. 2014). L'impact d'un pic de réfugiés et de requérants d'asile sur le marché du travail et sur le chômage est toutefois difficile à évaluer car il convient de prendre en compte également **la réaction du marché du travail à un élargissement de l'offre** et aux mesures de régulation (Dadush 2018 ; Frattini 2017).

Dustman et al. (2017) font observer que la répartition (aléatoire) des réfugiés dans le pays n'est pas judicieuse du point de vue économique. Auer (2018) note quant à lui que les requérants d'asile **ne peuvent parfois pas exploiter leurs compétences linguistiques**, par exemple lorsqu'ils sont francophones et qu'ils sont affectés en Suisse alémanique – une situation d'autant plus aberrante qu'il est plus difficile pour eux de trouver du travail dans cette région. S'appuyant sur les données de Wichmann et al. (2011) relatives aux pratiques cantonales, Slotwinski et al. (2018) montrent que de petites différences comme le délai d'attribution de l'autorisation de travail ou les restrictions d'emploi applicables aux requérants d'asile dans certains secteurs ont un impact mesurable sur la participation des requérants d'asile à la vie économique du pays d'accueil. Les différences au niveau du soutien social ne semblent en revanche pas déterminantes. Slotwinski et al. (2018) notent que les requérants d'asile qui parlent la même langue que les citoyens du pays d'accueil sont susceptibles de bénéficier de pratiques particulièrement favorables. Spadarotto et al. (2014) sont par ailleurs d'avis que le potentiel des requérants d'asile et des personnes admises à titre provisoire est sous-exploité si les besoins de l'économie ne sont pas pris en compte. Bansak et al. (2018) proposent quant à eux un algorithme complexe pour répartir les requérants d'asile de façon « optimale » selon des considérations économiques, tout en conservant le principe de la répartition entre les régions. D'une façon générale, les requérants d'asile et les personnes admises à titre provisoire trouvent plus facilement du travail dans les villes, en partie parce qu'ils ont plus de chances d'y rencontrer des concitoyens et de bénéficier d'une aide au sein de réseaux déjà constitués (Martén, Hainmueller et Hangartner 2019). La population locale est par ailleurs moins susceptible d'être gênée par leur présence en milieu urbain, situation qui peut avoir des conséquences politiques et favoriser l'extrémisme de droite. Dustman et al. (2017) relèvent pour leur part que les coûts de logement sont nettement moins élevés en milieu rural, un aspect qui a son importance si les personnes sont tributaires de l'aide sociale. Les expériences menées en Suède ont également montré que l'application de **restrictions dans le choix du lieu de domicile a un impact négatif sur l'intégration économique des réfugiés** : baisse du taux d'activité et du niveau des salaires, augmentation du volume de prestations sociales versées (Konle-Seidl 2016).

### Le rôle de l'économie et des entreprises

Le succès de l'intégration ne dépend pas seulement des migrants. Prenant comme référence l'exemple allemand, Flake et al. (2017) montrent que de **nombreuses entreprises s'engagent activement en faveur du recrutement de requérants d'asile et de réfugiés**, considérant cela comme leur contribution à l'intégration et s'efforçant autant que faire se peut de s'adapter à la fluctuation de l'offre sur le marché du travail. Les entreprises artisanales en particulier sont intéressées par l'embauche de requérants d'asile et de réfugiés. Les entreprises qui font appel à des requérants d'asile et des réfugiés **ont pour la plupart fait état d'expériences préalables positives** qui les incitent à recruter à nouveau des personnes du domaine de l'asile. En Suisse, des considérations économiques et le sentiment de devoir social des entreprises jouent ici un rôle, décrit par Gnesa (2018). En Allemagne, un sondage réalisé auprès d'employeurs révèle qu'environ une entreprise sur six fait appel à des personnes du domaine de l'asile pour des stages, des formations, mais aussi des emplois fixes (Flake et al. 2017). Si elle montre clairement que les employeurs s'adaptent rapidement aux évolutions sur le marché du travail, cette enquête identifie aussi – comme l'étude de Fibbi et al. (2014) pour les ressortissants des pays du Maghreb en Suisse – les « obstacles » à l'intégration sur le marché du travail. Les employeurs allemands déplorent en particulier l'absence de **données sur les compétences et les qualifications** des personnes du domaine de l'asile. Cela représente un problème pour 63 % d'entre eux, qu'ils contournent en partie via l'offre de stages non rémunérés. La **faible connaissance de la langue allemande** constitue un plus grand handicap, cité par 86 % des employeurs. 65 % des entreprises interrogées estiment par ailleurs que les requérants d'asile et les réfugiés sont **trop peu qualifiés**, ce qui les oblige à investir dans un premier temps dans des mesures de formation et de perfectionnement (Gnesa 2018). Les moyennes et les grandes entreprises sont plutôt à même de gérer ces difficultés, y compris celles qui ont déjà employé des travailleurs migrants et savent comment gérer la diversité. De leur côté, les migrants concernés font état d'une certaine méfiance et de discriminations de la part des employeurs (Fibbi et al. 2014 ; Auer et Ruedin 2019 ; Zschirnt et Ruedin 2016), ce

que Gnesa (2018) a également pu observer chez les employeurs. Certaines entreprises doutent par exemple de la capacité des requérants d'asile à assumer une certaine charge de travail ou pensent que ces personnes ne seront pas favorablement accueillies par les clients. Flake et al. (2017) ont identifié un véritable potentiel d'amélioration de l'intégration des réfugiés. Les offres de soutien dédiées aux entreprises restent en effet largement méconnues (Dumont et Chaloff 2019).

Le projet pilote « Travailler chez le paysan » mené en Suisse est venu confirmer ces observations (Contzen et al. 2018). Dans le cadre de ce projet initié par l'Union suisse des paysans (USP) en partenariat avec le Secrétariat d'État aux migrations (SEM), 30 réfugiés reconnus et personnes admises à titre provisoire ont été employés dans une exploitation agricole. Les responsables des entreprises participantes s'étant dans l'ensemble déclarés satisfaits, **la moitié environ des personnes se sont vu proposer un emploi** à l'issue du projet. À une exception près, tous les réfugiés et personnes admises à titre provisoire se sont dits satisfaits des activités effectuées dans le cadre du projet et ont émis le vœu de suivre une formation dans le domaine agricole. Bien que des cours de langue n'aient pas été proposés en parallèle, la majorité des employeurs ont noté chez les participants de gros progrès linguistiques qui leur ont permis d'assumer des tâches supplémentaires. À l'issue de cette expérience, 71 % des participants ont été intégrés sur le marché du travail : un taux nettement plus élevé que celui des réfugiés et des personnes admises à titre provisoire n'ayant pas bénéficié d'un tel programme (Contzen et al. 2018).

### Intégration économique, déplacement du centre de vie et disposition au retour

De Haas et Fokkema (2011) ont montré qu'une **intégration économique et des liens transnationaux avec le pays d'origine ne diminuent pas la propension au retour**. On peut donc s'attendre à ce qu'un grand nombre de requérants d'asile et de réfugiés quittent le pays d'accueil si la situation dans leur pays s'améliore. On peut par ailleurs raisonnablement supposer que **le lien avec le pays d'accueil se renforce avec le temps, induisant un déplacement du centre de vie** : d'une part via des processus naturels et l'établissement de contacts, d'autre part parce que l'espoir d'une amélioration de la situation et donc d'un retour dans le pays d'origine – pourtant initialement prévu – s'éloigne. Bolzman (2017) a décrit pour la Suisse ce processus de réorientation progressive chez les réfugiés chiliens. En Suisse, l'intégration linguistique et la participation sociale sont activement encouragées. C'est même quelque chose que l'on attend des personnes concernées, par exemple lorsqu'une admission provisoire est remplacée par un statut garanti ou qu'une personne est naturalisée, une procédure dans le cadre de laquelle on évalue non seulement l'intégration économique, mais aussi, dans la mesure du possible, la connaissance du fonctionnement de la société d'accueil et des normes en vigueur. L'obtention d'une autorisation d'établissement ou la naturalisation reflète donc souvent un certain niveau d'attachement à la Suisse et un ancrage du centre de vie en Suisse. Un lien affectif peut toutefois être établi avec la société sans passer par ces étapes formelles.

Hungerbühler et al. (2018) montrent l'importance du centre de vie dans une étude menée en Suisse sur la propension au retour de personnes âgées originaires du Sri Lanka. Nombre d'entre elles ont vendu, cédé à des proches ou perdu leurs biens dans la guerre civile, et n'ont plus de famille au sens strict – en particulier pas d'enfants – vivant au Sri Lanka. Interrogées sur leurs velléités de retour, elles ont fait état d'une situation délicate dans leur pays, notamment d'une criminalité élevée et de menaces. La plupart ont également indiqué ne plus avoir de réseau sur place : leurs proches ont déménagé ou sont décédés de vieillesse ou dans le cadre du conflit. Un retour au Sri Lanka serait donc pour elles synonyme de solitude. Elles ne sont d'ailleurs pas sûres de pouvoir se réadapter aux conditions locales (Gerber et Hungerbühler 2018). Le système de santé est un autre facteur qui ne plaide pas en faveur d'un retour. Dans tous les cas, la **présence d'enfants et d'autres membres de la famille en Suisse** explique dans une large mesure que ces personnes ne souhaitent pas retourner dans leur pays d'origine. Hungerbühler et al. (2018) notent que le **fait d'avoir encore ses parents dans le pays d'origine joue un rôle important** dans la conservation d'un lien avec ce pays : après le décès des parents, les voyages dans le pays d'origine s'espacent. En d'autres termes, les réseaux et les relations personnelles jouent un rôle essentiel dans la propension au retour. Les personnes sont tentées de retourner dans leur pays si elles y ont encore leurs parents et de la famille, mais tendent à rester en Suisse si leur famille et leurs enfants y sont établis. Dans le cas des réfugiés chiliens, on constate également que le fait d'avoir des enfants dans le pays de séjour est un facteur déterminant : **le centre de vie est modifié**, la propension au retour diminue (Bolzman 2017). La famille et les réseaux sont ici le reflet de l'attachement particulier au pays de séjour.

Le lien avec le pays d'accueil et la participation à la vie sociale sont aussi les principaux arguments avancés par les Suisses lorsqu'ils tentent d'empêcher le renvoi de requérants d'asile déboutés de leur demande. La réussite de l'intégration est en effet la première raison citée par les opposants aux renvois, qui maintiennent que la « place » des personnes devant être expulsées est en Suisse, qu'elles sont devenues parties intégrantes de la société. Ces arguments sont mis en avant dans l'étude de Rosenberger et al. (2018) sur la contestation des renvois en Suisse, en Allemagne et en Autriche. Cette contestation émane des personnes concernées et de la société civile, mais aussi de façon informelle de voisins et de connaissances de ces personnes. Les cas étudiés font apparaître une propension au retour particulièrement faible lorsque les personnes et les familles concernées sont intégrées socialement et économiquement – à savoir lorsqu'**elles se considèrent elles-mêmes ou qu'elles sont considérées par leur environnement comme faisant partie de la société** – et qu'elles n'entrevoient aucune perspective dans leur pays d'origine. Le fait que les décisions de renvoi soient contestées montre que ce point de vue est partagé par la population locale. L'opposition n'est pas dirigée contre les renvois en tant que tels mais contre le fait d'expulser des personnes qui, compte tenu des liens affectifs qu'elles ont tissés dans le pays de séjour, sont devenues parties intégrantes de la société, indépendamment de leur situation sur le plan légal (cf. également Ruedin, Rosenberger et Merhaut 2018 ; Probst et Bader 2018).

Les offres d'aide au retour sont refusées pour des motifs assez divers (Carr 2014) : outre la question de fierté, qui empêche les personnes d'accepter sans raison un acte de charité (cf. également Collier 2018), il peut y avoir des projets de voyage dans un pays tiers, mais aussi des doutes quant à la concrétisation des aides annoncées. Ce dernier cas a notamment été observé chez des migrants originaires de milieux ruraux et de pays rongés par la corruption ou dépourvus d'État de droit.

### Conséquences pour la structure démographique

Les personnes du domaine de l'asile étant nettement moins nombreuses que les travailleurs migrants, leur **influence sur l'évolution démographique en Suisse est limitée** (Fioretta et Wanner 2017 ; Milivinti 2018). Comme pour la migration liée au travail, l'impact à long terme dépend en premier lieu de la durée de séjour des personnes en Suisse – en particulier si elles sont âgées. Le simple fait que les requérants d'asile soient dans l'ensemble plus jeunes que la population nationale a une influence sur la structure démographique suisse. Des évolutions notables à moyen terme ne peuvent toutefois s'observer que si le nombre de réfugiés est nettement plus élevé. À long terme, les migrants du domaine de l'asile vieillissent eux aussi : la **migration d'asile ne peut donc pas empêcher le vieillissement de la société**, mais seulement le décaler dans le temps. Quant aux personnes en quête de protection, on s'attend à ce qu'elles restent en Suisse à moyen ou long terme si elles sont originaires de pays touchés par des conflits persistants comme l'Afghanistan et la Syrie (Dustmann et al. 2017).

## 5.4. Conclusion

Les motifs qui sous-tendent la migration et le type d'admission ont une influence notable sur l'intégration des migrants en Suisse. Bien que la population locale le perçoive parfois différemment, les migrants ne semblent globalement pas représenter une menace pour les Suisses sur le marché du travail. La migration liée au travail permet même aux employeurs de combler des déficits structurels de main-d'œuvre. Compte tenu du faible nombre de cas, il n'existe pas d'études détaillées sur l'influence de la migration sur des secteurs et des régions spécifiques. Cela ne doit toutefois pas empêcher de se pencher sur les éventuels problèmes lorsque ceux-ci se profilent.

L'impact des travailleurs migrants sur les finances publiques est positif à court terme, mais semble plutôt neutre à long terme. À noter toutefois que même les études les plus vastes conduites sur le sujet ne chiffrent pas les avantages potentiels tels que la capacité d'innovation. L'influence du regroupement familial sur l'économie et la société demeure quant à elle sous-étudiée. Cette thématique est souvent traitée avec la migration liée au travail. Comme pour le regroupement familial, les besoins de l'économie sont déterminants pour la migration d'asile. Les requérants ont souvent du mal à s'intégrer sur le marché du travail, d'une part en raison de l'inadéquation de leur profil par rapport aux besoins et, d'autre part, du fait de la mauvaise reconnaissance de leurs qualifications et d'un faible investissement dans la formation. La littérature spécialisée montre clairement qu'un encouragement précoce et intensif de l'intégration (notamment par l'acquisition de compétences linguistiques) a un effet positif sur l'intégration. Des mesures d'intégration personnalisées semblent nécessaires pour permettre aux personnes du domaine de l'asile de trouver un emploi rémunéré. Il pourrait être utile

ici d'estimer plus rapidement la durée attendue du séjour afin d'élaborer des mesures adaptées à chaque situation. En Suisse, les demandes qui ne sont pas fondées sont d'ores et déjà traitées en priorité et de manière accélérée.

Les mesures structurelles telles que l'accès des requérants d'asile au marché du travail ou l'octroi d'un statut de séjour garanti aux différents groupes influent également sur le séjour des migrants. Les politiques économiques qui favorisent l'intégration des migrants malgré les changements structurels n'ont jusqu'ici pas fait l'objet d'études. De même, peu d'auteurs se sont intéressés à l'incidence de la migration sur le logement, l'éducation, la santé ou la participation politique (Dumont et Chaloff 2019 ; Conseil fédéral 2019). Les influences indirectes à long terme sur la capacité d'innovation ou sur les changements structurels sont encore plus difficiles à évaluer. Ces influences font débat dans la littérature spécialisée, mais pourraient se révéler déterminantes.

Si la migration d'asile et la migration de travail freinent le vieillissement de la société, elles ne sont pas en mesure de l'empêcher à long terme (Milivinti 2018). La migration – en particulier celle liée au travail – est le principal facteur de l'évolution démographique en Suisse, dans la mesure où les migrants qui rentrent dans leur pays sont remplacés majoritairement par des personnes plus jeunes. Les mouvements migratoires étant difficiles à prédire, l'influence à long terme de la migration sur la structure démographique ne peut pas être déterminée avec certitude.

## 6. Retour au pays

### 6.1. Migration de travail et regroupement familial

Les ouvrages spécialisés sur les politiques d'intégration d'une part et le retour d'autre part permettent de tirer des conclusions sur le lien entre intégration et retour. Pour résumer, on peut dire que de nombreux travailleurs migrants planifient de ne rester qu'un certain temps en Suisse. Mais il peut arriver qu'ils n'atteignent pas leur objectif – p. ex. mettre de côté une certaine somme d'argent – et qu'ils prolongent leur séjour de sorte qu'un lien affectif fort se crée avec le pays de séjour et que le retour s'en trouve entravé. La littérature spécialisée montre que les migrants s'investissent souvent beaucoup en faveur du développement dans leur pays d'origine, en particulier lorsqu'ils sont bien intégrés économiquement et que leur centre de vie se situe en Suisse. Une intégration réussie dans le pays de séjour peut aussi être un prérequis pour un retour réussi, par exemple grâce à de nouvelles aptitudes, à des relations d'affaires ou au capital épargné.

Différentes études révèlent que la disposition à retourner au pays est en principe élevée lorsque le **retour était initialement prévu** par les migrants (Langley et al. 2016 ; Zufferey 2018). Dans ce cas, les intéressés s'investissent peu dans l'apprentissage de la langue et dans le développement d'un lien affectif avec le pays de séjour, et ils nouent moins de contacts avec la population locale. Les dernières analyses du « nccr – on the move » montrent que sur les vingt dernières années, la migration définitive ne peut plus être considérée comme la norme pour les travailleurs migrants. Si la durée de séjour de ces derniers varie fortement, **la plupart d'entre eux quittent la Suisse au terme d'un bref séjour**. Au bout de cinq ans en effet, ils sont plus de la moitié à être repartis de Suisse (Zufferey 2018 ; Favre, Föllmi et Zweimüller 2018). On constate également qu'il existe très peu de migration pendulaire, comme c'était le cas auparavant avec les travailleurs saisonniers. Un statut de séjour garanti permet aux migrants de rester le temps qui leur convient : généralement pour une courte période, même si certains demeurent plus longtemps et que d'autres s'installent de façon permanente (Zufferey 2018).

Le retour au pays ou le départ pour un État tiers peut être un bon calcul pour les migrants sur le plan économique, notamment parce que **l'expérience ou les qualifications acquises peuvent conduire à une meilleure réussite dans le pays d'origine** qu'en restant dans le pays de séjour. Cette amélioration des conditions de vie peut résulter, entre autres, d'une activité indépendante dans le pays d'origine, parce que le capital humain nouvellement acquis y a une plus grande valeur ou que ce pays présente un meilleur retour sur investissement pour les économies réalisées. Les travaux d'Akkoyunlu et de Schläpfer (2013) indiquent que la plupart des migrants retournant au pays sont en âge de travailler. Cela laisse penser qu'ils ont mis à profit le temps passé en Suisse pour **accroître leur capital humain et économiser de l'argent** dans le but d'avoir de meilleures options dans leur pays d'origine. Selon les auteurs, il s'agit ici surtout de travailleurs migrants hautement qualifiés. Voicu et Vlase (2014) remarquent que, pendant la crise économique, les personnes très qualifiées

sont mieux parvenues à conserver leur travail que les migrants moins qualifiés. Le retour au pays des migrants hautement qualifiés est donc probablement moins le résultat d'une perte d'emploi que d'une **décision prise sciemment** : ces personnes peuvent par là même devenir un pilier du développement de leur pays. En général, ce retour a lieu dans les cinq premières années. Plus une personne reste longtemps à l'étranger, plus la probabilité de son retour diminue. Les migrants issus de pays bénéficiant de la libre circulation des personnes sont plus susceptibles de repartir que les ressortissants de pays avec lesquels il existait auparavant une convention pour le recrutement de « travailleurs invités » (Fioretta et Wanner 2017 ; Zufferey 2018). On constate ainsi chez les ressortissants de Turquie ou d'ex-Yougoslavie une disposition à retourner au pays plus faible que chez les Portugais, par exemple. Les chercheurs expliquent cette tendance par le fait que les travailleurs ayant la possibilité de migrer à nouveau se décident plus facilement à rentrer au pays (Afonso 2015 ; cf. aussi Ruedin 2018 ; Borodak et Tichit 2014 concernant la durée de la migration clandestine en provenance de Moldavie).

De Haas et Fokkema (2011) démontrent qu'une **faible intégration économique peut elle aussi conduire à une installation définitive** des travailleurs migrants. Ils citent à ce sujet le cas des « travailleurs invités » après la Seconde Guerre mondiale, qui se fixaient souvent un objectif d'épargne. Haab et al. (2010) ont observé ces processus pour les « travailleurs invités » turcs en Suisse : beaucoup n'avaient pas initialement prévu de rester en Suisse, et s'étaient par conséquent peu intéressés à l'apprentissage de la langue ou aux particularités locales. Sur le plan affectif, ils n'avaient pas créé de lien avec la Suisse. D'une part, ils avaient à l'origine, en tant que « travailleurs invités », de mauvaises perspectives de séjourner longtemps en Suisse et, d'autre part, ils prévoyaient souvent de rentrer chez eux avec le rêve d'exercer alors une activité professionnelle indépendante. La moitié des personnes arrivées en Suisse en 1982 étaient reparties 25 ans plus tard. Pour les autres, le **retour au pays a parfois été ajourné pour différentes raisons** : elles n'avaient pas suffisamment épargné, la situation en Turquie n'était pas favorable à une activité indépendante, et enfin leur centre de vie s'était progressivement déplacé en Suisse en raison de leur séjour prolongé (Haab et al. 2010). Beaucoup nourrissent encore l'espoir de repartir « un jour » en Turquie, bien que le nombre de travailleurs retournant effectivement au pays diminue.

Dans leur étude se référant aux enquêtes structurelles réalisées entre 2010 et 2013, Fioretta et Wanner (2017) révèlent qu'il existe, parmi les personnes quittant la Suisse, d'importantes différences entre les groupes de population. Ils constatent ainsi que les **personnes jeunes affichent une plus grande mobilité**, que les étrangers – en particulier ceux originaires de pays riches – sont moins nombreux à partir que les Suisses, que la probabilité d'un départ de Suisse diminue au fur et à mesure qu'augmente la durée de séjour des étrangers sur le territoire helvétique et que les personnes vivant seules et disposant d'une formation du degré tertiaire ont plutôt tendance à partir. Il s'agit souvent de personnes qui pensent pouvoir revenir en Suisse en cas de besoin. Les auteurs font également remarquer qu'il existe de nombreuses raisons de quitter la Suisse, et qu'il est par conséquent **impossible d'identifier un profil unique** (Fioretta et Wanner 2017).

Dans un arrêt de principe de juillet 2018, le Tribunal fédéral a estimé que, dans le cas d'une personne **résidant de manière régulière en Suisse depuis dix ans**, on pouvait considérer que ses relations sociales avec son pays de séjour étaient devenues étroites (ATF 2018). Cet arrêt, qui s'inscrit dans la droite ligne d'une recommandation du Conseil de l'Europe, mentionne explicitement que d'autres jugements sont possibles dans certains cas, parce que les processus d'intégration varient fortement d'un individu à l'autre. Il est novateur dans la mesure où il confère une durée de référence à l'ancrage affectif au sein de la société, tout en montrant clairement que cette forme d'intégration résulte d'un long processus. Cet arrêt reprend indirectement des conclusions d'études scientifiques citant comme facteur de succès du retour le maintien des relations avec le pays d'origine. Une étude de l'OCDE et d'autres études économiques mentionnent des durées similaires, même s'il est évident que les **situations varient selon les individus** et qu'il n'existe pas de délimitations strictes en la matière (OCDE 2016 ; Dadush 2018 ; Bolzman 2017).

### Complexité de la fuite des cerveaux

Il est incontestable que la main-d'œuvre spécialisée, de par ses qualifications, est davantage en mesure de quitter le pays que de simples travailleurs migrants. Cela vaut particulièrement pour les professions dans lesquelles on observe des efforts actifs de recrutement, comme les médecins ou le personnel infirmier (Bacchi 2016 ; Collier 2018). **Mais ce thème est plus complexe qu'il n'y paraît** et il ne peut être uniquement expliqué par l'engagement de main-d'œuvre qualifiée et formée. Souvent, ces personnes ont moins de chances de réussir leur carrière professionnelle dans leur pays d'origine, par exemple lorsque les médecins ne sont pas payés

régulièrement ou qu'ils sont exposés à la corruption. **La valeur d'une formation ne se concrétise que dans l'interaction avec un environnement permettant d'exploiter effectivement ce potentiel.** Du point de vue des personnes qualifiées, la migration est généralement une option intéressante car elle est synonyme de meilleurs salaires et d'opportunités d'épanouissement professionnel. Elle offre également la possibilité d'effectuer d'importants transferts de fonds qui permettront peut-être d'accomplir beaucoup de choses dans le pays d'origine. De par les disparités économiques qui existent entre la Suisse et la plupart des pays d'origine, les transferts de fonds peuvent jouer un rôle important dans le développement de ces derniers. Toutefois, Collier (2018) objecte que des **programmes de recrutement actifs sont discutables sur le plan éthique** : en effet, non seulement les coûts de formation incombent au pays d'origine, mais en plus, celui-ci manque ensuite de main-d'œuvre qualifiée, par exemple de médecins, indépendamment des éventuelles possibilités de carrière qu'il offre.

Lorsque l'on adopte une perspective à plus long terme, la migration des personnes qualifiées n'apparaît pas forcément sous un jour négatif : parmi ces personnes qui migrent, nombre d'entre elles **reviennent avec de l'expérience et des connaissances supplémentaires**, ce qui est profitable au pays d'origine. Les migrants qui retournent au pays rapportent souvent des économies et conservent dans leur ancien pays de séjour des contacts potentiellement importants pour les relations économiques. Hoti (2009) a examiné les conséquences économiques de l'émigration dans le cas de l'Albanie. Il décrit comment les personnes qualifiées qui migrent génèrent des coûts sociaux puisque les frais liés à leur formation sont assumés par le pays d'origine. Mais parallèlement, il souligne que les personnes très qualifiées ne trouvent pas toujours de poste approprié dans leur pays d'origine et que beaucoup de migrants, après avoir acquis de l'expérience, repartent dans leur pays et y trouvent alors un meilleur poste. En raison de la nature souvent temporaire de l'émigration, des transferts de fonds et du *brain gain* au moment du retour, il n'est plus si évident qu'il s'agisse d'une fuite des cerveaux et d'une perte pour le pays de provenance. En fin de compte, il est difficile de déterminer si la migration des personnes qualifiées constitue un avantage ou un inconvénient pour le pays d'origine, car cela dépend en grande partie d'un retour éventuel et des transferts de fonds effectués. C'est pour cette raison que certains chercheurs parlent de *brain circulation*. Pour le potentiel de développement des pays de provenance, il serait également important que les requérants d'asile **réalisent un apprentissage** pour pouvoir ensuite, grâce à des qualifications attestées, faire bouger les choses dans leur pays d'origine.

Hoti (2009) met également en évidence les termes de la problématique de la fuite des cerveaux. Dans de nombreuses économies transitoires, environ 10 % des personnes très qualifiées émigrent, tandis que **la plupart restent dans leur pays**. Mais il existe aussi quelques exemples où ces proportions sont beaucoup plus critiques : c'est le cas des médecins soudanais, dont la moitié travaillent à Londres (Collier 2018). Dans la perspective d'une reconstruction, l'émigration de personnes très qualifiées n'est donc pas nécessairement un problème : ce qui compte, c'est le type de catégories professionnelles qui quittent massivement le pays et, surtout, si ces migrants reviennent plus tard forts de l'expérience acquise ou s'ils aident leur pays de provenance d'une autre manière. La littérature souligne en outre la **possibilité de la migration pendulaire** : il s'agit là d'une tentative de combiner les avantages de la migration avec ceux d'un retour. Malgré tout, certains éléments laissent penser que la migration des travailleurs qualifiés a, dans l'ensemble, des conséquences négatives, en particulier pour les pays les plus pauvres (Naudé, Siegel et Marchand 2017). L'une des principales raisons en est que le contexte n'est pas propice à un retour réussi.

Si les migrants très qualifiés peuvent **jouer un rôle important pour la reconstruction et le développement de leur pays d'origine**, Olesen (2002) fait remarquer que le succès du retour varie en fonction des circonstances de celui-ci. Un retour forcé, par exemple pour une personne qualifiée relevant du domaine de l'asile, a tendance à ne pas apporter le succès attendu. En guise de contrepoint, Olesen (2002) cite les programmes de recrutement d'organisations internationales et d'autres organisations actives dans l'aide au développement qui recherchent expressément des personnes issues de la diaspora en vue de programmes de reconstruction. Pour la reconstruction du pays d'origine, il importe peu que ce retour soit définitif ou qu'il prenne la forme d'une migration pendulaire. L'existence de programmes encourageant les migrants de façon ciblée à revenir au pays peut être le signe que certains spécialistes manquent pour la reconstruction. Lesdits programmes partent du principe que le séjour dans un autre pays peut être bénéfique car il entraîne l'acquisition de connaissances, d'expériences et souvent d'un capital financier essentiel, tout comme d'éventuelles relations commerciales. L'identification des personnes clés recherchées par ces programmes peut se passer de manière très différente

selon le secteur considéré au sein de la société. Collier (2018) note que l'on a particulièrement besoin d'entreprises **créant des emplois spécialisés à grande échelle** – et donc d'entrepreneurs. Pour lui (ibid.), il est évident que la spécialisation du travail doit être favorisée afin de permettre aux pays de provenance de se développer positivement sur le long terme. Parallèlement, les migrants ont aussi de nombreuses possibilités de s'engager de façon productive pour le développement de leur pays d'origine tout en restant dans leur pays d'accueil.

En général, les travailleurs migrants se trouvent en meilleure posture que les personnes relevant de l'asile pour réunir les conditions préalables à une contribution « importante » à la reconstruction et à la pacification. Ne serait-ce que parce qu'ils possèdent souvent une expérience professionnelle et des compétences rares dans leur pays d'origine. À travers leur intégration sur le marché du travail de leur pays de séjour, ils apportent aussi **beaucoup de contacts et de réseaux**. Naudé et al. (2017) montrent cependant que de nombreuses personnes revenant au pays possèdent certes des expériences, des connaissances et des ressources financières, mais qu'elles ne sont pas en mesure de les utiliser de manière à faire naître d'importants avantages économiques et à contribuer au développement de leur pays. Cela peut aussi être lié au fait que certains migrants ont mis à profit leur séjour à l'étranger pour contourner des restrictions en matière de crédit dans leur pays d'origine, mais sans jamais planifier de se servir de leurs nouvelles expériences et connaissances. Autrement dit, le motif de migration initial et la raison du retour peuvent jouer un rôle plus important que la formation et les qualifications. De plus, une étude sur l'expérience d'étudiants africains et sud-américains en Suisse révèle que les **compétences acquises ne peuvent pas toujours être transposées dans le pays d'origine** (Bolzman et Guissé 2017). Cela vaut pour les connaissances linguistiques, mais aussi pour le domaine de la santé, qui n'est pas structuré en Suisse de la même façon que dans d'autres pays. Même si la mondialisation facilite les échanges, certaines connaissances et expériences essentielles doivent être adaptées aux réalités locales, ce qui nécessite d'avoir de l'expérience aussi bien dans le pays de provenance que dans celui de séjour : les migrants revenant au pays semblent bien armés pour assumer ce rôle de bâtisseurs de ponts. En outre, après un séjour prolongé à l'étranger, il n'est pas rare que les migrants manquent d'une vue d'ensemble de la situation réelle dans leur pays d'origine. Ce phénomène est manifeste chez les étudiants considérés par Bolzman et Guissé (2017), car ils n'avaient généralement pas eu de véritable expérience professionnelle dans leur pays. Une étude consacrée à des Bosniaques ayant migré en Suisse parvient à une conclusion similaire : pour mener avec succès des projets dans le pays de provenance, il faut davantage qu'un lien étroit avec le pays, de l'argent et de nouvelles idées (Iseni et al. 2014).

Naudé et al. (2017) soulignent que la possibilité pour les migrants revenant au pays d'entreprendre avec succès dépend également du **rôle des réseaux et contacts sociaux locaux**. Si ces réseaux sont de faible importance, l'expérience, les connaissances et les moyens financiers supplémentaires constituent un avantage de taille pour les intéressés. En revanche, si les réseaux et les relations sont essentiels dans le pays d'origine ou si la corruption est très répandue, l'expérience et les connaissances acquises à l'étranger n'apportent quasiment pas d'avantages et ni la société, ni l'économie du pays de provenance ne peuvent en profiter.

Une question importante se pose ici : les migrants ont-ils davantage l'esprit d'entreprise que les personnes restées au pays ? L'entrepreneuriat des migrants revenant au pays peut jouer un rôle majeur dans la reconstruction (Collier 2018). Dans leur étude bibliographique sur l'entrepreneuriat et le développement, Naudé et ses consœurs (2017) arrivent à la conclusion que ces personnes possèdent un potentiel essentiel pour influencer positivement sur le développement économique de leur pays d'origine. Ils mettent toutefois en garde contre la tentation de considérer ces migrants comme des « super-entrepreneurs » : il existe **souvent de trop grandes attentes quant au rôle d'entrepreneur prêté aux migrants revenant au pays**. Le retour, l'entrepreneuriat et un développement économique positif ne sont pas intrinsèquement liés, et les résultats d'un retour peuvent varier en fonction du contexte. Selon Naudé et al., il y a un important manque de travaux de recherche sur les configurations particulièrement favorables à des résultats positifs. Parallèlement, ils constatent que d'autres canaux peuvent apporter une contribution plus marquée au développement économique des pays de provenance.

Naudé et al. (2017) montrent que de nombreux migrants **se retrouvent contre leur gré dans l'entrepreneuriat** : s'ils trouvaient un emploi salarié leur correspondant, ils opteraient souvent pour celui-ci. Cela explique que de nombreux entrepreneurs migrants ne créent pas d'emplois durables et qu'ils soient peu innovants, ce qui entraîne fréquemment un échec économique au bout de quelques années (Collier 2018). Naudé et al. (2017) révèlent en outre qu'il **n'est pas évident d'identifier en amont des entrepreneurs potentiellement innovants et capables de réussir**, notamment parce que le contexte revêt lui aussi une importance majeure. Pour

certaines exemples bien connus, tels que le développement des secteurs high-tech en Chine, à Taïwan ou en Inde, les ouvrages spécialisés ne sont pas d'accord sur l'impulsion donnée par les rapatriés. Une étude récente souligne le rôle des entrepreneurs locaux et de leur relation bien établie avec le gouvernement.

En écho à l'entrepreneuriat forcé, Polavieja (2018) démontre dans une étude comparant différents pays que les migrants vivant en Europe ne sont pas spécialement enclins à prendre des risques. Certes, il y a peut-être une surreprésentation d'entrepreneurs parmi les travailleurs migrants, mais cela est en partie lié au fait que les intéressés trouvent mal leur place en tant que salariés ou qu'ils sont victimes de discrimination (cf. également Naudé, Siegel et Marchand 2017). On peut cependant partir du principe que, lors du retour au pays, une sélection aussi bien positive que négative s'opère. D'un côté, les travailleurs migrants ayant particulièrement bien réussi devraient saisir les opportunités dans leur pays de provenance ; de l'autre, les travailleurs migrants ayant échoué devraient oser prendre un nouveau départ dans leur pays d'origine lorsque de petites économies et une expérience supplémentaire, même minime, leur procurent un avantage (Favre, Föllmi et Zweimüller 2018). En moyenne, on compte parmi les migrants retournant au pays de plus en plus de personnes **voyant une perspective de s'y développer** (Akkoyunlu et Schläpfer 2013). Il s'agit donc de ceux qui peuvent contribuer économiquement à la reconstruction et qui ont le sentiment de pouvoir faire avancer les choses dans leur pays grâce à leur capital humain et à leur épargne<sup>10</sup>. Ces résultats soutiennent la théorie du libre choix (Borjas 1987), indiquant que les migrants optimisent leur centre de vie et qu'ils migrent en conséquence, s'ils en ont la possibilité.

Si Olesen (2002) présente le retour au pays comme une véritable possibilité et souligne le gain de cerveaux qui en découle, ses analyses révèlent aussi qu'un retour n'est pas toujours judicieux. Dans la perspective du développement économique, c'est lorsque d'autres paramètres indépendants des individus sont réunis que le retour est le plus positif. Il peut s'agir **d'investissements directs depuis l'étranger ou d'une aide au développement** (Olesen 2002), mais aussi, et surtout, d'améliorations en matière de gouvernance et d'État de droit. On peut en conclure que le retour n'est pas toujours souhaitable du point de vue du développement économique du pays d'origine. Notons néanmoins que, dès lors que les paramètres mentionnés sont globalement présents dans un pays, on observe jusqu'ici toujours le retour volontaire d'un nombre important de personnes, qui participent ensuite activement à la reconstruction (Olesen 2002). Fibbi et al. (2010) montrent par exemple que deux tiers des Portugais venus en Suisse dans les années 1980 sont retournés dans leur pays de provenance.

### Contribution des migrants dans leur pays d'origine

Dans les faits, de nombreux migrants œuvrent au développement économique et politique de leur pays d'origine sans que cela présuppose leur retour (Olesen 2002 ; Iseni et al. 2014). La focalisation sur le retour fait oublier que l'engagement dans le pays de provenance peut avoir lieu surtout si l'intéressé est bien intégré dans son pays d'accueil (N. Fischer et Hamidi 2016). Les transferts de fonds jouent ici un rôle important, mais le transfert d'expériences et de connaissances est également essentiel. On observe souvent que les **personnes qui s'engagent politiquement ou socialement le font aussi bien dans leur pays d'origine que dans leur pays de séjour**. Une intégration réussie a donc plutôt tendance à renforcer les capacités et motivations correspondantes et à permettre leur transfert dans le pays de provenance (N. Fischer et Hamidi 2016). Pour ce faire, un retour physique définitif n'est pas forcément nécessaire.

Bacchi (2016) a étudié un engagement transnational de ce type de la part d'Égyptiens ayant émigré en Autriche. Comme beaucoup d'autres, elle fait remarquer l'influence positive potentielle à long terme sur le développement dans le pays d'origine. Elle décrit, sur la base d'entretiens, que la grande majorité des migrants maintiennent le contact avec leur pays de provenance, ce qui est facilité par la communication à faible coût offerte par Internet. Les migrants interrogés par Bacchi estiment pouvoir contribuer positivement au développement de leur pays d'origine, mais les idées concrètes font souvent défaut ou ne sont pas mises en œuvre. C'est pourquoi l'aide apportée se borne généralement à un soutien financier à travers les transferts de fonds, tandis que les expériences et les connaissances acquises, qu'ils aimeraient également transmettre à l'Égypte,

---

<sup>10</sup> Dans une étude consacrée au « retour » d'enfants de travailleurs migrants italiens, Wessendorf (2007) observe que des activités transnationales – dans le cas présent, des voyages annuels de la Suisse vers l'Italie – peuvent permettre de construire une relation étroite avec le « pays d'origine ». Cela est d'autant plus intéressant que les personnes considérées par Wessendorf étaient nées en Suisse, qu'elles y avaient grandi et qu'elles s'y sentaient bien intégrées. Parmi ces personnes se trouvaient un nombre étonnamment élevé de jeunes adultes qui, contrairement à de nombreux autres Italiens de leur entourage, n'étaient pas parvenus à trouver un emploi de bureau.

peinent à parvenir jusque-là. Ces résultats soulignent le danger qu'il y a à faire peser des attentes excessives sur les migrants en tant qu'acteurs du développement des pays de provenance (Naudé, Siegel et Marchand 2017). Ils corroborent les résultats d'une enquête sur les Bosniaques en Suisse, qui avait accordé une attention particulière au potentiel de l'aide au développement (Iseni et al. 2014) : de nombreux migrants sont intéressés, beaucoup s'engagent financièrement, mais le **transfert de connaissances, de qualifications et d'expériences s'avère plus difficile**. Les migrants interrogés pensent souvent que les transferts de fonds peuvent être plus efficaces pour une reconstruction qu'un retour définitif.

Dans leur synthèse de la littérature, Naudé et al. (2017) concluent que les **transferts de fonds sont, dans les faits, souvent utilisés pour l'achat de biens de consommation**. Si cela est profitable aux familles qui en bénéficient, cela limite par ailleurs l'influence à long terme sur le développement économique du pays d'origine. Cet argent est aussi fréquemment investi dans l'immobilier, ce qui, là encore, ne peut avoir qu'une utilité économique relativement restreinte pour le pays. Les auteurs pointent à ce sujet une importante lacune de la recherche, car il n'existe pas de consensus dans la littérature sur les conséquences à long terme des transferts de fonds. Les différentes études s'accordent sur leur potentiel – réduction de la pauvreté, accroissement des investissements en matière d'éducation et de santé, épargne et investissements, notamment pour surmonter les problèmes de liquidités –, mais aussi sur le fait que ce potentiel n'est pas toujours exploité. En revanche, il existe peu de recherches sur les circonstances permettant aux côtés positifs de prédominer. Ainsi, en République dominicaine par exemple, l'argent reçu est très peu investi dans de petits commerces alors que c'est fréquemment le cas au Mexique. Selon Naudé et al. (2017), la relation entre les migrants qui envoient l'argent et la personne qui en est responsable dans le pays d'origine pourrait livrer des indications très utiles sur le rôle des transferts de fonds, en complément des considérations relatives à la situation économique et réglementaire du pays. Un autre aspect de la migration de travail non examiné ou non différencié dans la littérature est le rôle du regroupement familial dans le retour et dans l'engagement des migrants en faveur de leur pays d'origine.

## 6.2. Migration d'asile

D'après les études existantes, on peut dire pour résumer que les requérants d'asile sont, au début, généralement disposés à rentrer au pays si tant est que la situation là-bas le permette. Lorsqu'il existe plusieurs motifs de migration, surtout si l'épargne a été utilisée pour la migration, la disposition à revenir au pays est initialement faible. Comme pour la migration de travail, on constate qu'un lien affectif avec le pays de séjour entrave les efforts de retour, y compris lorsque les réfugiés s'engagent pleinement pour le développement et la pacification de leur pays de provenance, et ce même en l'absence de retour physique. Le rapatriement est normalement empêché par la situation dans le pays d'origine, mais si les conditions locales s'améliorent rapidement, de nombreux réfugiés rentrent chez eux.

En règle générale, les personnes en quête de protection sont **initialement souvent enclines à retourner au pays**. Cela est déjà attesté par le fait qu'en cas de conflits et de persécutions, la plupart des personnes restent dans leur pays (« déplacés internes »). Et lorsqu'elles fuient au-delà de la frontière, c'est pour aller dans un pays voisin (cf. annexe 3). Parmi les personnes qui poursuivent leur fuite jusqu'en Europe, il n'est donc pas rare d'observer au début une disposition élevée à retourner au pays (Bolzman 2017 ; Gerber et Hungerbühler 2018). Mais celle-ci diminue au fil du temps, car les intéressés se détachent de leur pays d'origine au fur et à mesure que les liens avec celui-ci se distendent. Ce processus de détachement semble être en grande partie lié au temps qui passe, et non à une éventuelle intégration en Suisse (Bolzman 2017 ; Gerber et Hungerbühler 2018) : l'intégration dans le pays de séjour et dans le pays d'origine évoluent indépendamment l'une de l'autre. Bolzman (2017), qui s'est intéressé à l'histoire des réfugiés politiques chiliens en Suisse, a montré que nombre d'entre eux prévoyaient initialement de revenir rapidement au pays, mais se sont progressivement intégrés en Suisse lorsqu'il est devenu évident que le régime militaire de leur pays s'était durablement installé. Cette étape de réorientation du centre de vie a duré plusieurs années. Et lorsque, une bonne vingtaine d'années plus tard, un retour est devenu possible, la majorité des réfugiés chiliens ont décidé de demeurer en Suisse : ils étaient restés trop longtemps en dehors de leur pays, de sorte que le déplacement de leur centre de vie et le lien affectif étaient devenus trop forts.

Quand la situation dans le pays d'origine s'améliore relativement **rapidement**, le nombre de migrants revenant au pays est lui relativement élevé. Ce phénomène a été observé en particulier à la fin des années 1990 avec les Bosniaques d'Allemagne et les Kosovars de Suisse (Dadush 2018). Il s'agit dans ce cas majoritairement de retours volontaires, parfois motivés par la crainte d'une expulsion ultérieure dans des circonstances moins

favorables. Même si, dans certains cas, le retour peut avoir lieu au bout de nombreuses années (Gosselin et al. 2018), Bolzman (2017) montre que les **migrants revenant au pays sont souvent déçus et ont des difficultés à se réintégrer** en cas de retour tardif : la situation locale a changé, les anciens contacts n'existent plus, et il est fréquent qu'aucune perspective claire ne se dessine. Il est probable que ces expériences négatives dissuadent d'autres migrants aspirant au retour, surtout s'ils ont entre-temps plus ou moins trouvé leurs marques dans leur pays d'accueil.

Une enquête consacrée à la propension au retour de réfugiés du Sri Lanka atteste elle aussi l'importance de la **situation dans le pays d'origine** (Gerber et Hungerbühler 2018). Du point de vue des intéressés, le retour de Suisse est empêché par la situation au Sri Lanka. Les réfugiés interrogés insistent sur les problèmes de sécurité et rappellent que les sympathisants de la LTTE (*Tigres tamouls*) sont encore persécutés aujourd'hui. De telles **réserves quant à la sécurité sont plus fortes que le désir de retour**. Certains réfugiés déclarent qu'avec la rente AVS suisse, la vie serait beaucoup plus facile au Sri Lanka, mais la question de la sécurité l'emporte sur l'envie de rentrer et sur les considérations économiques (Gerber et Hungerbühler 2018). En outre, on raconte que les personnes ayant tenté de retourner au pays sont finalement revenues en Suisse – un phénomène rapporté également dans le cas des réfugiés chiliens : le retour implique de s'intégrer à nouveau dans le pays d'origine, ce qui peut être difficile après une longue absence (Bolzman 2017).

La situation dans le pays de provenance est un aspect également mis en avant par Bolliger et Féraud (2010). Ces derniers se sont intéressés à des personnes bénéficiant sur une longue période de l'aide d'urgence. Il s'agit ici de migrants dont la demande d'asile a été rejetée et dont le délai de départ est échu. L'introduction de la suppression de l'aide sociale en 2008 visait à encourager ces personnes à un retour autonome. Les auteurs constatent que la différence entre aide sociale et aide d'urgence se fait bien sentir pour les intéressés, mais que cela ne les dissuade pas de rester, puisque pour environ un tiers d'entre eux, la décision d'asile négative remonte déjà à plus de trois ans. Ces personnes ont bien connaissance de la possibilité d'un retour et des offres de l'aide au retour : elles choisissent donc sciemment de rester en Suisse. Les bénéficiaires de l'aide d'urgence souffrent souvent de troubles psychiques et d'autres problèmes de santé, qui sont pour eux prioritaires. Bolliger et Féraud (2010) notent que le pays d'origine est le principal facteur en corrélation avec une longue durée de perception de l'aide d'urgence : cela signifie que la **situation dans le pays de provenance compte davantage que la situation en Suisse – aussi inconfortable soit-elle**. Les auteurs identifient plusieurs facteurs entraînant une prolongation du séjour : les communes de grande taille pourvues d'un centre urbain, l'anonymat et un réseau de compatriotes. À cela s'ajoute, selon eux, l'engagement de la société civile en faveur de l'accueil des migrants déboutés, bien qu'un tel rapport entre des actions de la société civile et la durée de séjour des sans-papiers ne soit corroboré ni pour la Suisse, ni pour l'Allemagne ou l'Autriche dans l'étude de Rosenberger et al. (2018).

Dans une revue systématique, Carr (2014) synthétise, à partir de diverses études qualitatives, l'expérience de migrants revenus au pays sur une base volontaire. Elle souligne qu'un tel retour ne peut être considéré que partiellement comme volontaire dans la mesure où les intéressés sont soumis à une pression importante et ne se trouvent pas dans une position de sécurité lorsqu'ils prennent leur décision<sup>11</sup>. Elle fait ici la distinction entre le retour faisant suite à une décision d'asile négative et le retour des travailleurs migrants. Plusieurs des études analysées montrent qu'un retour au pays peut réveiller des traumatismes que l'on pensait surmontés. C'est particulièrement le cas lorsque les migrants concernés ont des difficultés à réintégrer leur famille d'origine et leur réseau social – c'est souvent justement ce soutien qui fait défaut (Alpes 2012). Les migrants qui reviennent quasiment « les mains vides », sans économies ni qualifications, **sont fréquemment exclus et évités dans leur pays d'origine**. Or, cette situation n'est pas rare car les requérants d'asile ne sont généralement pas autorisés à travailler à leur arrivée dans le pays d'accueil et qu'ils peinent souvent par la suite à trouver un travail rémunéré. La réintégration dans le pays de provenance se passe bien lorsque les migrants avaient de toute façon prévu de rentrer au pays, même si cela était censé avoir lieu quelques années plus tard (Carr 2014).

Dans les études sur le retour, l'intégration dans le pays de séjour n'est pas abordée (Hassler et al. 2017), qu'il s'agisse de l'intégration économique ou du lien affectif avec le pays de séjour. Le retour rapide concerne surtout les requérants d'asile qui ont **peu de chances d'obtenir le droit de demeurer en Suisse**. Quiconque a recours au conseil en vue du retour est informé des modalités de celui-ci : le voyage est payé, et les migrants

<sup>11</sup> Elle ne tient pas compte ici des requérants d'asile qui retirent leur demande, par exemple après un premier entretien de conseil (Lory 2018).

retournant au pays obtiennent un montant forfaitaire de 1000 francs par personne. Il est en outre possible de demander jusqu'à 3000 francs supplémentaires pour la réalisation de projets d'intégration professionnelle ou sociale. Lory (2018) indique que l'aide au retour est sollicitée pour retourner dans les pays les plus divers, même si les chiffres absolus sont bien inférieurs à 50 migrants bénéficiaires par pays et par an. Par ailleurs, le nombre de personnes revenant au pays dépend fortement du nombre de demandes d'asile. Le résultat le plus fréquent d'un conseil en vue du retour est un retour contrôlé, mais de nombreuses procédures de conseil sont interrompues avant d'avoir abouti à un résultat (Hassler et al. 2017).

Chez les personnes relevant du domaine de l'asile ayant migré pour plusieurs motifs, la propension au retour peut être faible au début. Selon ce qu'ils ont investi dans le projet de migration, les intéressés doivent parfois **rembourser des membres de leur famille, des connaissances ou des passeurs et épargner de l'argent** avant d'être prêts à revenir au pays (Alpes 2014). Dans ces cas de figure, la disposition au retour peut être initialement minimale et augmenter avec le temps, au fur et à mesure de l'intégration économique dans le pays de séjour (Langley et al. 2016). Il est de plus en plus fréquent, surtout dans les pays très pauvres, que **l'émigration soit une décision familiale** (Alpes 2012 ; Stark et Bloom 1985) : la famille désigne l'un de ses membres pour aller gagner de l'argent à l'étranger. La migration permet de réduire le risque économique à long terme pour la famille (Stark et Levhari 1982 ; Langley et al. 2016). Efonayi-Mäder et al. (2005) le démontrent en s'appuyant sur l'exemple des personnes d'Afrique occidentale : pour de nombreux migrants issus de ces pays, le retour n'est pas véritablement une option parce que le projet de migration était le fruit d'une décision collective. Souvent, les membres de la famille et les proches prennent part à la décision et contribuent financièrement à la migration vers l'Europe. Il en résulte pour les personnes concernées des obligations et devoirs moraux qui ne peuvent pas être honorés en cas de retour non planifié. Quand bien même elles aimeraient revenir au pays, la **décision individuelle est fortement limitée par la décision collective initiale**. Vue sous cet angle, la dynamique de la migration peut être qualifiée de « piège ». Elle explique aussi pourquoi des personnes originaires de régions sans perspectives préfèrent parfois poursuivre leur voyage dans un autre pays européen plutôt que de rentrer au pays (Efonayi-Mäder et Ruedin 2014).

### L'intégration peut favoriser le succès du retour et renforcer l'aide au développement

Diverses études décrivent que la majorité des groupes de migrants présents en Suisse s'engagent en faveur du développement de leur pays d'origine (Iseni et al. 2014 ; Burri Sharani et al. 2010 ; Fibbi et al. 2010, 2014 ; Moret, Efonayi-Mäder et Stants 2007)<sup>12</sup>. Dans tous les cas, les transferts de fonds jouent un rôle important : cet argent est souvent transmis aux membres de la famille pour les aider à assurer leur subsistance dans le pays de provenance, ou il est utilisé pour acquérir des terres et des maisons qui pourront servir de « garantie » en cas de retour ultérieur au pays (Fibbi et al. 2010). Parallèlement, on observe aussi un engagement des migrants pour le développement de leur pays d'origine. Certaines personnes originaires du Maghreb s'investissent **considérablement en faveur d'un changement politique et d'une démocratisation de leur pays**, même si leurs possibilités sont restreintes et que la résistance sur place est mal organisée ou fortement réprimée (Fibbi et al. 2014). Ce phénomène a aussi été expressément constaté pour le Kosovo et le Sri Lanka (Burri Sharani et al. 2010 ; Moret, Efonayi-Mäder et Stants 2007).

Pour pouvoir influencer durablement sur le développement du pays de provenance, plutôt que de « se contenter » d'envoyer des fonds pour des biens de consommation par ailleurs souvent importés, certains facteurs sont indispensables : tout d'abord, les migrants ont besoin d'une certaine stabilité pour être à même de s'investir dans des projets en ce sens (Maggi et al. 2013). Il est également fondamental qu'ils se **rassemblent avec d'autres migrants** poursuivant les mêmes objectifs. En Suisse, cela signifie typiquement créer une association avec des structures formelles. Les similitudes culturelles ou religieuses peuvent être la base sur laquelle les personnes concernées se réunissent au sein d'organisations de la diaspora. En s'associant, les intéressés mutualisent leurs compétences et leurs ressources. Ils peuvent ainsi mener des projets d'envergure, tels que le soutien d'une école ou l'approvisionnement en eau et en électricité d'un village ou d'un quartier, ou encore des projets dans le domaine de la santé ou de l'agriculture (Laubacher-Kubat et al. 2007 ; Iseni et al. 2014). Pour que l'action de ces organisations soit efficace, il faut que leurs membres soient intégrés économiquement et qu'ils aient la perspective de rester en Suisse. Ils ont également besoin de contacts et d'échanges avec leur pays d'origine pour accompagner les projets sur place, et peuvent aussi se rendre là-bas pour y partager des

<sup>12</sup> La littérature spécialisée n'opère ici pas réellement de distinction entre les travailleurs migrants et les réfugiés.

connaissances techniques (Laubacher-Kubat et al. 2007). Les partenariats migratoires peuvent soutenir ce processus, même si la plupart des projets de développement sont directement gérés par les organisations de la diaspora car elles ne font pas suffisamment confiance au pays d'origine ou cherchent à éviter la corruption (Iseni et al. 2014). Maggi et al. (2013) indiquent toutefois clairement qu'**une orientation simultanée vers la Suisse et vers le pays d'origine n'est absolument pas contradictoire** : une double loyauté est la pierre angulaire d'un engagement transnational. Les migrants qui s'investissent dans des projets de développement sont généralement bien formés et intégrés dans la vie professionnelle.

Maggi et al. (2013) montrent comment les organisations internationales et les services gouvernementaux s'intéressent au lien entre migration et aide au développement, surtout depuis les vastes programmes d'aide au retour pour la Bosnie et Herzégovine. Il est évident que l'aide au développement n'empêchera pas la migration à court et moyen termes, ce qui n'est d'ailleurs pas l'objectif affiché des programmes d'aide au retour. En revanche, les partenariats migratoires visent à **soutenir les flux migratoires existants ainsi que les relations des migrants avec les pays d'origine** de façon à faire naître un avantage aussi pour ces derniers (Laubacher-Kubat et al. 2007) : les pays d'origine sont prêts à réintégrer des migrants pour bénéficier d'avantages économiques à moyen et long termes grâce à l'aide au développement (Siegel, Marchand et McGregor 2015).

Le manque d'influence directe de l'aide au développement sur le retour des migrants est dû au long laps de temps requis pour que les effets concrets de cette aide se manifestent : la problématique du retour dans le domaine de l'asile concerne l'instant présent, tandis que l'aide au développement porte sur le long terme. Dadush (2018) fait remarquer qu'un **essor économique dans le pays d'origine va généralement de pair avec une hausse de l'émigration**. En effet, la croissance économique s'accompagne dans un premier temps d'une augmentation de l'émigration puis d'une baisse de celle-ci : ce mécanisme est appelé *migration hump* (cf. de Haas 2011). L'aide au développement revêt néanmoins une grande importance pour les mouvements migratoires car elle peut contribuer à la pacification durable d'un pays, ce qui, à son tour, réduit la probabilité de conflits et, par conséquent, l'émigration non contrôlée et les déplacements de réfugiés.

Grâce aux progrès technologiques tels qu'Internet et la visiophonie, mais aussi aux possibilités de voyager à bas prix, les migrants maintiennent souvent des contacts étroits avec leur pays d'origine durant leur séjour dans le pays d'accueil (Anniste et Tammaru 2014). La littérature sur le transnationalisme souligne qu'une **intégration économique réussie entraîne de meilleures et plus nombreuses possibilités de rester en contact avec le pays de provenance** – ce qui, à terme, peut faciliter le retour. Ces phénomènes ont été observés particulièrement chez les migrants très qualifiés (Anniste et Tammaru 2014). Carling et Petterson (2014) montrent, en s'appuyant sur l'exemple de la Norvège, qu'il n'y a pas forcément de rapport entre, d'une part, le transnationalisme et l'attachement au pays de provenance et, d'autre part, le lien affectif avec la Norvège (ou l'absence de lien) ainsi que les connaissances linguistiques correspondantes. C'est chez les migrants qui ont des activités transnationales et qui n'ont pas tissé de lien affectif avec la société norvégienne que les intentions de revenir au pays sont les plus fortes. Carling et Petterson n'en concluent cependant pas que cette volonté de retour vient de l'absence d'ancrage affectif, car une forte intention de retour peut aussi avoir pour conséquence que les migrants s'engagent de manière transnationale et se préoccupent peu d'apprendre la langue, de se familiariser avec les spécificités locales ou de nouer des amitiés avec la population locale. Les auteurs démontrent toutefois clairement qu'un **transnationalisme marqué ou l'absence de lien affectif n'engendrent pas nécessairement à eux seuls une forte intention de retour**.

Dans une étude, Maggi (2015) a analysé les activités transnationales des migrants du Sénégal et observe qu'une intégration en Suisse n'est pas contradictoire avec un engagement dans le pays d'origine. Elle remarque que les liens sociaux et culturels avec la Suisse et avec le pays d'origine ne sont pas en concurrence, et même qu'ils peuvent se compléter. Si l'**engagement dans le pays d'origine peut prendre de multiples formes**, les transferts de fonds jouent un rôle important. Un retour définitif des migrants est, de son point de vue, souvent entravé par des facteurs structurels dans leur pays de provenance : par exemple les obstacles administratifs, les problèmes de collaboration avec les autorités locales et la difficulté à obtenir des crédits, ou encore la corruption et l'absence d'État de droit.

Haab et ses confrères (2010) mettent en évidence les connaissances et compétences acquises en Suisse sans lesquelles les activités transnationales seraient vouées à l'échec, telles que les connaissances informatiques ou des diplômes reconnus au niveau international. Dans leur étude sur les migrants algériens, marocains et tunisiens séjournant en Suisse, Fibbi et al. (2014) constatent que les projets collectifs sont relativement rares dans ce cas, ce qu'ils expliquent par une **plus faible organisation en Suisse**. Un retour temporaire n'est envisagé

par la diaspora maghrébine que s'il est possible d'obtenir un visa de retour en Suisse. Même s'il est désormais plus facile de se procurer un visa de retour, ce fait révèle qu'une **situation de séjour stable** dans le pays d'accueil est importante pour que les migrants puissent s'investir avec succès dans le développement de leur pays d'origine. Le sentiment d'une obligation envers le pays de provenance et son développement est toujours présent chez les migrants issus du Maghreb, comme chez ceux originaires d'autres pays (Fibbi et al. 2014 ; Iseni et al. 2014), mais la simple volonté de faire bouger les choses ne suffit pas pour assurer le succès des projets de développement.

### Fuite des cerveaux

Il est concevable qu'après la fin d'un conflit, les personnes ayant un rôle essentiel à jouer pour la reconstruction et la pacification du pays décident justement de ne pas y revenir. Cette façon de voir les choses présuppose que tous les travailleurs qualifiés n'ont pas nécessairement la même importance dans ce domaine. Mais il n'est pas évident de savoir quelles personnes peuvent être considérées comme cruciales pour la reconstruction et la pacification, et ces personnes clés varient probablement selon le secteur de la société considéré. Les personnes **relevant du domaine de l'asile ne correspondent peut-être pas au profil** supposé influencer particulièrement sur la reconstruction économique et la pacification. Si elles sont généralement en âge de travailler, elles manquent souvent d'expérience professionnelle, de connaissances spécifiques peu disponibles dans leur pays d'origine et de spécialisation sur le marché du travail (Brücker et al. 2018). De plus, elles ne semblent pas **entretenir beaucoup de contacts étroits avec les représentants de l'économie et de la politique**. Mais un raisonnement en termes de groupes n'est pas satisfaisant ici car les personnes clés présumées sont des individus divers qui se trouvent correspondre aux profils recherchés, même si ces profils n'ont pas encore été décrits avec précision pour l'instant.

Par conséquent, il ne faut pas s'attendre à ce qu'un retour forcé des requérants d'asile ayant obtenu une décision d'asile négative ait un impact positif direct sur le développement du pays d'origine. Scalletaris et Gubert (2018) montrent que la plupart des programmes de rapatriement pour les requérants d'asile déboutés se soldent par un échec car les intéressés ne sont pas prêts à retourner dans leur pays. Pour les réfugiés reconnus, il faut partir du principe **que les personnes apportant une contribution substantielle à la reconstruction économique peuvent s'en sortir sans l'aide au retour**. La possibilité, certes restreinte en Suisse, de demander une aide ciblée pour des projets d'insertion sociale en cas de retour (Hassler et al. 2017) va toutefois dans le sens de ce que propose Collier (2018). Bien que ce dispositif soit lui aussi axé sur le retour de l'individu, cela reste une tentative, à plus petite échelle, d'associer au retour des avantages économiques ou sociaux sur le long terme. Par rapport à des entrepreneurs qui créent de nombreux postes de travail, il est cependant plus difficile, dans le cas de petits programmes, d'arguer qu'il s'agit d'une contribution importante à la reconstruction.

### 6.3. Conclusion

De nombreux migrants, y compris parmi les requérants d'asile, ne sont pas fondamentalement hostiles à l'idée d'un retour au pays. Mais ils estiment souvent que la situation locale y fait obstacle. Le retour de migrants relevant du domaine de l'asile et de la migration de travail dépend de nombreux facteurs, en particulier dans le pays d'origine : notamment la stabilité politique et économique, la sécurité ou encore la situation et les perspectives économiques. Initialement élevée, la disposition au retour s'amenuise généralement au fil du temps, lorsque les contacts dans le pays de provenance s'estompent et que les intéressés modifient peu à peu leurs projets pour finalement déplacer leur centre de vie en Suisse. Leur longue absence diminue leurs repères au sein du pays d'origine. C'est aussi pourquoi un retour non planifié, contraint ou précipité est rarement réussi : la situation locale a changé, et l'adaptation des migrants revenant au pays s'avère difficile s'ils ne disposent pas de contacts.

En revanche, une intégration professionnelle couronnée de succès peut pousser les migrants à mieux entretenir leurs contacts dans leur pays d'origine et leur donner les moyens de coordonner des projets de développement efficaces : il n'y a pas de contradiction entre une intégration en Suisse et des investissements dans le pays d'origine. Dans la perspective d'un retour éventuel, on sait peu de choses sur la manière dont le contact avec le pays de provenance peut être maintenu pour favoriser le succès du retour. Quels rôles jouent ici les motifs multiples, et combien de temps faudrait-il accorder aux intéressés pour la préparation de leur retour ? On ignore également dans une large mesure si les évolutions des pays d'origine peuvent être prévues afin d'adapter éventuellement en conséquence l'aide proposée aux migrants. Il semble difficile de prédire si la possibilité d'un

retour se dessine ou s'il faut plutôt compter sur une installation définitive à l'étranger. Carr (2014) fait en outre remarquer l'absence d'études consacrées au retour des requérants d'asile mineurs non accompagnés.

Concernant le rapport entre migration et développement du pays d'origine, on observe encore d'importantes lacunes en matière de recherche, mais aussi des possibilités d'action. Bien que l'on prête aux migrants un gros potentiel, on constate que celui-ci est rarement exploité. Il n'y a pas d'études indiquant clairement dans quelles situations ce potentiel est mis à profit. Le rôle des transferts de fonds sur le long terme et leur éventuelle contribution au développement sont aujourd'hui encore largement méconnus. En cas de retour, il n'existe pas d'études montrant dans quelles situations retour, entrepreneuriat et développement économique positif sont corrélés. On remarque aussi d'importantes lacunes de la recherche quant à la fuite des cerveaux et au rapport entre migration et développement des pays d'origine. On ignore en effet comment la situation des travailleurs qualifiés aurait évolué dans le pays d'origine s'ils n'étaient pas venus en Suisse. Mais, faute de recherches, on ne sait pas non plus dans quelle mesure la surqualification de certains migrants par rapport à l'activité professionnelle qu'ils exercent dans le pays de séjour influe sur leur disposition à rentrer au pays.

## 7. Synthèse de la recherche : le cas du Kosovo

Le présent chapitre approfondit le cas du Kosovo comme exemple concret des différentes problématiques abordées. En résumé, on constate que les résultats de cette analyse viennent corroborer les études décrites dans les précédents chapitres. Après une chronologie des mouvements migratoires du Kosovo vers la Suisse, permettant de poser le contexte, les sections traitent tour à tour de la littérature spécialisée sur les facteurs favorables ou défavorables au retour, des enseignements de la recherche concernant la migration suite à des conflits et enfin du rôle des politiques migratoires.

### 7.1. Chronologie des mouvements migratoires du Kosovo vers la Suisse

Les mouvements migratoires des ressortissants kosovars à destination de la Suisse depuis les années 1960 peuvent être divisés en plusieurs phases. Selon Burri Sharani et al. (2010) ainsi que le *Kosovo Human Development Report* (Lücke et al. 2014), on distingue en effet trois grandes phases : l'immigration de travail, le regroupement familial et l'immigration au titre du droit d'asile, chacune présentant des caractéristiques propres et s'accompagnant de mesures politiques spécifiques, comme cela est expliqué ci-après. Avant que la Suisse reconnaisse l'indépendance de la République du Kosovo en février 2008, les statistiques fédérales ne livraient aucune indication concernant l'origine régionale des migrants du Kosovo, lesquels étaient recensés sous la nationalité « yougoslave », puis « serbe-et-monténégrine » ou « serbe » (Burri Sharani et al. 2010). Par ailleurs, les personnes d'origine kosovare déjà naturalisées étaient enregistrées exclusivement en tant que citoyens suisses<sup>13</sup>. Les statistiques officielles antérieures à 2008 ne permettent donc pas de connaître avec certitude l'origine ou le contexte migratoire, et il est impossible de dénombrer précisément la population kosovare en Suisse avant 2008. On peut toutefois affirmer que la Suisse constitue depuis les années 1970, après l'Allemagne, le principal pays de destination des migrants kosovars.

#### Immigration de travail à partir de 1960

Durant la première phase, à partir du milieu des années 1960, il s'agissait essentiellement d'hommes albanophones<sup>14</sup> qui venaient en Suisse en tant que main-d'œuvre saisonnière. Leur présence était alors encadrée par le **statut de saisonnier**, qui prévoyait un droit de séjour de neuf mois et devait être renouvelé chaque année (Burri Sharani et al. 2010). Ces travailleurs occupaient généralement des emplois à bas salaire et disposaient d'un niveau de formation plutôt faible (Burri Sharani et al. 2010 ; Lücke et al. 2014 ; Plaku et Shehu 2015). Les Kosovars ont longtemps correspondu au portrait idéal des travailleurs immigrés (Burri Sharani et al.

<sup>13</sup> L'origine des personnes naturalisées peut être déduite de certains relevés tels que le recensement fédéral de la population et l'enquête suisse sur la population active (ESPA ; Burri Sharani et al. 2010).

<sup>14</sup> En 2016, les personnes albanophones représentent 91 % de la population totale du Kosovo. Le reste est constitué de groupes tels que les minorités serbes et différentes minorités roms (République du Kosovo 2016). Contrairement aux Serbes du Kosovo, dont les principaux pays de destination sont la Serbie et le Luxembourg, les Albanais du Kosovo se tournent en majorité vers la France et la Belgique. Victimes de discriminations, les minorités comme les Ashkalis et les Roms ont également tendance à émigrer en direction de l'Europe de l'Ouest, essentiellement en Allemagne, en Suède et en Suisse (EASO 2013 ; Ivlevs et King 2015).

2010) : si ce groupe représentait une part importante de la population active en Suisse, il était toutefois soumis au **principe de rotation** (Iseni 2013). Leur intégration au sein de la société suisse n'était par conséquent pas un objectif politique et ne faisait l'objet d'aucune mesure étatique ciblée (Ruedin, Alberti et D'Amato 2015). Les travailleurs migrants kosovars conservaient par ailleurs une forte **orientation vers leur pays d'origine** : leurs revenus étaient investis principalement au Kosovo afin d'y soutenir les ménages ou les entreprises (Burri Sharani et al. 2010 ; Dahinden et Moret 2008 ; Iseni 2013).

Selon les statistiques officielles, la Suisse comptait en 1970 un total de 24 971 personnes issues d'ex-Yougoslavie (OFS 2004)<sup>15</sup>. Les relevés effectués au Kosovo indiquent aussi **une nette hausse de l'émigration vers la Suisse**, notamment pour la période **postérieure à 1970**. Les données du recensement de 1981 mettent ainsi en évidence un accroissement de la migration de travail à destination de la Suisse, la part des Kosovars étant passée de 6 % de l'ensemble des travailleurs migrants en 1971 à 32 % en 1981 (Islami 2012 in Gollopeni 2016). Ce phénomène s'explique par la persistance d'une mauvaise situation économique et la montée des tensions politiques au Kosovo (Burri Sharani et al. 2010). Malgré une orientation toujours forte des travailleurs migrants vers le Kosovo et leur souhait d'y retourner un jour, ces circonstances ont rendu difficile leur retour au pays. Ils ont donc continué à travailler en Suisse, pour la plupart dans des secteurs à bas salaire.

### Regroupement familial

Si les Kosovars ayant migré en Suisse pour le travail étaient, jusqu'aux années 1980, généralement des hommes venus seuls (Gollopeni 2016 ; Iseni 2013), un nombre croissant de membres de leur famille ont également fait le voyage à la fin de cette décennie. Après plusieurs saisons consécutives en Suisse, les travailleurs saisonniers ont obtenu des autorisations de séjour annuelles, donnant droit également au regroupement familial. La poursuite de la dégradation de la situation politique au début des années 1990 et les tensions sociales et économiques toujours plus vives qui en ont découlé ont conduit beaucoup **de femmes et d'enfants** à rejoindre la Suisse lors du violent processus d'éclatement de la Yougoslavie.

L'essor du regroupement familial s'explique en outre par la **modification des règles** appliquées par la Suisse **en matière d'immigration**. Suite à la suppression du statut de saisonnier et à l'introduction du « modèle des trois cercles »<sup>16</sup>, les autorités n'ont plus délivré d'autorisations de séjour et de travail aux travailleurs peu qualifiés en provenance d'ex-Yougoslavie (Plaku et Shehu 2015). Pour beaucoup de Kosovars, « le regroupement familial restait, à côté de l'asile, la seule voie d'immigration légale en Suisse » (Burri Sharani et al. 2010, pp. 26-27). Les femmes venues rejoindre leurs maris étaient généralement moins instruites qu'eux, en raison des structures patriarcales qui sous-tendent la société de leur pays d'origine et restent difficiles à briser, y compris dans le pays de destination<sup>17</sup>. La plupart des Kosovares ont donc surtout travaillé dans le nettoyage ou des services comme les travaux agricoles, les soins, la couture ou la conciergerie (Burri Sharani et al. 2010).

En 1990, la Suisse comptait au total 172 777 personnes provenant de l'ex-Yougoslavie (OFS 2004). Le nombre d'albanophones présents dans le pays avait alors triplé depuis les années 1960 (Burri Sharani et al. 2010 ; Plaku et Shehu 2015). Pendant les années 1980 et 1990, les liens avec le pays d'origine étaient teintés d'une forte **mobilisation politique** des émigrés, qui se sont organisés et engagés activement en faveur de l'indépendance du Kosovo afin de pouvoir y retourner en cas de réalisation de ce scénario. Ce phénomène a par ailleurs freiné l'intégration des Kosovars en Suisse (Iseni 2013).

---

<sup>15</sup> Les statistiques de l'OFS ne contiennent aucun chiffre se rapportant uniquement au Kosovo. Les migrants issus du Kosovo ont été comptabilisés soit dans les effectifs de l'« ex-Yougoslavie » (qui regroupe les cinq États issus de l'ancienne Yougoslavie), soit dans ceux des « Balkans occidentaux » (Serbie-et-Monténégro incluant le Kosovo ; Croatie ; Bosnie et Herzégovine ; Macédoine ; Albanie).

<sup>16</sup> Dans la perspective de la conclusion d'un accord sur la libre circulation des personnes avec l'Union européenne, la politique migratoire suisse a été conçue sur le modèle dit « des trois cercles », qui fixait de nouveaux critères de recrutement des travailleurs et privilégiait les États de l'UE, de l'AELE et d'autres pays sélectionnés en matière d'entrée sur le territoire et d'accès au marché du travail. La Suisse n'a ainsi plus admis de main-d'œuvre en provenance des pays du troisième cercle, auquel appartenaient la Yougoslavie et les États qui en sont issus, à l'exception du personnel hautement qualifié (P. A. Fischer et Straubhaar 1996 ; Burri Sharani et al. 2010 ; CFR 1996).

<sup>17</sup> Selon l'étude, 39 % des mères albanophones des écoliers zurichois disposent seulement de « faibles » connaissances en allemand (Burri Sharani et al. 2010).

## Fuite et migration d'asile

Parallèlement à la migration de travail et au regroupement familial, on a observé à partir de la fin des années 1980 un nombre croissant de départs d'hommes jeunes et bien formés du Kosovo (Lücke et al. 2014). Les raisons sont à chercher principalement du côté de la limitation progressive, entre 1989 et 1997, du statut d'autonomie du Kosovo mis en place sous Tito, qui a entraîné des licenciements massifs d'employés albanophones ainsi que des enrôlements pour le service militaire. Dans un premier temps, le nombre de requérants d'asile en Suisse ne dépassait pas une centaine par an (Burri Sharani et al. 2010). Au début des années 1990, la plupart de ces demandes ont été rejetées. Les autorités yougoslaves ayant bloqué le retour des Albanais du Kosovo, un grand nombre d'entre eux se sont vus octroyer une admission provisoire, tandis que d'autres sont restés **sur le territoire suisse sans statut de séjour** (Burri Sharani et al. 2010). Les déplacements de population ont considérablement augmenté **pendant la guerre du Kosovo en 1998 et 1999**. Au total, plus de 800 000 personnes ont fui le Kosovo<sup>18</sup>, même si la majorité d'entre elles y sont ensuite retournées. Dès 1999, quelque 850 000 Albanais du Kosovo et 100 000 Serbes du Kosovo ont ainsi pris le chemin du retour (Gollopini 2016 ; Lücke et al. 2014). Malgré tous les ravages de la guerre, ils ont commencé à refaire leur vie grâce à leurs économies et au soutien de la communauté internationale. Mais la situation sociale et économique demeurant tendue, le Kosovo a connu une nouvelle vague d'émigration, constituée cette fois surtout de jeunes gens cherchant de meilleures opportunités économiques dans d'autres pays (Gollopini 2016).

Entre 1998 et 1999, près de 50 000 demandes d'asile ont été déposées en Suisse par des Kosovars, essentiellement des proches de personnes déjà établies dans le pays (Burri Sharani et al. 2010)<sup>19</sup>. Au total, pendant la guerre du Kosovo, la Suisse a offert une possibilité de séjour et une protection à quelque 60 000 requérants d'asile, accueillant ainsi le deuxième plus gros contingent de réfugiés kosovars après l'Allemagne. La plupart des ressortissants kosovars ont bénéficié d'une protection temporaire. L'évolution de la situation au Kosovo après 1999 a conduit à une nouvelle pratique en matière d'asile et de renvoi, mais aussi à la levée de l'admission collective provisoire (Burri Sharani et al. 2010).

En ce qui concerne le contexte sociodémographique, on note une différence frappante quant au **niveau de formation des réfugiés** par rapport à la migration de travail des années 1960 à 1980. Selon l'étude de groupe sur le développement économique réalisée en 2009, la proportion de titulaires d'une formation universitaire s'élevait à 18 % dans la période antérieure à 1989. Ce chiffre est passé à 30 % entre 1989 et 1997, avant de grimper jusqu'à 39 % pendant les années de guerre (1998-1999) puis de diminuer à nouveau légèrement après 1999 pour retomber à 35 % (Lücke et al. 2014). Cette évolution s'est également traduite par de nombreuses réussites sur le plan de l'intégration dans le pays d'accueil : compte tenu de leur niveau de formation, ce groupe de réfugiés a eu moins de difficultés à trouver ses repères dans son nouvel environnement, à s'impliquer et à se construire un avenir (professionnel) en Suisse (Burri Sharani et al. 2010).

## 7.2. Migration de retour : facteurs favorables et défavorables

La littérature spécialisée s'accorde sur un point : la migration de retour peut être un **facteur important pour le développement économique du pays d'origine** lorsqu'il s'agit d'émigrés bien formés et financièrement stables qui investissent leur capital dans la reconstruction du pays (Gashi et Adnett 2015). Ces retours sont toutefois influencés par plusieurs facteurs, susceptibles d'interagir entre eux : le **type de migration** (migration de travail, regroupement familial, migration d'asile), la **longueur du séjour dans le pays hôte** et le **statut juridique** associé, la **situation économique et politique** dans le pays d'accueil et dans celui d'origine, ainsi que les **relations familiales** et le fait de **se sentir « chez soi »**.

Certaines études démontrent en outre que la **disposition générale des émigrés à retourner dans leur pays d'origine** doit être considérée comme le facteur clé d'un retour durable. Dans le cas de l'Afghanistan, il a été prouvé que cette disposition et cette motivation individuelles au retour sont nettement plus efficaces que tout le soutien proposé dans le cadre des programmes de retour volontaire et assisté (van Houte 2014). Ces résultats

<sup>18</sup> Principalement à destination de l'Albanie, de la Macédoine, du Monténégro, de l'Europe de l'Ouest et des États-Unis.

<sup>19</sup> Entre janvier et juin 1999, 29 860 arrivées spontanées relevant du domaine de l'asile ont été enregistrées en Suisse et 8000 personnes sont entrées dans le pays via des règles spécifiques en matière de visa. Des programmes spéciaux de regroupement familial ont également été mis en place le 30 avril 1999. Tandis que 1800 ressortissants ont rejoint la Suisse dans le cadre du Programme d'évacuation humanitaire, 16 618 Kosovars bénéficiaient jusqu'au 11 août 1999 d'une **protection temporaire** (Van Selm 2000).

sont confirmés par plusieurs études sur la disposition de migrants séjournant en Grande-Bretagne et en Norvège à retourner respectivement en Afghanistan, au Burundi, en Irak, au Pakistan et en Pologne (Carling et al. 2015).

### Type de migration

Tandis qu'en vertu de la protection internationale des réfugiés, des programmes nationaux et internationaux aident au **retour des habitants une fois la paix rétablie dans leur pays**, les travailleurs migrants désireux de rentrer ne peuvent, dans une large mesure, compter que sur eux-mêmes et sur le soutien éventuel de leur pays d'origine. En toute logique, les Kosovars ayant trouvé refuge en Suisse ont fait preuve d'une **disposition assez élevée à retourner au Kosovo** par rapport aux travailleurs migrants de même provenance (SEM 2016, 2017a ; Kotorri 2017). La littérature spécialisée explique également ce phénomène par le lancement, relativement peu de temps après la fin de la guerre, de programmes de rapatriement spécifiques reposant sur de vastes programmes d'aide et sur la coopération entre les organisations interétatiques, gouvernementales et non gouvernementales, conformément au cadre réglementaire international (von Arb 2001). Du fait de la rapidité de l'intervention humanitaire et de la mise en place des programmes de rapatriement correspondants, les migrants n'ont eu, après leur fuite, que peu de temps pour se constituer des réseaux dans le pays d'accueil. Ils ont donc conservé leurs liens avec le Kosovo et l'option « retour » est restée attrayante par rapport à celle consistant à « rester en Suisse » (Gashi et Adnett 2015). Le premier programme suisse de **retour volontaire** au Kosovo a été lancé dès le mois de **juillet 1999** en coopération avec l'OIM. Les réfugiés entrés en Suisse avant cette date et bénéficiant d'une protection temporaire pouvaient ainsi demander une **aide financière pour le retour** au pays. Juste après la fin de la guerre, en 1999, le nombre de rapatriés assistés s'élevait déjà à 1227 (Van Selm 2000), et, fin août 2000, 31 851 personnes supplémentaires étaient retournées volontairement au Kosovo dans le cadre du programme d'aide au retour. 4865 autres sont rentrées de gré ou de force<sup>20</sup>. Jusqu'en 2016, le programme de rapatriement consacré au Kosovo s'est révélé être le plus efficace jamais réalisé par la Suisse sur le plan numérique, avec quelque 40 000 bénéficiaires au total (SEM 2016).

### Durée de séjour

La **durée de séjour** joue un rôle central dans les décisions liées au retour. Pour ne citer qu'un exemple tiré de la littérature spécialisée, dans le cas du Kosovo, les chercheurs Gashi et Adnett (2015) parviennent à la conclusion que chaque année supplémentaire passée dans le pays d'accueil réduit de 0,5 % la probabilité de retourner durablement dans le pays d'origine. En effet, plus le séjour se prolonge, plus les rapports structurels, économiques et sociaux qu'entretient la personne avec le pays d'accueil se renforcent, et plus ses liens avec son pays natal se distendent, rendant également difficile sa réintégration là-bas. L'exemple des Kosovars comme celui des Tamouls résidant en Suisse mettent aussi en évidence un **cycle du positionnement** par rapport au retour (Cassarino 2014 ; Iseni 2013 ; Gerber et Hungerbühler 2018). Jusqu'à la fin des années 1990, les Kosovars vivant en Suisse étaient nombreux à souhaiter revenir dans leur pays d'origine. Parallèlement au soutien financier des personnes restées au pays, cela se traduisait par l'exercice depuis l'étranger d'une activité politique au Kosovo ayant principalement pour but d'obtenir l'indépendance de ce territoire (Iseni 2013). Les « facteurs d'intégration » ont toutefois commencé à opérer en Suisse, et dès 1999, l'OIM a constaté une perception moins positive de l'idée du retour parmi les familles kosovares résidant dans ce pays (OIM in Iseni 2013). Le souhait croissant d'être naturalisé, l'achat d'un bien immobilier en Suisse, la réalisation d'investissements dans des entreprises et l'instruction des enfants dans le pays de résidence, parallèlement à des investissements moindres au Kosovo, peuvent être considérés comme des indicateurs supplémentaires d'une « orientation accrue vers la Suisse » au sein de la diaspora kosovare (Iseni 2013).

### Liens sociaux

Outre la durée du séjour, la **situation familiale** et les **liens sociaux** constituent d'autres facteurs ayant une influence décisive sur le désir de retourner au pays. Les études montrent que parmi les familles kosovares ayant eu des enfants ou des petits-enfants en Suisse, le souhait de **rentrer durablement au Kosovo déclinait nettement au fil du temps** (Iseni 2013). À l'inverse, les personnes possédant d'étroits liens familiaux ou d'un autre type avec le Kosovo exprimaient plutôt la volonté d'y retourner (Cipusheva et al. 2013 ; Iseni 2013). Des résultats tout à fait similaires ont été obtenus dans le cadre d'une vaste étude sur le positionnement et les

<sup>20</sup> Parlement suisse : <https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaefft?AffairId=20001060>

opinions de candidats potentiels au retour installés aux **Pays-Bas**. L'objectif de l'étude était de connaître les facteurs concrets ayant un impact positif ou négatif sur la disposition des migrants à retourner durablement ou temporairement dans leur pays natal. On a ainsi interrogé un total de 885 migrants provenant d'Afghanistan, du Burundi, d'Éthiopie et du Maroc. L'étude constate qu'un lien affectif et une proximité avec la société d'accueil affaiblissent tout particulièrement l'envie de rentrer au pays, mais que cette envie est renforcée, a contrario, par la connaissance insuffisante de la langue et l'isolement social. De manière générale, **les liens, les contacts et l'engagement des personnes dans le pays d'origine influent fortement sur les intentions en matière de retour temporaire ou définitif**, tandis que **l'intégration économique** (situation professionnelle et revenu par habitant des ménages) dans le pays d'accueil n'a **aucun effet statistiquement vérifiable** sur cet aspect au sein des groupes cités (Bilgili et Siegel 2017).

Ce phénomène explique aussi les **différences** constatées entre les **générations** en ce qui concerne le positionnement par rapport à un retour au Kosovo (Iseni 2013) : si les migrants conservent un lien affectif extrêmement fort avec leur pays natal, leurs enfants nés à l'étranger se montrent divisés sur la question. Ces derniers ont certes été socialisés dans la perspective d'un retour, mais pour eux, le pays d'origine revêt une signification toute autre que pour leurs parents émigrés. Il s'agit surtout d'une destination de vacances et d'un pays où vit une partie de leur famille, à qui l'on rend visite de temps en temps. La génération des parents se rend beaucoup plus régulièrement au Kosovo, remplissant en cela, au moins partiellement, les critères d'une **migration pendulaire**. Les personnes ayant elles-mêmes émigré en Suisse depuis le Kosovo peuvent également mieux s'imaginer retourner dans ce pays au moment de la retraite. Si leurs familles n'ont pas directement « besoin » d'elles sur place, les migrants peuvent aussi opter pour différentes formes de migration pendulaire favorisées par la **proximité géographique** entre le Kosovo et la Suisse ainsi que par les **nouvelles technologies de communication**. Des différences générationnelles comparables s'observent aussi chez d'autres groupes de migrants vivant en Suisse, comme la **population tamoule**. Au sein de ce groupe, les plus anciens ont longtemps nourri un désir de retour, mais après la naissance de leurs enfants et petits-enfants, cette volonté de se réinstaller de manière permanente au Sri Lanka s'est fortement éteinte à la faveur de formes variées de migration pendulaire (Gerber et Hungerbühler 2018). Dans les deux cas présentés ci-dessus, la **migration pendulaire** peut être interprétée de deux manières : soit comme une **préparation** à un éventuel retour dans le pays natal, soit comme la **compensation** affective **d'un retour** envisagé de moins en moins sérieusement au fil des ans (Carling et Erdal 2014).

Outre les facteurs émotionnels, certains aspects pratiques jouent un rôle important, comme la question de savoir si – et dans quelle mesure – les **retraites, les prestations de santé et autres prestations sociales sont transférables dans le pays d'origine**. Faute de conventions en la matière ou si des critères précis s'appliquent, le fait de quitter la Suisse peut être « une décision lourde de conséquences » (Gerber et Hungerbühler 2018, pp. 17-18). Des facilités ont été mises en place dans ce domaine pour les personnes de nationalité kosovare dans le cadre de la **convention de sécurité sociale** signée en juin 2018 entre le Kosovo et la Suisse, qui permet la coordination des systèmes de prévoyance vieillesse, survivants et invalidité (AVS et AI) ainsi que le versement des rentes à l'étranger aux ressortissants kosovars<sup>21</sup>.

Un autre **indicateur** susceptible d'influer sur la disposition au retour est le fait que le **conjoint ou la conjointe** vive ou non dans le pays de séjour. Les Albanais du Kosovo présents en Suisse sont relativement jeunes et, pour 54 % d'entre eux, mariés. Les couples sont majoritairement endogames, puisque 7,5 % seulement de ces personnes ont un époux ou une épouse suisse (Burri Sharani et al. 2010). Cette proportion a toutefois doublé en dix ans, ce qui reflète d'une part un taux de naturalisation croissant et, d'autre part, une réussite accrue de l'intégration dans le sens d'un ancrage plus fort en Suisse (Plaku et Shehu 2015). Indépendamment de ces aspects, la majeure partie des couples d'origine kosovare considèrent que leur centre de vie se trouve en Suisse. Chez les jeunes adultes dont les parents ont immigré en Suisse, le fait de fonder une famille tend à atténuer le lien qui les rattache au Kosovo et donc également le désir d'y retourner durablement (Iseni 2013 ; Strand et al. 2016).

Les spécialistes sont en revanche divisés sur la question du rapport entre le **genre** des personnes et leur **désir de retour**. Tandis que Gashi et Adnett (2015) parviennent à la conclusion que le **sexe** ne joue aucun rôle dans la décision de retourner ou non au Kosovo, Iseni (2013) et Kotorri (2017), quant à eux, décèlent **chez les**

<sup>21</sup> Office fédéral des assurances sociales : <https://www.bsv.admin.ch/bsv/fr/home/publications-et-services/medieninformati-onen/nsb-anzeigeseite-unter-aktuell.msg-id-71049.html>

**femmes une plus faible disposition** au retour. Ils l'expliquent par le fait que les valeurs qui prédominent dans les pays d'accueil en ce qui concerne les rôles de genre dévolus aux femmes kosovares permettent une meilleure intégration socioéconomique de ces dernières. Le même phénomène peut être observé chez les femmes tamoules célibataires et/ou sans enfants en Suisse, qui se disent défavorables à un retour durable au Sri Lanka, notamment en raison des pratiques discriminatoires à l'égard des femmes dans ce pays (Gerber et Hungerbühler 2018).

### Statut juridique

Face à l'opposition entre intégration et orientation vers le pays d'origine, la **nationalité** joue un rôle primordial dans les décisions de retour. Elle représente le stade d'intégration le plus abouti et permet, contrairement à l'autorisation d'établissement, **une pleine participation et une reconnaissance à part entière de l'ensemble des droits et des devoirs** de la personne. Dans la plupart des pays européens, la naturalisation est liée à la durée du séjour et à la réussite de l'intégration. En règle générale, cela inclut la capacité à s'exprimer dans la langue nationale prédominante et le fait de s'être accoutumé au mode de vie (Steinhardt, Straubhaar et Wedemeier 2010)<sup>22</sup>. En ce qui concerne la **disposition au retour**, deux grandes tendances se dégagent dans la littérature spécialisée : les études menées sur le cas du Kosovo constatent que les personnes qui ont adopté la nationalité du pays de résidence sont **moins enclines au retour** (Gashi et Adnett 2015 ; Kotorri 2017). D'autres études soulignent en revanche qu'en consolidant leur statut de séjour, la naturalisation **permet aux migrants de retrouver leur mobilité** et favorise ainsi, en particulier, l'entrepreneuriat et différentes formes de migration pendulaire. Des études comparatives concernant l'Afghanistan et la Bosnie et Herzégovine révèlent par ailleurs que l'acquisition de la **nationalité du pays de séjour est parfois une condition nécessaire au retour**. Elle permet en effet aux migrants qui le souhaitent de faire une tentative de retour en leur garantissant qu'en cas d'échec, ils peuvent revenir à tout moment dans le pays d'accueil (Eastmond 2006 ; van Houte 2014). Un projet de retour paraît ainsi moins risqué et peut être envisagé plus facilement. Le positionnement et les opinions des candidats potentiels au retour ont été analysés en profondeur dans le cadre d'une étude comparative réalisée pour les Pays-Bas sur le retour définitif et le retour temporaire (Bilgili et Siegel 2017). Des résultats similaires ont été obtenus concernant l'importance de la nationalité : le fait de posséder exclusivement la **nationalité du pays d'origine** semble avoir un **effet positif sur l'idée de retourner durablement dans celui-ci** (pour les Éthiopiens et les Burundais). À l'inverse, détenir la **nationalité néerlandaise ou une double nationalité a un effet particulièrement positif sur la mobilité en général et sur un retour temporaire** (chez les Afghans et les Marocains), mais ne constitue en principe pas un frein à un retour définitif (Bilgili et Siegel 2017). Dans ce contexte, l'accès à la **double nationalité** a ainsi récemment gagné en importance. Les pays d'origine s'efforcent de plus en plus d'entrer en contact avec la diaspora et d'exploiter le potentiel de développement qu'elle renferme. La double nationalité a un impact majeur dans ce domaine, qui va bien au-delà de l'aspect juridique. Elle peut en effet renforcer les liens sociaux évoqués plus haut et favoriser, au moins symboliquement, le sentiment de double appartenance et la connexion au pays d'origine (Gamlen 2006).

### Facteurs économiques

Bilgili et Siegel (2017) constatent également, dans le contexte des Pays-Bas, que l'**intégration économique dans le pays de séjour** (situation professionnelle et revenu par habitant des ménages) n'a **aucun effet statistiquement vérifiable sur les intentions de retour** des groupes étudiés (provenant du Maroc, d'Afghanistan, d'Éthiopie et du Burundi). Concernant le Kosovo, le **chômage** dans le pays de séjour ou l'**expiration du contrat de travail** accroissent toutefois la **probabilité de rentrer au pays** (Möllers et al. 2017).

Les décisions en matière de migration sont influencées de manière fondamentale par l'attractivité économique relative (ou le manque d'attrait) des pays d'origine et de destination des mouvements migratoires. Dans ce domaine, il faut néanmoins éviter de réduire les motivations des migrants à des considérations purement économiques. Elles résultent généralement de l'**interaction complexe de différents facteurs** compte tenu des opportunités présentes. Néanmoins, les aspects économiques auront toujours une influence déterminante sur le contexte individuel et social dans lequel sont prises les décisions de migration.

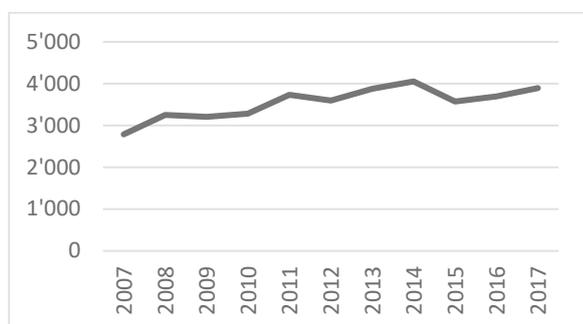
---

<sup>22</sup> En Suisse, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, la durée de séjour requise pour prétendre à la naturalisation est de dix ans. La personne doit également remplir des critères d'intégration, qui peuvent être complétés par les cantons (LN).

En ce qui concerne le Kosovo, **la disposition au retour est plus faible en cas de migration pour des raisons économiques et de regroupement familial** qu'en cas de migration d'asile (Iseni 2013 ; Kotorri 2017 ; Carling et al. 2015). Outre les raisons citées plus haut, cette corrélation s'explique, de même que le potentiel d'émigration toujours élevé, par des facteurs macroéconomiques majeurs tels que les grandes **disparités de revenus**, les faibles possibilités d'emploi avec un taux de chômage important d'au moins 27 % (Mustafa et al. 2007 ; KIPRED 2015)<sup>23</sup> et les taux de croissance bas qui caractérisent le jeune État du Kosovo post-conflit (Cipusheva et al. 2013).

L'un des facteurs essentiels est le **produit intérieur brut (PIB) par habitant**, c'est-à-dire la valeur de tous les biens et services produits dans un pays, rapportée à sa population. Le PIB par habitant est utilisé de manière générale comme indicateur de la baisse ou de l'augmentation du niveau de richesse d'un pays au fil du temps ou par rapport à d'autres pays (Illustration 2). En l'espace de dix ans, entre 2007 et 2017, le PIB par habitant au Kosovo a augmenté d'environ 40 %, passant de 2790 à 3890 dollars américains (USD). Une hausse supérieure aux tendances générales observées dans les autres États des Balkans occidentaux, dont le PIB par habitant s'est accru, sur la même période, d'environ 25 % seulement. La moyenne de 5440 USD enregistrée en 2017 dans ces États reste cependant nettement plus élevée qu'au Kosovo (Banque mondiale 2018).

*Illustration 2. PIB/habitant au Kosovo, 2007-2017, en USD*

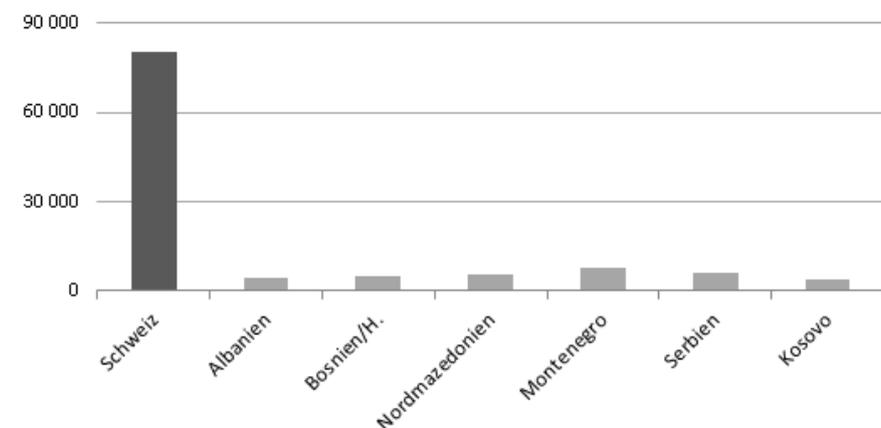


*Remarque : en dollars américains (USD). Explication : en 2008, le PIB par habitant du Kosovo était légèrement supérieur à 3000 USD.*

Au cours des dernières années, le Kosovo affichait un **taux de croissance annuel moyen d'environ 4 %**. Cette tendance positive n'a toutefois pas suffi à réduire de manière déterminante le retard économique par rapport aux pays d'Europe du Nord et de l'Ouest. La Suisse en constitue le meilleur exemple : l'illustration 3 met en évidence l'écart toujours conséquent entre les performances économiques du Kosovo (et des autres États des Balkans occidentaux) et celles de la Suisse. En 2017, le PIB par habitant de la Suisse, qui avoisinait 80 200 USD, était ainsi près de quinze fois plus élevé que celui du Kosovo. En chiffres absolus, le premier a même augmenté de quelque 15 500 USD depuis 2007 (Banque mondiale 2018). Ces analyses montrent que le déséquilibre économique relatif entre le Kosovo et la Suisse s'est creusé ces dernières années plutôt que de diminuer. Si la richesse du Kosovo a progressé en chiffres absolus, l'« **écart de prospérité** » par rapport à la Suisse reste tellement important qu'il agit et continuera d'agir comme un **facteur d'attraction central** dans le cadre des migrations du Kosovo vers la Suisse.

<sup>23</sup> Cf. aussi OIT : <https://www.ilo.org/ilostatcp/CPDesktop/?lang=fr&header=false&ilostatlink=false&country=KOS>

Illustration 3. PIB/habitant en Suisse et dans les Balkans occidentaux en 2017, en USD

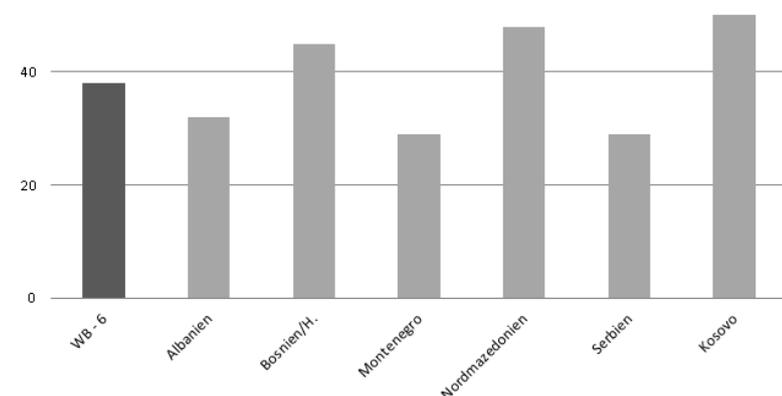


Suisse	Albanie	Bosnie et Herzégovine	Macédoine du Nord	Monténégro	Serbie	Kosovo
--------	---------	-----------------------	-------------------	------------	--------	--------

Remarque : en dollars américains (USD). Explication : le PIB/habitant du Kosovo (tout à droite) est 15 fois moins élevé que celui de la Suisse (tout à gauche).

Au Kosovo, plus de **50 % des personnes entre 15 et 24 ans sont sans emploi** (tout à droite dans l'Illustration 4), de sorte que le Kosovo affiche là encore des résultats nettement au-dessus de la moyenne des États des Balkans occidentaux (tout à gauche dans l'Illustration 4). Dans le même temps, il s'agit du seul pays de cette région dans lequel la population en âge de travailler (15-64 ans) continue d'augmenter. Entre 2016 et 2017, on a enregistré une hausse d'environ 1,6 % de ce chiffre, soit 21 000 personnes de plus (Banque mondiale 2018). Le niveau élevé du chômage des jeunes Kosovars<sup>24</sup> contribue à renforcer le potentiel d'émigration ; contrairement aux autres États des Balkans occidentaux, ce facteur ne va cesser de gagner en importance du fait de la croissance du nombre de jeunes en âge de travailler.

Illustration 4. Taux de chômage des jeunes dans les Balkans occidentaux en 2017, en %



6 BO	Albanie	Bosnie et Herzégovine	Monténégro	Macédoine du Nord	Serbie	Kosovo
------	---------	-----------------------	------------	-------------------	--------	--------

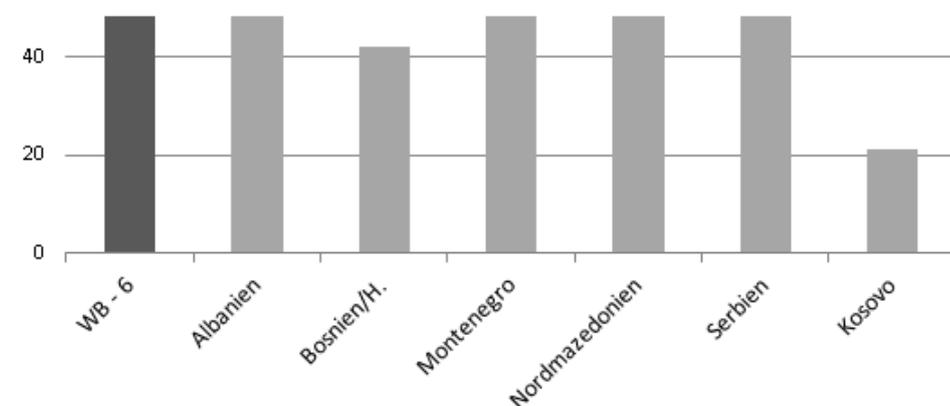
Remarques : 15-24 ans, en % ; le groupe intitulé « 6 BO » correspond à la moyenne des six États des Balkans occidentaux (BO). Explication : plus de 50 % des personnes entre 15 et 24 ans au Kosovo sont sans emploi.

Au Kosovo, par ailleurs, les **femmes sont particulièrement éloignées du marché du travail** : 21 % seulement de l'ensemble des Kosovares en âge de travailler (15-64 ans) exercent une activité lucrative, soit un taux nettement inférieur à la moitié de la moyenne des États des Balkans occidentaux. Les **raisons** de ce faible taux

<sup>24</sup> Selon l'OIT, le Kosovo affichait en 2016 le taux de chômage des jeunes le plus élevé de la région, avec 52,4 % (OIT : <https://www.ilo.org/ilostatcp/CPDesktop/?lang=fr&header=false&%20ilostatlink=false&country=KOS>).

d'activité des femmes au Kosovo sont diverses : vision traditionnelle des rôles dévolus aux deux sexes, obligations familiales en l'absence d'infrastructures destinées à la garde des enfants, protection insuffisante des mères dans le droit du travail et manque généralisé d'emplois sur le marché du travail kosovar, conduisant à ce que les postes soient pourvus majoritairement par des hommes (Banque mondiale 2018).

*Illustration 5. Taux d'emploi des femmes dans les Balkans occidentaux en 2017, en %*



6 BO	Albanie	Bosnie et Herzégovine	Monténégro	Macédoine du Nord	Serbie	Kosovo
------	---------	-----------------------	------------	-------------------	--------	--------

*Remarques : en % ; le groupe intitulé « 6 BO » correspond à la moyenne des six États des Balkans occidentaux (BO).  
Explication : au Kosovo, à peine plus de 20 % des femmes exercent une activité lucrative.*

Le faible taux d'activité des femmes kosovares a principalement deux **conséquences** : d'une part, il restreint le nombre de personnes exerçant une activité lucrative au sein du foyer et augmente ainsi la pression pour que le **revenu du ménage** soit assuré **par le biais des transferts de fonds**, c'est-à-dire du soutien financier provenant des Kosovars installés à l'étranger. D'autre part, les femmes, en particulier celles qui sont jeunes et bien formées, ne voient **aucune possibilité de concrétiser leurs aspirations professionnelles au Kosovo**. Cela les incite à émigrer – avec leurs conjoints, si ceux-ci soutiennent ces aspirations – et freine par ailleurs, pour les mêmes raisons, le retour des femmes qualifiées au Kosovo.

La **dépendance par rapport aux transferts de fonds** constitue un autre facteur macroéconomique qui favorise l'émigration ou, le cas échéant, empêche un retour durable des ressortissants. La part des transferts de fonds dans le PIB du Kosovo a certes baissé d'environ 18 % depuis 2007, mais elle s'élève tout de même à **15,6 %**, plaçant le Kosovo **largement en tête des États des Balkans occidentaux** (Banque mondiale 2018).

*Tableau 1. Part des transferts de fonds dans le PIB en 2017, en %*

Albanie	Bosnie et Herzégovine	Monténégro	Macédoine du Nord	Serbie	Kosovo
10,1 %	11 %	2,8 %	9,1 %	8,7 %	15,6 %

Cette réalité se traduit par un nombre comparativement élevé de ménages kosovars dont les revenus dépendent des transferts de fonds. L'argent envoyé de manière générale par les émigrés ainsi que les dépenses qu'ils effectuent lors de leurs visites annuelles au Kosovo contribuent **de manière significative au renforcement de l'économie kosovare** (République du Kosovo 2016).

En 2016, 691 millions d'euros ont été transférés vers le Kosovo, principalement depuis l'Allemagne et la Suisse, qui représentent respectivement 37 % et 23 % du montant total des envois d'argent au Kosovo. Les troisième et quatrième places sont occupées par l'Italie (5 %) et l'Autriche (4 %), ce qui reflète approximativement la répartition de la diaspora kosovare dans ces quatre pays (République du Kosovo 2016). Bien que la plupart des émigrés kosovars vivent dans leur pays de résidence aux côtés de leur famille nucléaire, près de 72 % des personnes interrogées dans le cadre de l'étude *Kosovo Remittance Household Survey 2011* déclarent

envoyer de l'argent plusieurs fois par an à des membres de leur famille (Elezaj, Bislimi et Duri 2012). Inversement, si l'on considère le fait que 30 % environ de l'ensemble des familles kosovares ont des proches à l'étranger, l'importance des transferts de fonds pour les ménages devient évidente (Mustafa et al. 2007). Cet argent permet d'ajouter jusqu'à 150 euros au revenu mensuel moyen d'un ménage, ce qui en fait un outil précieux dans la lutte directe contre la pauvreté au Kosovo : en 2007, près d'un euro dépensé sur sept provenait des transferts de fonds (Mustafa et al. 2007).

Les **visites annuelles de la diaspora kosovare** et la **consommation** qui en résulte apportent également une **contribution économique** au sein du pays. Depuis 2012, le niveau des recettes issues des prestations de voyage au Kosovo n'a cessé d'augmenter pour atteindre 809 millions d'euros au total en 2016, dont plus de 90 % imputables aux visites de la diaspora. En moyenne, les émigrés séjournent 21 jours au Kosovo et dépensent 2400 euros par ménage (République du Kosovo 2016).

Outre une offre élevée de main-d'œuvre qui excède la demande, l'économie kosovare dispose de peu de ressources naturelles et se trouve pénalisée par un secteur industriel sous-développé, des technologies obsolètes et des investissements insuffisants. Elle reste donc fortement tributaire de l'aide internationale, provenant principalement de la diaspora. Contrairement aux autres pays de la région, qui subissent une stagnation en raison d'une baisse des exportations et des investissements étrangers, le Kosovo peut compter sur les transferts de fonds de ses ressortissants émigrés ainsi que sur les investissements réalisés par la diaspora (BTI 2016). Afin de mieux exploiter ce potentiel et d'établir un réseau d'affaires, le Ministère de la diaspora du Kosovo a commencé en 2011 à développer une **base de données des entreprises de la diaspora albanaise du Kosovo** ainsi qu'un registre en ligne des entrepreneurs de la diaspora. En 2011, 45 % des entreprises de la diaspora enregistrées au Kosovo étaient établies en Suisse (Plaku et Shehu 2015). La stratégie adoptée en 2014, intitulée *Diaspora and Migration Strategy 2013-2018*, représentait une autre étape importante sur cette voie. Les mesures prévues consistaient notamment à accélérer les procédures d'enregistrement, à harmoniser les tarifs et les taxes, et enfin à faciliter l'enregistrement des entreprises de la diaspora (République du Kosovo 2016)<sup>25</sup>.

Selon les ouvrages théoriques, la perception de revenus plus élevés à l'étranger, l'épargne et le capital humain accru influent positivement sur les décisions de retour (Cassarino 2014 ; Carling et al. 2015). Dans leur étude empirique basée sur un sondage auprès de 2024 ménages au Kosovo, Gashi et Adnett (2015) parviennent ainsi à la conclusion que le **retour au pays est plus probable chez les migrants hautement qualifiés** que chez leurs homologues peu qualifiés, les premiers ayant pu accumuler plus rapidement un pécule à l'étranger grâce à un niveau de salaire plus élevé et estimant que leur niveau de formation (initiale) leur procurera de meilleures chances sur le marché du travail à leur retour (Cipusheva et al. 2013)<sup>26</sup>.

La migration peut, en quelque sorte, jouer un rôle de **moteur en matière de formation** : les personnes concernées s'attendent en effet à ce que l'alliance d'un diplôme et d'une expérience d'émigration leur apporte un retour sur investissement conséquent. Les résultats d'une enquête réalisée par la Banque mondiale en 2009 montraient ainsi que le niveau de formation des migrants dans le pays de séjour avait augmenté par rapport à leur niveau au moment de l'émigration tant pour l'enseignement secondaire que pour l'enseignement supérieur (Lücke et al. 2014). Un sondage mené auprès de 1186 étudiants en dernière ou avant-dernière année d'études en Albanie, au Kosovo et en Macédoine (Cipusheva et al. 2013) faisait état d'un **désir de migration chez les étudiants** : 31 % d'entre eux pouvaient s'imaginer migrer pour leurs études, tandis que 20 % n'avaient pas ce souhait et 16 % n'avaient pas d'avis sur la question (Cipusheva et al. 2013). Les étudiants revenus au Kosovo<sup>27</sup> confirmaient que leurs études étaient leur principale motivation pour émigrer. 97 % de ceux qui avaient pris le chemin du retour avaient suivi une formation de degré tertiaire dans le pays d'accueil, où ils avaient séjourné entre trois et six ans. Une vaste enquête réalisée en 2002 auprès de 1252 ménages (soit 8522 personnes) au

<sup>25</sup> Fin 2016, le nombre de membres de la diaspora enregistrés s'élevait à 400 000 personnes (République du Kosovo 2016).

<sup>26</sup> Les personnes hautement qualifiées sont également plus enclines à migrer car elles disposent du savoir-faire et du capital financier requis pour cela (Carling et al. 2015). Un niveau de formation élevé entraîne une disposition accrue à l'émigration en particulier chez les femmes (Hoti 2009). Les résultats issus de l'étude Riinvest indiquent cependant que l'émigré kosovar moyen se retrouve davantage dans l'enseignement secondaire supérieur que dans le secteur des emplois hautement qualifiés (Mustafa et al. 2007).

<sup>27</sup> Au total, 273 questionnaires ont été envoyés, avec un taux de réponse d'environ 30 % (N = 83) (Cipusheva et al. 2013).

Kosovo a conclu que 7 % des personnes bien formées de plus de 25 ans résidaient en dehors du Kosovo (Mustafa et al. 2007)<sup>28</sup>. Toutefois, cette proportion est nettement sous-évaluée dans la mesure où le nombre total de migrants kosovars était estimé uniquement sur la base de l'échantillon de ménages résidant au Kosovo interrogés dans le cadre de l'enquête (Hoti 2009). En appliquant l'estimation de Moalla-Fetini pour l'année 2003 (Moalla-Fetini, Hussein et Koliadina 2005), selon laquelle 20 % environ de la population kosovare se trouvait alors en exil, la **part de migrants kosovars hautement qualifiés** serait au moins trois fois plus élevée, c'est-à-dire aux alentours de 22-23 %.

La **disposition au retour** et la **possibilité de mettre à profit réellement, dans le pays d'origine, les connaissances acquises à l'étranger** jouent un rôle décisif dans la motivation des émigrés à rentrer au pays. Parmi les raisons invoquées par les étudiants kosovars pour justifier un retour figurent notamment le fait d'être auprès de leur famille au Kosovo, la possibilité d'obtenir un travail là-bas et la volonté d'apporter leur contribution au pays (Cipusheva et al. 2013). Les mêmes éléments sont consignés par Bilgili et Siegel (2017) au sujet des Pays-Bas. Sur les 885 migrants interrogés au total dans ce pays, les Éthiopiens affichaient les valeurs les plus hautes non seulement à propos de l'intention de retourner dans leur pays d'origine de manière temporaire ou permanente, mais aussi quant à la volonté d'apporter leur contribution à son développement. Cela peut s'expliquer, d'une part, par la forte proportion d'étudiants parmi les Éthiopiens vivant aux Pays-Bas et, d'autre part, par le taux de croissance élevé enregistré en Éthiopie (Bilgili et Siegel 2017).

Pour ce qui est des étudiants kosovars, on constate que les expériences accumulées à l'étranger par la plupart de ceux qui sont rentrés au pays (90 %) les ont effectivement aidés, selon leurs dires, à trouver un emploi dans leur pays d'origine. Ils jugent ainsi particulièrement utiles la formation suivie (64 %) et l'expérience de migration en elle-même (34 %) (Cipusheva et al. 2013)<sup>29</sup>. Des observations confirmées par des études menées en Hongrie (Co, Yun et Gang 1998) et en Albanie (De Coulon et Piracha 2005). Dans le cas de l'Afghanistan, les migrants revenus sur une base volontaire et, surtout, plutôt temporaire sont ceux qui expriment les plus grandes ambitions en matière d'investissements dans le pays d'origine. Les **connaissances acquises dans le cadre de la migration**, alliées aux **possibilités de mobilité transnationale** et **d'intégration dans des réseaux**, notamment aussi dans le pays d'accueil, sont considérées comme des facteurs propices dans ce domaine (van Houte 2014 ; Bilgili et Siegel 2017). Les sociétés des pays d'origine doivent toutefois être en mesure d'intégrer ces impulsions, ce qui représente un véritable défi dans le cas de l'Afghanistan, par exemple (van Houte 2014). Une réintégration ratée suscite chez beaucoup de la frustration et le désir d'émigrer à nouveau. Ce phénomène s'illustre particulièrement à travers l'exemple de l'Afghanistan, où les personnes rapatriées de force ne contribuent que très faiblement à la reconstruction du pays (van Houte 2014).

## Situation politique

La décision de retourner ou non dans une **société sortant d'un conflit** possède toujours, entre autres, une **composante politique** (Black et Gent 2006 ; Iseni et al. 2014 ; Jenne 2010 ; Joireman 2017 ; Stefansson 2004 ; van Houte 2014). L'étude relative aux Pays-Bas citée ci-dessus a ainsi démontré que pour les personnes qui ont fui la violence généralisée et les persécutions dans leur pays (Afghanistan, Burundi), un retour définitif n'est pas une option envisageable. Selon les migrants interrogés, les aspects déterminants dans ce domaine sont la persistance d'une **situation difficile en matière de sécurité** ainsi qu'une **incertitude fondamentale** quant à l'avenir. Parmi les nationalités étudiées, les Afghans étaient certes intéressés par un retour temporaire pour rendre visite à leur famille et leurs amis ou participer à des actions de développement, mais ils hésitaient à rentrer au pays de manière permanente. Ils pensaient réaliser ce projet uniquement lorsque le pays serait redevenu réellement sûr (Bilgili et Siegel 2017).

Dans le cas du Kosovo, le refus de la Serbie de reconnaître ce pays comme un État indépendant continue de provoquer des tensions entre la population albanaise et la population serbe, pouvant aller jusqu'à des affrontements violents (BTI 2016). Par ailleurs, les expériences de discrimination et de violence raciste subies par les groupes minoritaires (principalement les Ashkalis et les Roms) constituent un autre obstacle au retour durable des personnes émigrées et un facteur expliquant le nombre toujours élevé de demandes d'asile auprès de pays

<sup>28</sup> L'émigration des personnes hautement qualifiées n'affecte pas tous les secteurs de manière uniforme : 13 % des ingénieurs et des médecins sont concernés, contre 3 % des avocats et 6 % des économistes (Hoti 2009).

<sup>29</sup> La plupart des étudiants kosovars rentrés au pays soulignent que leur situation s'est améliorée après leur expérience de migration, au moins sur le plan professionnel. Ils se montrent en revanche critiques quant à l'ampleur de la corruption et du népotisme, à la piètre qualité du travail et à la situation politique dans le pays en général (Cipusheva et al. 2013).

européens (EASO 2015). Bien que l'économie kosovare ait accompli des progrès considérables depuis 1999 dans la transition vers un système d'économie de marché, la **faiblesse de l'État de droit et la corruption freinent encore le retour des émigrés et les investissements dans le pays** (BTI 2016). Il y subsiste, de même qu'en Bosnie et Herzégovine, au Sri Lanka et dans d'autres sociétés post-conflit, des **questions non résolues de propriété et de possession**. La reconstruction des maisons détruites pendant la guerre s'effectue au ralenti (Stefansson 2004 ; Gerber et Hungerbühler 2018), si bien qu'à leur retour, les familles n'ont parfois pas la possibilité de retrouver les habitations qu'elles occupaient avant le conflit. Des logements leur sont attribués, mais ils se situent pour partie dans d'autres régions du Kosovo, favorisant ainsi à nouveau une forme indirecte de migration interne forcée et la formation d'enclaves ethniques (Joireman 2017). Les migrants tamouls installés en Suisse évoquent de la même manière les maisons détruites, les terres perdues et le manque de volonté politique pour verser des paiements de restitution comme autant de raisons qui s'opposent à un retour au Sri Lanka. L'absence de biens en propriété ou de liens sociaux, ainsi qu'un changement de mode de vie accentuent le sentiment de « ne pas être le bienvenu » ou d'« être étranger chez soi », ce qui affaiblit encore davantage le désir de retourner dans son pays d'origine (Gerber et Hungerbühler 2018).

### 7.3. Migration après le règlement du conflit et la pacification

D'un point de vue analytique, les conflits violents, les guerres et les guerres civiles constituent des **anomalies au sein de l'histoire migratoire** d'un pays ou d'une région. En un court laps de temps, ils génèrent d'importants mouvements migratoires de réfugiés et de déplacés qui, sans ces événements violents, n'auraient jamais existé dans de telles proportions ni pris la direction choisie. Il paraît donc logique de supposer qu'une fois le conflit résolu, les échanges migratoires du pays reprennent leur trajectoire de développement « naturelle ». Cela implique que l'écrasante majorité des personnes qui ont dû quitter leur pays suite aux violences choisissent ensuite d'y revenir, que la migration de réfugiés et de demandeurs d'asile depuis ce pays se tarisse et, enfin, que le nombre de travailleurs migrants qui en sont issus retrouve un niveau comparable à celui que l'on observait avant le conflit. Dans ce contexte, les jeunes et les personnes hautement qualifiées devraient être particulièrement motivés pour retourner dans leur pays d'origine et y demeurer afin de « participer à sa reconstruction ». La réalité regorge toutefois d'exemples dans lesquels ce « **retour à la normale** » **n'a pas lieu**. Un grand nombre d'études se sont penchées sur cette question et fournissent, outre des exemples et des chiffres éloquentes, une série de raisons pour lesquelles la situation en matière de migrations après le règlement du conflit se distingue nettement de celle d'avant. Ces raisons sont exposées ci-dessous.

Weiss Fagen (2011) a analysé le **retour des réfugiés et des déplacés internes après le règlement des conflits** en Afghanistan, au Burundi et en Irak. La chercheuse évoque le retour de 5 millions de réfugiés entre 2001 et 2005 dans le cas de l'Afghanistan, de 130 000 personnes entre 2006 et 2008 dans celui de l'Irak, et enfin de 500 000 réfugiés rentrés au Burundi, de gré ou de force, depuis la Tanzanie voisine. Pour la Bosnie, le HCR a estimé que le pays avait vu, en 2004, le retour de 440 000 réfugiés et de 560 000 déplacés internes qui avaient été contraints de quitter leur pays ou leur domicile durant les années de guerre (1992-1995)<sup>30</sup>. Dans le cas du Liban, Tabar (2010) a estimé – en l'absence de statistiques officielles – qu'environ un tiers des 900 000 réfugiés de la guerre civile étaient retournés dans leur pays. Environ 2,4 millions de réfugiés soudanais auraient regagné le Soudan du Sud depuis la fin des hostilités en 2005 (Oomen 2013). Les exemples présentés dans les ouvrages cités mettent ainsi en évidence trois aspects : tout d'abord, les **réfugiés sont nombreux à retourner dans leur pays d'origine** lorsque les conflits sont terminés ou que la situation en matière de sécurité s'est améliorée. Cependant, il ne s'agit jamais que d'une **partie seulement des personnes qui avaient fui leur pays**. Enfin, la **fin du conflit dans un pays ne marque pas la fin de l'émigration** : celle-ci se poursuit pour différentes raisons et à des niveaux plus ou moins élevés.

La plupart des études consacrées au sujet abordent les questions de la migration induite par un conflit et du retour dans les États post-conflit. Seul un petit nombre d'entre elles se sont fixé pour objectif d'analyser les **migrations** depuis ces pays **une fois ces conflits terminés**. L'une des rares études traitant de cet aspect sur le plan quantitatif et de manière comparative est celle menée en 2016 par Haaß, Kurtenbach et Strasheim (2016)

<sup>30</sup> Au total, quelque 2 millions de personnes ont fui la Bosnie et Herzégovine.

sur les « **déterminants de l'émigration après la fin des guerres civiles** ». Elle analyse en effet, dans 37 cas<sup>31</sup>, l'incidence de trois facteurs combinés sur l'émigration post-conflit : le **degré de pacification** du pays concerné, l'**état des institutions** et les **perspectives économiques**. Dans leur analyse, les auteurs démontrent la signification statistique des trois facteurs et révèlent que l'émigration s'est poursuivie à un niveau particulièrement élevé lorsque ces facteurs étaient mauvais. Les habitants ont en effet continué à émigrer de pays apparemment « pacifiés » comme l'Afghanistan, El Salvador ou le Népal, dans lesquels les **flambées de violence régulières**, les **institutions affaiblies et corrompues** et le **manque d'opportunités économiques** généraient, notamment chez les jeunes, une grande frustration et une motivation au départ. À l'inverse, des États post-conflit tels que l'Angola ont bénéficié d'un plus grand nombre de retours et d'une émigration plus faible après la fin des violences grâce à des réformes durables des institutions et à l'amélioration des perspectives économiques (Oomen 2013)<sup>32</sup>.

### Fuite des cerveaux : émigration des personnes très qualifiées après le règlement du conflit

Les analyses mentionnées plus haut portent sur le retour dans les États post-conflit et/ou sur la poursuite de l'émigration depuis ces pays. Elles ne font toutefois aucune distinction entre les niveaux de formation des différentes catégories de migrants concernées, et ne permettent donc pas de tirer des conclusions précises sur la fuite du personnel qualifié au sein des mouvements migratoires examinés. Le concept de **fuite des cerveaux** ou d'exode de la main-d'œuvre spécialisée désigne le transfert international des ressources sous la forme de capital humain. Il englobe l'**émigration des personnes bien formées et/ou de la main-d'œuvre hautement qualifiée depuis les pays moins développés vers les plus développés** (Stankovic et al. 2013). Ce phénomène a longtemps été majoritairement considéré comme négatif pour le pays d'origine, mais ce jugement est de plus en plus remis en question. Depuis les années 1990, les scientifiques s'emploient à mettre davantage en exergue les aspects positifs : en instaurant un nouveau modèle de mobilité et de transnationalisme, la migration permet la circulation du capital, des personnes et des connaissances entre les pays d'origine et ceux de destination (Drechsler et Gagnon 2008).

La mesure statistique du phénomène pose cependant un certain nombre de problèmes. Selon la méthode adoptée, les indicateurs utilisés et les données disponibles, les études consacrées à ce sujet obtiennent des résultats parfois fondamentalement différents. Les **chiffres** présentés ici doivent par conséquent être considérés **uniquement comme des indicateurs** de tendances générales, et non comme la description d'une réalité mesurable avec précision. Une même conclusion ressort toutefois de l'ensemble des études relatives à la problématique de la fuite des cerveaux : les personnes hautement qualifiées sont surreprésentées dans le total des migrants issus d'un pays déterminé. Et moins ce pays est développé, plus l'effet y est prononcé (Adams 2003).

Quels facteurs influent sur ce type de migration ? Quel rôle jouent les conflits ? Le règlement d'un conflit modifie-t-il le schéma de migration correspondant ? Il est difficile d'apporter une réponse univoque à ces questions. Un petit nombre d'études abordent au moins partiellement cette thématique complexe, mais leurs résultats ne permettent de tirer que des conclusions limitées sur le sujet. S'agissant des principaux facteurs d'influence, les études quantitatives à grande échelle révèlent avant tout une forte **corrélation entre l'ampleur de l'émigration des personnes qualifiées, le niveau de développement économique et la taille du pays concerné**. Les petites économies peu développées sont ainsi les plus touchées par la fuite des cerveaux (Beine, Docquier et Schiff 2008). Dans le cadre d'une étude de panel sur l'éducation, le genre et la migration internationale, les auteurs Brücker et al. ont analysé les taux d'émigration entre 1980 et 2010 dans 195 États au total, en classant le niveau d'éducation selon les catégories « faible », « moyen » et « élevé » (Brücker, Capuano et Marfouk 2013). Pour les petits pays en développement, les taux d'émigration des personnes hautement qualifiées en 2010 étaient compris entre 70 % et presque 100 %<sup>33</sup>. Ces chiffres s'expliquent notamment par le fait

<sup>31</sup> Angola, Azerbaïdjan, Bangladesh, Bosnie et Herzégovine, Burundi, Cambodge, Congo (République, Brazzaville ; trois observations), Congo (République démocratique, ex-Zaïre), Croatie, El Salvador, Géorgie, Guatemala, Indonésie, Iran, Irak, Laos, Liban, Libéria, Mozambique, Népal, Nicaragua, Pérou (deux observations), Rwanda, Sénégal, Serbie (deux observations), Sierra Leone, Somalie (deux observations), Sri Lanka (deux observations), Tadjikistan, Tchad, Yémen.

<sup>32</sup> L'OIM rapporte qu'environ 400 000 réfugiés angolais ont bénéficié d'une aide de l'organisation pour retourner en Angola après la conclusion de l'accord de paix en 2002.

<sup>33</sup> Guyana : 99,5 %, Barbade : 92 %, Antigua-et-Barbuda : 89 %, Haïti : 85 %, Trinité-et-Tobago : 84 %, Grenade : 82 %, Dominique : 81 %, Saint-Kitts-et-Nevis : 78 %, Saint-Vincent-et-les-Grenadines : 76 %, Sao Tomé-et-Principe : 73 %, Bahamas : 71 %. Dans dix pays africains étudiés, le taux d'émigration des personnes ayant suivi une formation du degré tertiaire dépassait 35 % (Drechsler et Gagnon 2008).

que les petites économies peu développées ne peuvent offrir à leurs élites éduquées que de rares opportunités de postes intéressants et prestigieux. Or, cette réalité est moins marquée dans les pays en développement de plus grande taille. Dans le même temps, les petits pays en développement attirent moins d'investissements étrangers et présentent donc des perspectives d'avenir plus limitées pour les personnes bien formées (Stankovic et al. 2013). Parmi les États des Balkans occidentaux (ou plus largement les pays issus de l'ex-Yougoslavie), c'est la Bosnie et Herzégovine qui affichait en 2010 le taux d'émigration des personnes qualifiées le plus élevé (43 %), suivie par l'Albanie (39 %), la Croatie (36 %), la Macédoine (32 %), la Serbie-et-Monténégro (15 %) et la Slovénie (10 %). Cette dernière se situe juste derrière la Suisse dans ce classement, à 1 % près. Aucune donnée n'est disponible pendant la période concernée pour le Kosovo, qui n'était alors pas un État. On peut toutefois partir du principe que l'émigration des Kosovars bien formés était comparable à celle observée dans les pays de référence. Comme cela a été mentionné plus haut, ce taux peut donc être estimé au minimum à 22-23 %.

Outre les **facteurs** liés à l'instabilité de la situation économique (mauvaises conditions de travail, possibilités de carrière insuffisantes), sociale (systèmes de santé et d'éducation déficients) et politique (Langthaler et Hornoff 2008 ; Drechsler et Gagnon 2008), il est prouvé que les **conflits** et les **guerres civiles** ont également une **grande influence sur l'émigration des personnes disposant d'un haut niveau de formation**. Bang et Mitra (2013) ont étudié le lien entre guerre civile, ethnicité et migration de travailleurs qualifiés. Leur analyse quantitative se rapporte à des guerres civiles représentant au total 51 années de conflit au cours de la période 1985-2000. Les chercheurs parviennent à la conclusion que les guerres civiles entraînent de manière générale une hausse de l'émigration des personnes hautement qualifiées, mais que cette hausse est nettement plus importante dans le cas des conflits à caractère ethnique que dans ceux qui n'ont aucune dimension ethnique (+ 8 % par an en moyenne sur l'ensemble des conflits analysés). Ce phénomène s'expliquerait par le fait que les **guerres civiles à caractère ethnique s'étalent généralement sur une plus longue période** et privent durablement – souvent aussi après le retour de la paix – certains groupes de population de l'accès à des **moyens d'existence satisfaisants**. Cela touche notamment les élites éduquées, qui aspirent d'autant plus fortement à quitter le pays pour trouver de meilleures perspectives ailleurs. Le **règlement des conflits et la pacification ne semblent en revanche pas conduire directement à une réduction significative de l'émigration des personnes qualifiées**. L'observation des chiffres mentionnés plus haut issus de l'étude sur l'éducation, le genre et la migration internationale (Brücker, Capuano et Marfouk 2013), pour la période 1980-2010 et pour un échantillon de pays sélectionnés en fonction des caractéristiques de leurs conflits, permet de dégager une tendance générale. Conformément au constat évoqué au début, les guerres civiles et autres épisodes de violences déclenchent certes des mouvements soudains d'exode et d'émigration, mais ceux-ci restent ensuite à un niveau nettement plus élevé qu'avant les événements en question. Cette hypothèse est confirmée ci-dessous par la liste non exhaustive de pays accompagnés de leur taux d'émigration des personnes qualifiées entre 1980 et 2010 : Albanie + 1100 %, Zimbabwe + 1100 %, Afghanistan + 670 %, Rwanda + 390 %, Serbie-et-Monténégro + 360 %, Irak + 200 %, Bosnie et Herzégovine + 160 %, Croatie + 150 %, Syrie + 110 %, Slovénie + 100 % ou Sri Lanka + 40 %. Dans ces exemples, le règlement des conflits et les processus de paix ont entraîné, au mieux, un **aplatissement des courbes d'émigration des personnes qualifiées**, mais en aucun cas un recul substantiel du nombre de départs.

### Dynamiques actuelles de la migration depuis le Kosovo

Le Kosovo demeure l'un des pays les plus pauvres d'Europe, caractérisé par une situation politique instable et un PIB par habitant parmi les plus faibles (Gashi et Haxhikadrija 2012 ; Ambassade de Suisse au Kosovo 2017). Il est encore en pleine transition entre un système communiste et un système démocratique fondé sur l'économie de marché, ce qui se traduit par un marché du travail fragile et un système social, de santé et d'éducation en cours de développement, au sein duquel les groupes minoritaires, notamment, sont confrontés à des difficultés particulières (EASO 2013). Le niveau de développement du Kosovo reste donc faible (Groupe de la Banque mondiale au Kosovo 2014). Le pays affiche toujours l'un des taux d'emploi les plus bas d'Europe. La stratégie du gouvernement kosovar en matière de migration désigne également le chômage élevé comme facteur principal de l'émigration (KIPRED 2015). De plus, dans le classement de l'Indice de perception de la corruption de *Transparency International*, le Kosovo arrive à la 95<sup>e</sup> place, derrière d'autres États des Balkans occidentaux. Il est en outre régulièrement secoué par des troubles violents qui reflètent avant tout les problèmes sociaux rencontrés par les minorités. C'est pourquoi le **potentiel d'émigration** est resté **important au Kosovo**,

y compris dans la **période qui a suivi l'indépendance en 2008**. Dans le cadre d'une enquête de grande ampleur menée auprès des ménages juste avant cette date<sup>34</sup>, 26 % des répondants ont exprimé leur **souhait de partir à l'étranger** (Mustafa et al. 2007). Après l'indépendance, ce chiffre a doublé pour atteindre **40 %** (Dobruna, Ejupi et Hollaj 2017). Le fait que ces personnes **souhaitent quitter le pays ne signifie cependant pas qu'elles passent à l'acte** : 47 % des 1000 personnes désireuses d'émigrer interrogées par Novus Consulting (2016) ne prévoyaient pas de partir dans un avenir proche. Une autre partie (30 %) ne distinguait aucune perspective en ce sens en raison d'un manque de ressources financières personnelles et du durcissement des conditions d'entrée dans les pays de destination<sup>35</sup>. 18 % jugeaient toutefois leur émigration très probable. Rapporté à l'ensemble de la population, cela signifierait que plus de 100 000 personnes âgées de 18 à 35 ans seraient disposées à partir dans un avenir proche (Novus Consulting 2016). Or, les **données du recensement effectué au Kosovo en 2011** montrent que 380 826 personnes avaient alors quitté le pays. **21 % de la population totale vivait donc en dehors des frontières** (Gollopeni 2016). Des chiffres qui recourent ceux d'Eurostat, selon lesquels fin 2013, un total de 349 848 ressortissants kosovars vivaient dans l'un des 28 États de l'UE ou en Suisse – la plupart d'entre eux en Allemagne (39 %) et en Suisse (23 %). Le nombre élevé de migrants en 2014 et 2015, dont certains ont dépensé des sommes considérables pour se rendre (de manière irrégulière) dans un pays de l'UE, et la forte proportion de rapatriés que l'on peut escompter suite aux décisions d'asile négatives viennent aggraver toutes les tensions décrites plus haut, auxquelles doit maintenant faire face le gouvernement en place depuis 2017. Les principaux facteurs de départ étaient toujours les mêmes, à savoir la corruption, le clientélisme, l'impasse politique<sup>36</sup>, un système de santé déficient<sup>37</sup>, un contexte incertain pour les entreprises et enfin l'absence d'égalité des chances face à l'emploi (EASO 2015 ; Langley et al. 2016).

Parmi les États des Balkans occidentaux, le Kosovo est le seul pays pour lequel l'**obligation de visa** a été maintenue. Entre 2010 et 2012, 217 862 Kosovars ont ainsi demandé un visa Schengen<sup>38</sup>. Plus de 17 % d'entre eux ont cependant essuyé un refus (GAP et GLPS 2013). L'adhésion de la Croatie à l'UE a entraîné une forte hausse du taux de rejet des demandes de visa entre 2012 et 2013. Les Kosovars formaient, de loin, le plus gros contingent de migrants sur la route des Balkans. Entre 2013 et 2016, ils ont ainsi été plus de 119 000 au total à demander l'asile pour la première fois dans l'un des États de l'UE, en Suisse ou en Norvège, dont 67 545 pour la seule année 2015 (Eurostat). Les requérants d'asile en provenance du Kosovo sont majoritairement d'origine ethnique albanaise (en France et en Belgique) et rom (en Allemagne, Suède et Suisse) (EASO 2013).

Tandis que le nombre de demandes d'asile a grimpé en flèche, le **taux de reconnaissance** a diminué de près de moitié. Et le nombre de Kosovars clandestins appréhendés – principalement en Hongrie – s'est fortement accru (Commission européenne 2014). Ces réalités s'expliquent, selon l'institut de recherche KIPRED (2015), par le fait que certains États européens comme l'Allemagne ou la France ne classaient pas le Kosovo, à cette date, parmi les « pays d'origine sûrs », contrairement aux autres États des Balkans occidentaux. Dans le même temps, la Hongrie a renoncé à ses pratiques de détention des demandeurs d'asile (EASO 2013), ce qui a engendré une recrudescence de cas de Kosovars aidés à franchir illégalement la frontière (EASO 2015 ; Ruedin et Nesturi 2018 ; fedpol 2014). Les informations à ce sujet se sont répandues très vite dans les cercles concernés, faisant de la Hongrie le pays de transit numéro un et des pays d'Europe de l'Ouest mentionnés plus haut les principaux pays de destination (KIPRED 2015 ; EASO 2013, 2015). En 2015, 52 310 migrants kosovars au total ont été appréhendés au sein de l'espace Schengen pour **séjour irrégulier**. Ce chiffre a chuté l'année suivante à 11 370 personnes, 14 % d'entre elles ayant été appréhendées en Suisse (République du Kosovo 2016). Concernant cette phase de migration clandestine, les personnes interrogées dans les plus grandes communes citent comme motifs majeurs l'instabilité économique (70 %), la déception et la méfiance vis-à-vis des institutions étatiques (54 %), le manque de perspectives d'avenir (41 %), des raisons sociales (26 %) et enfin

<sup>34</sup> L'étude portait sur 1537 ménages vivant au Kosovo et 1091 personnes en visite au Kosovo. Douze groupes de discussion ont en outre été réalisés avec des membres de la diaspora (en Belgique, Allemagne, Grande-Bretagne, Autriche, Suède, Suisse et aux États-Unis), de même que des entretiens avec des experts du Kosovo et de la diaspora (Mustafa et al. 2007).

<sup>35</sup> Le regroupement familial est le motif principal d'octroi d'autorisations de séjour au sein de l'UE et de l'espace Schengen. Les études, le travail et les autres motifs restent loin derrière (République du Kosovo 2016).

<sup>36</sup> Des incertitudes sont apparues récemment suite à la discussion sur un « échange de territoires » entre la Serbie et le Kosovo.

<sup>37</sup> Les citoyens kosovars ne possèdent plus d'assurance-maladie générale depuis 1999 (KIPRED 2015).

<sup>38</sup> Les plus grands nombres de demandes ont été reçus par l'Ambassade d'Allemagne (71 942 demandes) et l'Ambassade de Suisse (58 487 demandes).

des motivations politiques (28 %) (Dobruna, Ejupi et Hollaj 2017). Après un pic au-delà de 90 % du taux de rejet des demandes d'asile déposées par des ressortissants kosovars dans toute l'Europe, qui s'est accompagné d'une pression massive en faveur du retour exercée par les États européens, le nombre de personnes émigrant depuis le Kosovo a recommencé à baisser après 2015. En 2016, ce chiffre ne s'élevait plus qu'à 22 012 personnes (soit 1,2 % de la population totale) (République du Kosovo 2016).

Les habitants du Kosovo restent aujourd'hui encore **isolés** par rapport aux autres pays européens. Les différents facteurs invoqués dans la littérature spécialisée influent également sur l'émigration des Kosovars bien formés : **situation périphérique du pays, faible puissance économique, passé de violences, conflits ethniques, et enfin petite taille du territoire et de la population**<sup>39</sup>. Si l'on en croit la thèse selon laquelle le règlement du conflit et la pacification n'ont pas ou que peu d'effet sur les tendances observées, il faut tabler à **l'avenir sur le maintien d'une émigration relativement importante** depuis le Kosovo en général et sur une stagnation à un niveau élevé du taux de départ des personnes hautement qualifiées. La question de la destination des candidats à l'émigration ne peut être tranchée de manière univoque. De manière générale, ceux-ci (à l'exception des étudiants) se tournent vers des pays où existent déjà des réseaux de personnes de même origine ethnique, qui pourront soutenir activement leur installation. Les étudiants, pour leur part, se rendent dans les pays offrant les meilleures perspectives de formation. Sur les 1186 étudiants interrogés au Kosovo, le plus grand nombre choisirait ainsi les États-Unis (43 %), puis la Grande-Bretagne (17 %), la Suisse (15 %) et l'Allemagne (11 %) (Cipusheva et al. 2013). Les migrations liées aux études jouent cependant un rôle mineur au Kosovo actuellement.

En Suisse, le Kosovo est **considéré comme un pays d'origine sûr**, ce qui complique l'accès au statut d'asile pour les ressortissants kosovars (OA 1 2019). Depuis la mise en œuvre par la Suisse, en 2012, de mesures spécifiques pour répondre au grand nombre de demandes en provenance des États des Balkans occidentaux (raccourcissement des délais de procédure, réduction des prestations en espèces fournies dans la procédure accélérée, suppression de la procédure à l'ambassade), **les dépôts de demandes d'asile par des Kosovars n'ont quasiment pas cessé de diminuer** (EASO 2015), pour atteindre 105 premières demandes en 2017 (base de données Eurostat). En parallèle, un nombre exceptionnellement élevé de migrants kosovars clandestins ont été observés dans l'ensemble de l'Europe comme en Suisse au cours des années 2014 et 2015, marquées par les grands mouvements migratoires. Ce constat n'a rien d'étonnant puisque le Kosovo est le seul pays des Balkans occidentaux dont les ressortissants ont besoin d'un visa pour se rendre dans l'espace Schengen<sup>40</sup>.

Dans le contexte suisse, les principales voies d'immigration des Kosovars restent la **migration de travail et le regroupement familial**, mais aussi la **migration d'asile**. En 2017, la population résidante permanente étrangère provenant du Kosovo s'élevait ainsi **au total à 112 109 personnes** (SEM 2017a), soit 5,5 % de l'ensemble de la population résidante étrangère en Suisse. Elle constituait le **quatrième groupe au sein de cette population** derrière les Allemands, les Portugais et les Français. Dans le même temps, les Kosovars occupaient en 2017 le **cinquième rang des naturalisations** en Suisse (après l'Allemagne, l'Italie, le Portugal et la France) (SEM 2017b).

#### 7.4. Programmes d'aide au retour

Par rapport aux programmes nationaux et internationaux destinés au retour des réfugiés après la pacification de leur pays et fondés sur la protection internationale des réfugiés, les **mesures d'aide au retour volontaire** des personnes disposant d'un droit de séjour temporaire ou sans aucun titre de séjour ont été introduites assez récemment. Mises en œuvre et soutenues par les organisations internationales (en particulier l'OIM) ou par les États conjointement avec les acteurs nationaux concernés, elles sont aujourd'hui devenues la **composante centrale** d'une politique migratoire globale.

<sup>39</sup> Dans l'ensemble, les États des Balkans occidentaux (Albanie, Bosnie et Herzégovine, Kosovo, Serbie, Macédoine du Nord) présentent des schémas d'émigration similaires dus aux points communs entre eux, comme la proximité géographique avec l'UE, le fait d'être déclarés « pays d'origine sûrs » ainsi que des conditions économiques et sociales comparables (EASO 2015).

<sup>40</sup> Lorsque le Kosovo a rempli tous les critères fixés avec l'UE en matière d'assouplissement du régime des visas, la Commission européenne a invité le Parlement européen et le Conseil à adopter sa proposition prévoyant que les Kosovars n'aient plus besoin de visa pour se rendre, pour de courts séjours n'excédant pas 90 jours, dans tous les États membres de l'Union (sauf l'Irlande et le Royaume-Uni), ainsi que les quatre pays associés à l'espace Schengen (Islande, Liechtenstein, Norvège et Suisse) (Commission européenne 2018).

**La réussite de la réintégration** est un facteur décisif pour un retour définitif (Black et al. 2004). Diverses études soulignent par conséquent l'importance majeure du **caractère volontaire** du retour (Black et al. 2004 ; ICMPD 2015 ; Carling et al. 2015 ; Möllers et al. 2017 ; von Arb 2001). Les programmes d'aide au retour sont mis en place en particulier dans des sociétés post-conflit comme la société kosovare afin de faciliter la réintégration des migrants, de garantir un retour durable et d'empêcher une nouvelle émigration<sup>41</sup>. Même si les projets sont généralement accueillis **de manière positive par le groupe cible**, ils ne peuvent **pas toujours empêcher les personnes de repartir**. En 2000, 7 personnes parmi les participants aux programmes suisses d'aide au retour sont revenues en Suisse et y ont déposé une **seconde demande d'asile**<sup>42</sup>. Pour l'instant, nous manquons toutefois de données probantes pour pouvoir tirer des conclusions générales sur l'efficacité de l'aide au retour volontaire. L'évaluation d'un programme autrichien d'aide au retour réalisée par l'ICMPD (2015) a montré par exemple que sur les 50 participants interrogés qui étaient retournés au Kosovo depuis l'Autriche, 58 % jugeaient leur situation au Kosovo plus mauvaise qu'avant leur émigration. 46 % des répondants envisageaient de quitter à nouveau leur pays ou disposaient déjà de projets concrets en ce sens (ICMPD 2015)<sup>43</sup>. Les principales raisons invoquées étaient le **manque d'emplois** ou un faible niveau de revenus ne permettant pas d'assurer sa subsistance. Près de la moitié des personnes sondées considéraient leur situation financière comme précaire, tandis que 40 % déclaraient ne pas non plus se sentir chez elles au Kosovo après leur retour assisté (ibid.).

Une enquête menée par la *Kosovo Foundation for Open Society* en 2014 auprès de 100 Kosovars rapatriés choisis au hasard a montré qu'un tiers des répondants envisageaient de repartir dans les deux ans. 82 % citaient comme motifs principaux d'une nouvelle émigration potentielle une situation difficile pour eux et leur famille, 9 % des problèmes personnels ou de santé, 5 % un regroupement familial et 4 % l'insécurité politique et personnelle au Kosovo (Abdixhiku, Hashani et Beqiri 2014). **La destination privilégiée serait alors le pays dont ils ont été rapatriés** (ibid.). En revanche, pour ceux qui souhaitaient rester au Kosovo et se prononçaient contre un nouvel exil, les facteurs majeurs mentionnés étaient les difficultés à trouver un emploi à l'étranger (17 %), un faible revenu à l'étranger (7 %), des expériences de discrimination (7 %) et l'isolement social (7 %). Pour justifier cette position, ils invoquaient également le fait que leur famille vive au Kosovo (24 %) et qu'ils considéraient ce dernier comme leur patrie (26 %). Les répondants indiquaient cependant à 63 % qu'ils n'étaient **pas en mesure de financer une nouvelle émigration**, tandis que 23 % n'avaient aucune certitude à ce sujet au moment de l'enquête (Abdixhiku, Hashani et Beqiri 2014).

Pour lutter contre ces différents obstacles à un retour définitif, les programmes axés sur un séjour d'abord temporaire des émigrés dans leur pays d'origine semblent être efficaces car ils favorisent particulièrement le développement grâce à la circulation des personnes, qui permet de **contrer une fuite réelle du personnel qualifié**. Ces programmes placent le retour (temporaire) entièrement au service du **transfert des connaissances, des compétences et des ressources**. Ils s'adressent donc surtout aux émigrés qualifiés ou à leurs descendants, qui s'impliquent alors dans le développement de leur pays d'origine pendant un laps de temps défini. La reconstruction après un conflit ou une situation de crise a longtemps relevé exclusivement de la responsabilité des États et des organisations internationales. Activement soutenus par la communauté internationale et les organisations de la diaspora, les réfugiés et les autres groupes d'émigrés sont maintenant toujours plus nombreux à s'engager de manière déterminante pour contribuer au développement au niveau local, national ou même mondial.

Comme cela a déjà été mentionné, ce sont en particulier les migrants qualifiés qui expriment le souhait, parfois très marqué, d'**apporter une contribution économique, politique ou sociale à leur pays d'origine**, et qui se

<sup>41</sup> La Suisse a elle aussi mis en œuvre depuis les années 1990 une série de projets d'aide au retour. Les prestations proposées vont des renseignements et des services de conseil à l'assistance directe (aides au transport et au logement, soins médicaux, etc.) (République du Kosovo 2016), en passant par des mesures à long terme comme le financement de la création d'entreprises, de stages ou de formations professionnelles.

<sup>42</sup> Parlement suisse : <https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaefft?AffairId=20001060>

<sup>43</sup> Contrairement aux résultats d'une étude norvégienne réalisée auprès de 18 personnes (Strand et al. 2016), l'analyse de l'ICMPD n'a constaté aucune différence dans la volonté d'émigrer à nouveau entre les personnes ayant bénéficié d'un programme d'aide au retour et le groupe témoin rentré au pays sans aide (ICMPD 2015). Cette observation s'applique également aux rapatriés hautement qualifiés au Kosovo : 75 % des personnes interrogées (N=45) envisageaient de quitter à nouveau leur pays à un horizon compris entre six mois et deux ans (Cipusheva et al. 2013).

**montrent disposés à le faire** (Rodenburg et van Naerssen 2011 ; Cipunseva et al. 2013). Les possibilités concrètes dans ce domaine sont cependant longtemps restées limitées, hormis dans le cadre d'initiatives privées souvent basées sur des structures de petite ampleur. Les **organisations de la diaspora** jouent un rôle moteur sur ce point du fait de leur volonté de rompre le statu quo et d'intégrer activement les Kosovars vivant à l'étranger dans la politique de reconstruction et de développement du pays. Elles considèrent en effet que ces derniers peuvent apporter des connaissances, du savoir-faire et des technologies, tandis que leurs liens culturels leur permettent d'être plus proches des réalités de la population locale que ne peuvent l'être les personnes extérieures. Des idées et des solutions nouvelles peuvent ainsi germer.

Outre les aspects relatifs au développement, les projets de ce type sont susceptibles **d'éliminer les obstacles à un retour définitif** car ils reposent davantage sur la **mobilité** et la **circulation** que sur l'opposition entre intégration et orientation vers le pays d'origine<sup>44</sup>.

Parmi les États membres de l'UE, les Pays-Bas manifestent un engagement particulièrement fort dans ce domaine : ils coordonnent de nombreux **programmes d'encouragement au retour temporaire** en Afghanistan, en Éthiopie, en Géorgie, au Ghana, en Sierra Leone, en Somalie, au Soudan ou encore dans les pays des Balkans occidentaux (Rodenburg et van Naerssen 2011). Ils accordent une grande importance à la concordance entre ces programmes et les politiques et stratégies en matière de développement des pays concernés, et conditionnent la mise en œuvre à une collaboration étroite avec les autorités locales (Rodenburg et van Naerssen 2011). L'étude néerlandaise déjà citée à plusieurs reprises, menée auprès de 885 personnes originaires d'Afghanistan, du Burundi, d'Éthiopie et du Maroc sur les facteurs ayant un impact positif ou négatif sur les intentions de retour, donne aussi un aperçu du profil potentiel des migrants qui pourraient être la cible de tels programmes de retour temporaire axés sur le développement (Bilgili et Siegel 2017). Cet aspect est essentiel car l'étude montre également que le retour définitif et le retour temporaire correspondent à des préoccupations totalement différentes chez les candidats potentiels au retour. Les Afghans, par exemple, sont ceux qui affichent le moins d'intentions de rentrer de manière permanente au pays, mais dans le même temps, ce sont les plus intéressés, avec les Éthiopiens, par les programmes de retour temporaire sous la forme d'initiatives de développement du pays (Bilgili et Siegel 2017). À l'inverse, on ne constate **aucun impact négatif du déplacement du centre de vie sur le retour temporaire ou la participation à un programme de retour temporaire**. En d'autres termes, **l'intégration dans le pays d'accueil n'empêche pas de retourner provisoirement dans son pays d'origine**, que ce soit dans le cadre d'un programme ou en dehors (Bilgili et Siegel 2017).

En ce qui concerne le Kosovo, le *World University Service (WUS) Austria* et l'Agence autrichienne de développement (ADA) ont mis en place le programme de retour temporaire « *Brain Gain Plus* » (BGP) de 2002 à 2009. Le but était de faire venir à l'Université de Pristina des scientifiques d'origine albano-kosovare installés à l'étranger pour des mandats d'enseignement allant d'une semaine à un semestre, avec la possibilité de prolonger le séjour. Au cours de la période citée, 70 chargés de cours albanais du Kosovo spécialisés dans différentes disciplines sont ainsi retournés dans leur pays pour effectuer au total 130 séjours d'enseignement. Parmi eux, 20 scientifiques ont décidé de rester durablement au Kosovo, où ils occupent toujours des postes académiques importants (Dedaj et al. 2011).

Les **politiques modernes en matière de retour et de réintégration**<sup>45</sup> suivent ainsi des **approches très complexes et solides sur le plan politique**, mais doivent cependant bien souvent faire des compromis en termes d'efficacité. Le programme CONACYT est un exemple bien connu dans ce domaine. Mis en œuvre au Mexique en vue d'encourager la migration de retour et la réintégration des personnes hautement qualifiées, ce programme incluait l'octroi de bourses, servait d'intermédiaire entre les chercheurs et les employeurs potentiels et enfin apportait un soutien financier aux rapatriés. L'efficacité du projet est toutefois restée contestée : une étude mandatée par le gouvernement mexicain parlait ainsi d'un taux de retour de 95 % (Petersen et al. 2014), tandis qu'une étude universitaire (Groß-Bölting 2003 in Petersen et al. 2014) mentionnait un taux de seulement 25 %.

---

<sup>44</sup> Jusqu'ici, ces projets s'adressaient cependant presque exclusivement aux émigrés qualifiés ou hautement qualifiés en provenance de sociétés post-conflit.

<sup>45</sup> On observe désormais, dans les pays d'origine comme dans ceux de destination, un engagement non seulement des organisations internationales, mais aussi des gouvernements, des organisations de développement, des associations de migrants, des ONG, des organisations de la diaspora, des établissements de formation et des entreprises dans des secteurs tels que l'éducation, la santé, le renforcement des institutions, ou encore le développement technologique et économique.

## Partenariats migratoires

Stephen Castles s'interrogeait dès 2004, dans un article pionnier, sur les causes de l'échec des politiques migratoires. Il ne sous-entendait en aucun cas qu'il s'agissait d'un échec total, mais explorait les raisons pour lesquelles les politiques migratoires n'obtenaient pas les succès attendus dans certains domaines, par exemple pour empêcher les flux non souhaités ou maîtriser efficacement l'immigration et l'intégration. En analysant un grand nombre de facteurs relatifs aux dynamiques sociales et politiques, à la mondialisation ou aux écarts de prospérité, il en arrivait à la conclusion que les **politiques migratoires seraient plus efficaces si elles étaient associées explicitement aux agendas politiques à long terme, incluant le commerce, le développement et la prévention des conflits**. En fin de compte, seule une réduction des inégalités économiques, sociales et politiques entre les États et les régions du monde pourrait permettre une véritable réussite des politiques migratoires. Le grand nombre de facteurs externes influant sur ces dernières et limitant leur marge de manœuvre ne doit pas servir à justifier une résignation politique. Ces facteurs devraient au contraire être analysés en profondeur, discutés et débattus afin de « développer des politiques plus équilibrées et plus réalistes » (Castles 2004, p. 222).

L'instrument suisse des partenariats migratoires, qui existe depuis 2008, répond à de nombreux égards à l'exigence formulée par Castles. La Suisse est ainsi **l'un des rares pays** au monde à avoir **développé une politique migratoire explicite et axée sur le long terme**. Cette politique repose sur trois piliers : l'approche globale, le principe de partenariat et l'approche étatique. Les partenariats migratoires ont été créés comme un instrument spécifique dans le cadre des relations bilatérales sur lesquelles s'appuie la politique extérieure en matière de migration. Ils englobent une série de dispositifs correspondant à différents degrés de coopération avec les pays d'origine et de transit des migrants qui se tournent vers la Suisse. Ils ont été mis au point dans le but de « mieux utiliser les opportunités offertes par la migration, tout en relevant les défis posés aux sociétés actuelles par la croissance en volume et en complexité des mouvements migratoires et l'augmentation générale de la mobilité au niveau mondial » (Conseil fédéral 2015, p. 9). La Suisse dispose actuellement de partenariats migratoires avec les pays suivants : Bosnie et Herzégovine, Kosovo, Nigéria, Serbie, Sri Lanka et Tunisie.

L'évaluation indépendante des partenariats migratoires en place, menée en 2015 pour le Conseil fédéral (à l'époque sans le Sri Lanka), a révélé des appréciations globalement positives. Il a en effet été estimé que ces dispositifs renfermaient un **potentiel particulier permettant de jeter des ponts, de créer un capital social** et de générer des synergies entre migration et développement. L'écrasante majorité des acteurs politiques interrogés dans les pays de provenance considéraient les partenariats migratoires comme un instrument sincère et reposant sur un principe d'égalité, qui présentait une réelle souplesse et prenait en compte leurs intérêts (Siegel, Marchand et McGregor 2015). Des enseignements importants ont aussi pu être tirés de cette évaluation en ce qui concerne le nombre de demandeurs d'asile et le nombre de renvois. La **baisse du nombre de demandes d'asile** attendue par certaines des parties ne s'est par exemple **produite pour aucun des cinq pays partenaires**. L'introduction de mesures rendues possibles en grande partie par les partenariats migratoires (comme la mise en place de la procédure en 48 heures en 2011 pour les ressortissants de Bosnie et Herzégovine et de Serbie) a cependant permis de faire reculer le nombre de demandes ou au moins de le stabiliser à un niveau nettement plus bas que celui observé dans les autres pays européens (Conseil fédéral 2015). L'analyse du nombre de retours a mis en évidence notamment un **recul des rapatriements sous contrainte** accompagné d'une **hausse des retours volontaires** (Serbie), une augmentation continue du nombre de rapatriés au Kosovo depuis 2011, une augmentation exponentielle du nombre de retours vers la Tunisie depuis 2011 et enfin un bond à près de 95 % du taux de reconnaissance au cours des missions d'identification avec le Nigéria. Des représentants de ce pays ont en outre explicitement fait l'éloge du programme d'aide au retour mis en œuvre dans le cadre du partenariat migratoire, qui a favorisé le retour volontaire de plus de 500 ressortissants nigériens (Conseil fédéral 2015). Bien que le rapport d'évaluation du Conseil fédéral confirme qu'il n'est « pas possible de démontrer un lien de causalité directe » et que les mouvements migratoires réagissent toujours à des facteurs externes qui vont au-delà des possibilités d'influence d'un partenariat migratoire (Conseil fédéral 2015, pp. 12 et 14), ces chiffres pointent clairement un impact également quantitatif des partenariats migratoires. Il semble que l'inscription de la politique et des mesures en matière de retour dans le **cadre souple d'une vaste coopération à long terme**, perçue comme extrêmement positive par les pays partenaires, permette d'accroître doublement l'efficacité des actions de retour. D'une part, les mesures de réintégration peuvent être davantage adaptées aux défis présents sur place et sont ainsi mieux acceptées et plus efficaces. D'autre part,

les partenariats migratoires contribuent dans une large mesure, par leurs principes de souplesse et de reconnaissance mutuelle des intérêts et des enjeux des deux parties, à améliorer l'acceptation politique de la stratégie en matière de retour du côté des pays partenaires.

Compte tenu du bilan majoritairement positif, le rapport d'évaluation recommande donc de **poursuivre les partenariats migratoires existants**, de continuer les dialogues sur la migration, de conclure de nouveaux partenariats, de tester des partenariats multilatéraux et de développer une stratégie de communication permettant de mieux faire connaître les objectifs et les succès des partenariats. Le rapport conseille par ailleurs de **conclure** les futurs partenariats migratoires en considérant davantage le **lien entre migration et développement** (Conseil fédéral 2015). Cela renforcerait leur efficacité non seulement en termes de cohérence politique, mais aussi en vue de la réalisation des objectifs de la politique migratoire au sens strict.

## 7.5. Conclusion

Avec **quelque 112 000 personnes**, les Kosovars représentent aujourd'hui l'un des plus grands groupes de population étrangère en Suisse, d'autant que les naturalisations masquent un nombre encore supérieur de personnes issues de la migration kosovare. Cette communauté se caractérise par une certaine hétérogénéité en ce qui concerne la période et le type de migration, ou encore la disposition au retour. S'il s'agissait au départ principalement d'une migration de travailleurs peu qualifiés, celle-ci a été remplacée au fil du temps par la migration d'asile et le regroupement familial. Bien que la plupart des réfugiés kosovars soient rentrés au pays, la Suisse abrite toujours l'une des plus importantes « diasporas kosovares »<sup>46</sup>.

Concernant la disposition au retour, la littérature spécialisée cite une série de facteurs qu'elle juge déterminants dans le choix de retourner dans son pays natal ou de rester dans le pays d'accueil : la **durée du séjour**, le **statut juridique**, le **lieu de résidence de la famille**, le **taux de chômage**, la **situation politique incertaine**, les **expériences de discrimination**, la **corruption** et enfin un **système de santé et d'éducation du pays d'origine** ressenti comme déficient. Autant de raisons majeures poussant à ne pas rentrer au pays, à faire échouer le retour ou à émigrer de nouveau vers l'ancien pays d'accueil. Le tableau 2 récapitule les facteurs favorables au maintien dans le pays de séjour et ceux favorables au retour dans le pays d'origine.

Tableau 2. Récapitulatif des facteurs favorables ou défavorables au retour

Pour le maintien dans le pays de séjour	Pour le retour dans le pays d'origine
<i>Droit de séjour</i>	<i>Droit de séjour</i>
– Longue présence dans le pays	– Nationalité
– Statut de séjour stable, nationalité	<i>Aspects économiques</i>
<i>Aspects économiques</i>	– Possibilités d'emploi (niveau des salaires)
– Activité lucrative, revenus plus élevés	– Disposition à apporter sa contribution dans le pays d'origine
<i>Dimension sociale</i>	– Stabilité économique, revenus plus élevés, faible taux de chômage
– Intégration sociale (réseaux familiaux/ethniques)	<i>Dimension sociale</i>
– Absence de discrimination	– Intégration sociale (réseaux familiaux/ethniques)
– Accès aux systèmes de santé et d'éducation	– Sentiment d'appartenance, identité
<i>Situation politique</i>	– Accès aux systèmes de santé et d'éducation
– Lois favorables à l'immigration	<i>Situation politique</i>
	– Absence de tensions interethniques, situation (personnelle) satisfaisante sur le plan de la sécurité
	– Stabilité politique et économique

<sup>46</sup> Il s'agit du nombre de ressortissants kosovars qui ne possèdent pas la nationalité suisse. Le nombre total de personnes issues de la migration kosovare est donc un peu plus élevé. Le Kosovo présente toujours un fort potentiel d'émigration (Mustafa et al. 2007). Le départ des ressortissants est généralement motivé par un regroupement familial (49 %), des facteurs économiques (38 %) ou encore la volonté d'offrir de meilleures perspectives d'éducation à leurs enfants (Bureau de coopération suisse au Kosovo 2014).

	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Confiance dans les institutions étatiques</li> <li>– Clarté dans les questions de propriété et de possession</li> </ul>
--	--

L'analyse du cas du Kosovo ne permet pas de savoir de manière univoque dans quelle mesure une **orientation transnationale** empêche **l'intégration**. Ces deux aspects ne sont pas forcément en concurrence (Carling et Pettersen 2014 ; Carling et Erdal 2014). Sans surprise, un fort transnationalisme et une faible intégration renforcent la disposition au retour, tandis qu'un bas niveau de transnationalisme et une forte intégration favorisent la tendance à un déplacement durable du **centre de vie vers le pays d'accueil**. Les études consacrées à ce sujet montrent ainsi que la **disposition** générale des émigrés à **rentrer** dans leur pays d'origine doit être considérée comme le facteur clé d'un retour définitif. Elle est en effet beaucoup plus efficace que toutes les offres proposées dans le cadre des programmes de retour volontaire et assisté. Cette disposition dépend toutefois surtout des facteurs cités plus haut et des opportunités présentes dans le pays d'origine et/ou dans celui d'accueil. Le phénomène de la fuite des cerveaux doit également être interprété dans le contexte national ou régional. Le fait que **l'émigration des personnes très qualifiées** ait un effet positif ou négatif sur le pays d'origine (ainsi que l'ampleur de cet impact) dépend de nombreux facteurs : niveau de développement, taille et population du pays, mais aussi **intégration des émigrés** dans les contextes locaux. Les communautés de la diaspora ainsi que les réseaux transnationaux peuvent ainsi être un outil majeur de développement. Ils servent de canaux pour le transfert des connaissances et permettent, d'autre part, des transferts de fonds vers le pays d'origine ou l'établissement de relations commerciales entre les pays de provenance et de destination (Drechsler et Gagnon 2008).

Le Kosovo réunit beaucoup des facteurs censés favoriser l'émigration et freiner les retours : situation périphérique, faible puissance économique, situation politique incertaine, passé de violences et conflits ethniques. Tout ceci porte à croire qu'il faut tabler à **l'avenir sur le maintien d'une émigration relativement importante depuis le Kosovo en général**, et que le retour et la réintégration des Kosovars posent des défis de taille. Au vu de la complexité de la situation, l'efficacité des mesures nationales et multilatérales de gestion de la migration de réfugiés est jugée limitée dans la littérature spécialisée. Parmi les réussites dans le contexte de la politique de retour figurent toutefois les programmes reposant sur le caractère volontaire du retour et sur des mesures de réintégration à long terme, ainsi que sur un cadre souple et un véritable partenariat entre pays de provenance et pays de destination.

## 8. Bilan

### 8.1. Migration, intégration et retour

Le présent rapport s'appuie sur une analyse systématique de la littérature pour faire la lumière sur les rapports entre migration, intégration et retour au pays. Dans la littérature spécialisée actuelle, les processus de migration sont interprétés de différentes manières, puisque qu'il n'existe pas de théorie globale et universellement valable en matière de migration (Brettell et Hollifield 2008). Voilà qui, de prime abord, semble rendre impossible toute observation générale. Dans différents champs de recherche cependant, la compilation d'un grand nombre de résultats concluants permet de dégager des tendances claires. Plusieurs études soulignent ainsi que les individus restent souvent là où ils ont grandi, mais que, si les conditions sont favorables, ils exploitent certaines possibilités de migrer afin d'améliorer leur vie. Cela vaut aussi bien pour les migrants économiques que pour les personnes en fuite ou celles relevant de l'asile. **Les bases légales applicables dans les pays de destination varient considérablement en fonction du motif de migration. Or, elles ont des conséquences pour le séjour, l'intégration et, plus tard, un éventuel retour.** C'est pourquoi le présent rapport distingue systématiquement les formes de migration suivantes : migration de travail, regroupement familial et migration d'asile.

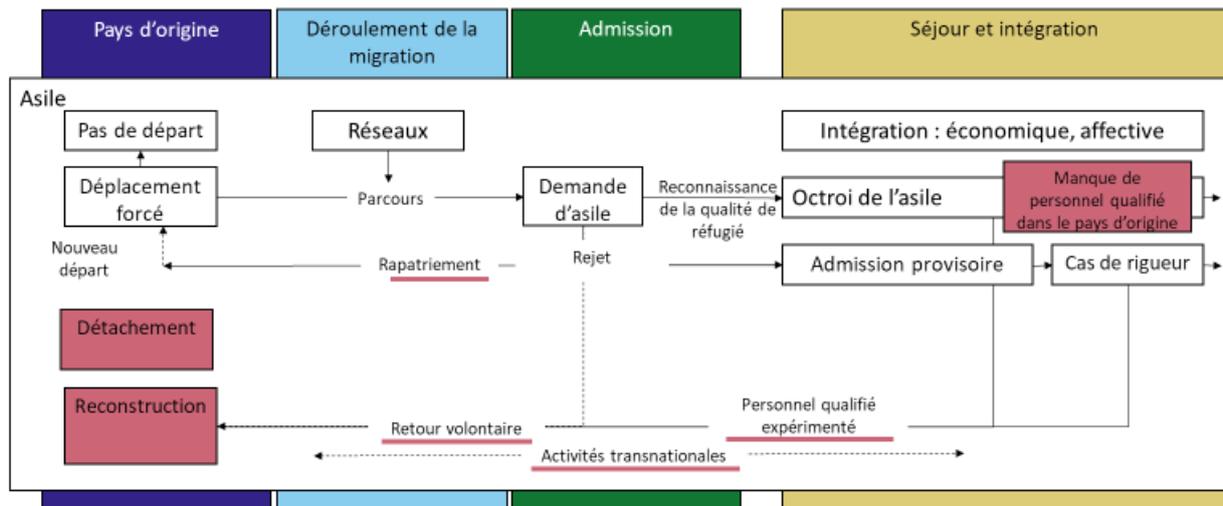
Pour comprendre la migration, l'intégration et le retour éventuel, il est nécessaire de s'intéresser d'abord aux motifs de la migration. Ce qui est déterminant pour les réfugiés de guerre (à savoir la sécurité) peut s'avérer moins important pour les travailleurs migrants parce qu'il n'existe sur ce point généralement pas de différences significatives entre le pays d'origine et le pays d'accueil. Selon le motif (travail, famille ou asile), les conditions et les bases légales pour l'admission et le séjour ne sont pas les mêmes. Dans le cadre de la migration de travail, les motifs économiques figurent habituellement en tête de liste des priorités et influent incontestablement sur les mouvements migratoires (Frattini 2017). Mais la littérature spécialisée montre clairement que les disparités économiques et le souhait de quitter le pays d'origine **n'entraînent pas nécessairement de mouvement migratoire** (Carling et Schewel 2017 ; de Haas 2010). D'autres facteurs interviennent dans la décision de partir. Nombreux sont ceux qui n'ont tout simplement pas les moyens financiers nécessaires ou qui ne sont pas prêts à courir le risque de ne pas pouvoir se faire une place dans le pays d'accueil. Le fait que les aspirations et les capacités à migrer soient considérées séparément dans la littérature spécialisée permet d'expliquer pourquoi certaines migrations n'ont pas lieu malgré des intentions en ce sens ; ou pourquoi un essor économique dans le pays d'origine ne déclenche qu'à moyen terme une vague d'émigration, lorsque les intéressés disposent de moyens suffisants pour envisager de partir (Gosselin et al. 2018 ; Langley et al. 2016). La littérature révèle que les **motifs de migration sont souvent complexes** et que différents motifs peuvent interagir (Langley et al. 2016 ; Bijak, Forster et Hilton 2017). Par conséquent, il n'est pas toujours possible de distinguer clairement migration d'asile et migration de travail, parce que les personnes concernées décident de migrer pour différentes raisons simultanées qui évoluent au fil du temps. Parmi les éléments déclencheurs, les conflits et la détresse économique sont en outre parfois étroitement liés.

L'Illustration 6 montre schématiquement, en s'appuyant sur l'exemple de la migration d'asile, que, selon la littérature spécialisée, l'ensemble d'interactions **ne peut être réduit à un simple mécanisme de pression et d'aspiration** (cf. Lee 1966). Les ouvrages scientifiques renvoient ainsi toujours au contexte spécifique du pays d'origine et à celui du pays de destination, car ces aspects ont des effets différents en fonction de la situation et des caractéristiques des personnes en fuite. Selon eux, l'impact des facteurs externes ne peut pas être généralisé et appliqué à toutes les situations de migration. Mais certaines corrélations sont constatées à de nombreuses reprises et dessinent ainsi une tendance claire : la fuite est provoquée par un conflit ou une situation dans le pays d'origine qui entraîne un déplacement forcé, sachant que la persécution ou la mise en danger ne se produisent pas qu'en cas de conflit armé. La littérature spécialisée révèle clairement qu'une grande partie des personnes en quête de protection restent soit dans leur pays d'origine (déplacés internes), soit dans un pays voisin. C'est pourquoi, dans l'Illustration 6, l'option « Pas de départ » a été rajoutée par rapport à l'Illustration 1. Ainsi, sur les individus en quête de protection du fait du conflit syrien, environ 10 % sont venus en Europe, tandis que les 90 % restants ont trouvé refuge en Syrie ou dans la région (cf. annexe 3).

La littérature scientifique fournit des informations sur la force d'attraction de certains pays, et révèle que des **conditions structurelles** telles que le besoin de main-d'œuvre et l'accès au marché du travail ont beaucoup plus d'importance que des dispositifs d'intégration spécifiques. Parallèlement, les **réseaux de migration**, un

lien historique entre les pays d'origine et de destination ou encore la réputation internationale du pays d'accueil jouent également un rôle certain. Ces liens sociaux et culturels sont désignés collectivement dans l'Illustration 6 sous l'appellation « Réseaux ». Le parcours de fuite entre le pays de provenance et celui de destination compte lui aussi car les motifs de migration politiques, économiques et sociaux peuvent changer dans les stations de transit. Le recours aux passeurs et le hasard peuvent ici influencer le « choix » du pays de destination, notamment parce que les informations relatives aux différents pays sont souvent lacunaires et parfois contradictoires.

*Illustration 6. Interprétation de la migration d'asile et des différentes corrélations dans la littérature*



*Remarques : comme dans l'illustration 1, à des fins de lisibilité, certaines possibilités n'ont pas été indiquées. Par exemple, un cas de rigueur est en principe possible aussi pendant la procédure d'asile.*

La situation dans le pays d'accueil peut elle aussi évoluer au fil du temps. Tandis que, dans le cadre de l'admission, on fait en principe la distinction entre reconnaissance de la qualité de réfugié et rejet des motifs de fuite, l'admission provisoire constitue une sorte de situation intermédiaire en matière séjour. Du fait de sa limitation dans le temps et du réexamen annuel, elle est **empreinte d'incertitude, ce qui peut avoir des répercussions négatives sur l'intégration**, alors que les personnes concernées restent généralement durablement dans le pays d'accueil parce qu'un retour est impossible ou inexigible.

Un autre élément essentiel pour comprendre l'ensemble d'interactions à l'œuvre dans le processus de migration est la **distinction entre intégration économique et ancrage affectif** (en haut à droite dans l'illustration 6). Ces deux formes d'intégration dans le pays de séjour ne sont pas forcément liées et ont des conséquences très diverses sur la disposition au retour et le déroulement de l'intégration de chaque migrant. Le fait d'exercer une activité professionnelle n'entraîne pas nécessairement une identification avec le pays de résidence. Si le déplacement du centre de vie dans le pays de séjour et l'attachement à ce dernier ont une influence majeure sur la propension au retour, ce n'est pas toujours le cas de l'intégration économique.

Outre le déplacement progressif du centre de vie, la situation dans le pays d'origine et l'éloignement éventuel vis-à-vis de celui-ci jouent également un rôle essentiel : les migrants perdent le lien avec leur pays de provenance ou le retour n'est pas possible pour d'autres raisons (« Détachement », à gauche dans l'illustration 6). Les migrants qui ont investi beaucoup d'argent dans leur migration doivent de plus, le cas échéant, rembourser les dettes contractées à des connaissances, des membres de la famille ou des passeurs avant de pouvoir envisager un retour (Gnesa 2018). Quant aux conséquences pour le pays d'origine, la littérature spécialisée souligne par ailleurs que la **migration pendulaire ou les activités transnationales** offrent à certains migrants des solutions alternatives (à un retour) pour s'engager en faveur de la paix et du développement économique dans

leur pays d'origine. Dans ce domaine, l'implication du personnel qualifié expérimenté ou des entrepreneurs est particulièrement importante.

## 8.2. Questions posées dans le postulat

En référence au postulat 16.3790 « Migration. Conséquences à long terme de l'intégration », cette section se penche sur quatre vastes problématiques relatives aux corrélations entre la migration, l'intégration et le retour éventuel des migrants dans leur pays d'origine :

- l'éventuel effet d'aspiration des mesures d'intégration ;
- le possible manque de personnel qualifié en cas de non-retour des migrants après la pacification des pays d'origine ;
- la supposée persistance de l'émigration depuis le Kosovo malgré la pacification ; et
- les conséquences à moyen et long termes de la migration sur la société et l'économie suisses.

### Effet d'aspiration des mesures d'intégration et retour

En principe, on peut imaginer que les personnes en quête de protection sélectionnent parfois leur pays de destination en fonction de l'attrait des mesures d'intégration proposées. Mais la littérature spécialisée montre que ce sont surtout les conditions économiques générales et les possibilités de carrière individuelles qui produisent un effet d'aspiration important sur les travailleurs migrants. En revanche, dans le cadre de la migration d'asile, c'est d'abord la sécurité personnelle qui est au cœur des préoccupations. Même si les motifs poussant des personnes à migrer en Suisse s'entremêlent (recherche d'un travail et fuite), rien ne semble réellement indiquer dans la littérature spécialisée que des mesures d'intégration actives telles qu'un encouragement précoce de la langue figurent parmi les principales raisons amenant les personnes en quête de protection ou de travail à choisir la Suisse plutôt qu'un autre pays de séjour.

Il est en revanche possible que des prérequis structurels en matière d'intégration jouent un certain rôle pour la migration d'asile, même si les résultats des recherches effectuées sur ce point sont contradictoires. Certaines études mentionnent notamment la possibilité d'**exercer un travail rémunéré et les taux de reconnaissance pour les personnes en fuite originaires de pays spécifiques**. Il faut toutefois nuancer ces éléments dans la mesure où, dans les ouvrages consacrés à la pression migratoire et aux effets d'aspiration (effets d'attraction et de répulsion), ce sont souvent des réflexions purement théoriques qui dominent et que beaucoup de recherches sont encore nécessaires pour apporter des preuves empiriques. Dans la littérature scientifique, cette dichotomie entre effet de répulsion et effet d'attraction est souvent rejetée parce qu'elle ne peut pas expliquer de manière satisfaisante les différents phénomènes de migration. Il est par exemple connu que les informations décisives pour les migrants sont celles disponibles dans les réseaux auxquels ils ont recours. Or, ces informations sont parfois très éloignées des politiques et mesures effectives. Il est par conséquent difficile pour les chercheurs de déterminer empiriquement l'influence des mesures d'intégration structurelles sans tenir compte du contexte spécifique. Comme chacun sait, les informations dans les réseaux de migration sont souvent incomplètes et contradictoires. Le net recul des demandes d'asile manifestement infondées observé en Suisse suite à la mise en place des procédures en 48 heures et fast track en 2012 montre cependant que, **dans certains cas, des informations pertinentes se propagent rapidement et de façon fiable, mais que dans d'autres cas, pas du tout**. De récentes observations concernant la diffusion des informations dans les réseaux pourraient fournir d'importantes pistes à ce sujet : les informations simples se diffusent d'une toute autre manière que les informations plus complexes (Centola 2018). Il est avéré que la renommée internationale de la Suisse comme terre d'accueil sûre, caractérisée par un État de droit fort, joue un rôle dans le choix de ce pays par les personnes en quête de protection. Il en va de même pour les réseaux existants résultant des relations économiques et de précédents mouvements de réfugiés. Mais de plus amples recherches sont nécessaires pour expliquer quelles informations sont disponibles et, surtout, comment les personnes en fuite et les victimes de trafic se renseignent et prennent des décisions en cas d'informations lacunaires et/ou contradictoires.

La littérature scientifique met en lumière que, pour un éventuel retour au pays des personnes relevant du domaine de l'asile, **le facteur le plus important est la situation dans le pays d'origine**. On constate par ailleurs que la disposition au retour est initialement élevée, en particulier chez les personnes poursuivies, mais que la situation locale empêche leur retour à moyen, voire à long terme. Parallèlement, l'éloignement progressif vis-

à-vis du pays d'origine joue aussi un rôle important : de par leur absence, les intéressés perdent des contacts utiles et leur connaissance de la situation locale.

L'intégration en Suisse peut elle aussi influencer sur la propension au retour, mais il faut ici absolument faire la distinction entre l'intégration économique et le déplacement du centre de vie : ces deux formes d'intégration n'ont pas la même influence sur la disposition au retour et sur la possibilité de faire évoluer les choses dans le pays d'origine. **L'intégration sur le marché du travail en soi n'a pas de répercussion majeure sur la disposition au retour**, contrairement au développement d'un lien affectif avec le pays d'accueil. Ce lien apparaît surtout lorsque la personne concernée a déplacé le centre de sa vie en Suisse et qu'elle a noué une relation étroite avec son pays de séjour, par exemple à travers ses enfants ou des membres de sa famille proche qui habitent en Suisse. À ce sujet, la littérature spécialisée révèle que le déplacement du centre de vie et l'attachement qui en découle interviennent davantage dans la propension au retour que la durée de séjour, même si ces deux facteurs sont corrélés (Harder et al. 2018).

Si le retour des personnes en fuite est ajourné, par exemple en raison de la persistance du conflit dans le pays d'origine, ou lorsque les travailleurs migrants n'arrivent pas à épargner suffisamment, les **liens affectifs tissés avec leur environnement dans le pays de résidence** ont un **impact négatif sur leurs projets de retour** : au fil du temps, leur centre de vie se déplace en Suisse et les contacts utiles dans le pays d'origine sont peu à peu perdus. L'expérience avec les travailleurs migrants et, auparavant, avec les travailleurs saisonniers prouve qu'il est quasiment impossible d'empêcher un ancrage affectif lorsque les personnes concernées vivent en Suisse depuis longtemps (Skenderovic et D'Amato 2008). Il faut également noter que, dans la perspective d'un retour éventuel des personnes relevant du domaine de l'asile, **une intégration précoce sur le marché du travail ne semble présenter aucun inconvénient**. En effet, l'intégration professionnelle peut parfois même s'avérer utile pour atteindre des objectifs économiques indispensables à la concrétisation du retour.

Pour maintenir la disposition au retour, il faudrait donc que les intéressés puissent entretenir leurs réseaux et leurs **contacts dans le pays d'origine**. Un encouragement ciblé de cette propension au retour, par exemple à travers des entretiens de conseil en vue du retour et des possibilités de se rendre dans le pays d'origine, pourrait être envisagé en parallèle à la promotion de l'intégration économique. Les intéressés pourraient par exemple effectuer un apprentissage afin de revenir au pays avec de nouvelles aptitudes leur permettant d'y assurer leur subsistance. Il faut cependant tenir compte du fait que, pour certaines personnes, un retour est fondamentalement inenvisageable. Et avoir à l'esprit qu'une propension élevée au retour peut avoir pour conséquence que les requérants d'asile et les réfugiés **ne se préoccupent pas suffisamment de leur intégration en Suisse** et négligent par exemple d'apprendre la langue locale (Gerber et Hungerbühler 2018). Si la situation dans le pays de provenance empêche leur retour ou qu'ils se sentent de plus en plus chez eux en Suisse en raison du déplacement progressif de leur centre de vie, leurs chances d'intégration peuvent être hypothéquées par des connaissances ou des démarches d'adaptation insuffisantes. Par conséquent, pour des raisons économiques, il faudrait en cas de doute œuvrer dans le sens d'une intégration précoce.

Dans le cadre de la migration d'asile, les critères déterminants pour le séjour et le retour ne peuvent souvent pas être contrôlés directement par la Suisse ou la politique helvétique : c'est le cas de la situation dans les pays de provenance, qui non seulement provoque la fuite, mais rend également, dans certains cas, le rapatriement impossible malgré une décision d'asile négative. Concernant les prérequis structurels en matière d'intégration, qui peuvent avoir un certain effet d'aspiration, la marge de manœuvre est là aussi très limitée. Si une personne peut rester durablement en Suisse en dépit d'une décision d'asile négative, cela crée une tension manifeste entre les économies réalisables en renonçant à des mesures d'intégration actives et les coûts (à plus long terme) de l'aide sociale. La littérature spécialisée montre clairement qu'un **encouragement précoce et intensif de l'intégration est finalement la mesure la plus efficace** et qu'il contribue à long terme à économiser des coûts (Morlok et al. 2018 ; Hainmueller, Hangartner et Lawrence 2016).

## Fuite des cerveaux

La question de la fuite des cerveaux est un sujet complexe, sur lequel les conclusions de la littérature scientifique ont fondamentalement changé au cours des ans. Si, auparavant, les ouvrages insistaient sur la perte de personnel qualifié pour les pays de provenance (fuite des cerveaux), des études plus récentes mettent en avant le **potentiel des activités transnationales et des personnes revenant au pays** (gain de cerveaux). Actuellement, la recherche tente de comprendre comment ce potentiel se déploie.

D'un point de vue économique, tous les migrants ne sont pas indispensables au développement et à la pacification du pays d'origine. Les personnes essentielles pour un développement économique durable sont celles qui créent des emplois et qui promeuvent la spécialisation du travail au sein des pays d'origine (Collier 2018). Sont recherchés en priorité les entrepreneurs ayant de l'expérience et un bon carnet d'adresses aussi bien dans le pays d'origine qu'en Suisse. Dans la mesure où, dans la littérature spécialisée, le rôle et l'identification de personnes clés et influentes sont sujets à débat même rétrospectivement, il est évident qu'il **devrait être encore plus difficile d'identifier ces personnes en amont, c'est-à-dire avant leur retour**. Car les facteurs décisifs ne sont pas seulement les caractéristiques et les expériences de ces personnes, mais aussi, toujours, leur interaction avec le contexte spécifique du pays dans lequel elles retournent.

Outre le retour définitif au pays, il existe pour la plupart des migrants **de nombreuses possibilités d'œuvrer au développement, à la reconstruction et à la pacification de leur pays d'origine**. La littérature spécialisée révèle que la volonté de s'engager est prononcée, surtout chez la première génération de migrants, mais aussi, dans une moindre mesure, chez leurs enfants. Pourtant, comme les démarches correspondantes reposent exclusivement sur des initiatives privées, de nombreux projets souffrent d'un manque de coordination, ce qui limite leur influence pour un développement durable. La littérature scientifique montre qu'il est plus facile pour les migrants ayant réussi leur intégration dans le pays de séjour **d'adapter leurs projets aux conditions et besoins locaux et de les rendre accessibles à une large partie de la population**. Cette intégration offre une **position sécurisée** pour agir, ainsi que des réseaux et, souvent, une coordination au sein d'associations à même de faciliter le soutien et la coopération notamment avec la DDC.

La possibilité de s'assurer que la migration entraîne un gain de cerveaux (*brain gain*) plutôt qu'une fuite des cerveaux (*brain drain*) est limitée dans certains pays. Il faut notamment avoir à l'esprit qu'un **développement économique dans les pays d'origine peut dans un premier temps provoquer une hausse de l'émigration** avant que celle-ci ne diminue à nouveau. Cela s'explique par le fait qu'avec l'accroissement du développement, une plus grande partie de la population a les moyens financiers de concrétiser ses projets d'émigration (de Haas 2010). C'est en revanche dans le cadre de la coopération au développement que l'on dispose d'une plus grande marge de manœuvre concernant l'exploitation du potentiel des migrants en Europe. Cette coopération se traduit d'un côté par l'aide aux personnes souhaitant rentrer au pays, de l'autre par le soutien à des projets de coordination de l'aide destinée au pays d'origine : en regroupant les moyens financiers ou les expériences, les initiatives de ce type permettent de dépasser les simples transferts de fonds entre particuliers.

Certaines organisations internationales ont commencé à coupler la mise au concours de postes à un retour au pays afin d'attirer des personnes clés issues de la diaspora dans leur pays d'origine. Dans les programmes correspondants, les candidats doivent généralement être « hautement qualifiés » et originaires du pays concerné. On ignore cependant dans quelle mesure on parvient ainsi à **identifier** des personnes « indispensables » pour la reconstruction et la pacification, et si ces programmes sont efficaces sur le long terme. Le même problème se pose avec les tentatives de mobiliser de telles personnes lorsqu'elles relèvent du domaine de l'asile. Notons en outre qu'un retour durable peut être mieux coordonné avec le conseil en vue du retour.

### Le cas du Kosovo

Il peut paraître surprenant que de nombreuses personnes continuent de quitter leur pays après sa pacification, comme dans le cas du Kosovo. Une analyse détaillée des études a mis en lumière que nombre de migrants retournaient dans ce pays, mais qu'une bonne partie d'entre eux voulaient de nouveau émigrer ultérieurement. Ce phénomène s'explique avant tout par la situation locale : en d'autres termes, les ouvrages spécialisés s'accordent à dire que ces velléités de repartir sont provoquées par la situation générale du pays, qui encourage une (nouvelle) émigration. La chronologie des événements au Kosovo et de la migration vers la Suisse (ainsi que des retours au pays) révèle clairement que le **Kosovo n'est pas un cas isolé dans la littérature scientifique**. Les tendances générales s'y distinguent au contraire très nettement. En ce sens, l'analyse du cas du Kosovo permet d'illustrer les processus décrits en lien avec les autres questions.

Grâce à cet exemple, il a ainsi été possible de montrer qu'une intégration réussie en Suisse ne fait pas forcément obstacle à un retour au pays, et qu'elle peut même le favoriser. Une plus grande sécurité du titre de séjour, de meilleures possibilités financières et une coordination accrue des initiatives de migrants au sein du pays d'origine (par exemple si les personnes revenues au pays se regroupent pour former une association et financent ensemble une école ou l'approvisionnement en eau d'un village ou d'un quartier) donnent lieu à des **projets présentant un plus grand potentiel de développement** que les transferts de fonds à des ménages privés. La

reconnaissance de la double nationalité est un exemple de facteur favorable : elle va de pair avec une augmentation des retours – pas forcément sous la forme de retours définitifs, mais plutôt d’une migration pendulaire (y compris à l’âge de la retraite) ou d’un mode de vie transnational – et avec un engagement plus important dans le pays d’origine.

### Conséquences sur le long terme pour la société et l’économie

La littérature spécialisée révèle que les activités effectuées par les **travailleurs migrants sont largement complémentaires de celles de la population active du pays d’accueil**. Cela constitue généralement un avantage car la migration de travail permet ainsi d’apporter les qualifications manquantes, ce dont peuvent profiter les travailleurs. Dans l’ensemble, on ne relève en Suisse quasiment pas d’influence négative de la migration de travail sur le chômage ou le niveau de salaire de la population helvétique. L’impact de la migration d’asile sur le marché du travail est en revanche plus problématique : les qualifications des migrants ne correspondent pas à une demande explicite sur le marché du travail suisse et, parallèlement, ces personnes voient leur accès au marché du travail entravé par des obstacles, notamment en matière de reconnaissance de leurs diplômes. La littérature spécialisée montre toutefois qu’il existe ici aussi une **complémentarité manifeste** et qu’il est peu probable que l’emploi des personnes relevant du domaine de l’asile entraîne une éviction de la population résidente (Favre, Föllmi et Zweimüller 2018). Elle indique également que si cela devait faire naître une situation de concurrence, ce serait très vraisemblablement avec des personnes peu qualifiées, et donc typiquement avec des travailleurs étrangers. Il est pour l’instant impossible de se prononcer sur les effets induits par la possibilité d’embaucher plus facilement des personnes relevant du domaine de l’asile admises à titre provisoire, mise en place le 1<sup>er</sup> janvier 2019.

L’impact des travailleurs migrants sur les finances publiques est positif sur le court terme, mais devrait être neutre sur le long terme. Notons toutefois que les influences potentiellement importantes, par exemple sur la **force d’innovation**, ne peuvent pas être prises en compte statistiquement dans la littérature scientifique. Il en va autrement pour la migration d’asile, dont le bilan en termes de finances publiques est déjà négatif sur le court terme. Plus l’horizon s’allonge, plus ce bilan s’améliore, car les personnes relevant du domaine de l’asile travaillent elles aussi de plus en plus au fil du temps. Rappelons cependant que l’utilité économique n’est pas le but de l’octroi de l’asile. Parallèlement, les coûts incombant à l’État d’accueil peuvent être réduits en cas d’intégration économique rapide. Les ouvrages spécialisés affirment tous que cet objectif peut être atteint grâce à une **promotion rapide, intensive et individuelle de l’intégration** : par exemple à travers un encouragement précoce de la langue ou des programmes d’intégration professionnelle.

La migration de travail et le regroupement familial **influencent considérablement sur la structure démographique** de la Suisse ; concernant la migration d’asile, les chiffres dans ce domaine sont relativement faibles, mais non négligeables (cf. annexe 3). Ni la migration de travail, ni la migration d’asile ne sont néanmoins en mesure d’enrayer le vieillissement de la société : elles peuvent tout au plus le ralentir (Kohli et al. 2015 ; Wanner 2014). Il est **difficile d’évaluer** les conséquences exactes de la migration sur la démographie car la plupart des migrants quittent la Suisse au bout de quelques années et que seules les personnes restant à moyen ou long terme en Suisse sont déterminantes dans ce domaine. Toutefois, la société suisse connaît une **atténuation continue de son vieillissement** du fait que les migrants qui retournent au pays sont généralement remplacés par d’autres migrants plus jeunes (Wanner 2014).

### 8.3. Conclusion

La littérature spécialisée montre clairement que les corrélations entre migration, intégration et retour éventuel sont très complexes : **on observe très peu de liens de cause à effet universellement valables**. Si les motifs de migration sont divers, des mesures d’intégration actives telles que des cours de langue n’attirent pas particulièrement les migrants – un constat valable aussi bien pour la migration de travail que pour la migration d’asile et le regroupement familial. D’autres motifs sont ici décisifs. La Suisse doit sa bonne réputation internationale, capable de séduire aussi bien les travailleurs migrants que les personnes en quête de protection, à sa stabilité politique et économique tout comme au respect de l’État de droit. Mais pour la plupart des requérants d’asile, l’objectif est l’Europe dans son ensemble, et les réseaux existants – tout comme les options proposées par les passeurs – comptent davantage pour le « choix » de la destination que les différences effectives entre les pays, sur lesquelles les intéressés sont rarement bien informés.

Il est **important de faire la distinction entre l'intégration économique et le déplacement du centre de vie** lorsque l'on examine les conséquences sur le long terme de la migration. L'intégration économique n'influe pas sensiblement sur la disposition au retour. Elle peut même, dans certaines circonstances, favoriser le retour ainsi qu'une aide bien coordonnée au sein du pays de provenance. En revanche, le développement d'un lien affectif et le déplacement du centre de vie en Suisse entravent la propension au retour – précisons à ce sujet que les enfants (scolarisés) et les membres de la famille pèsent particulièrement sur le déplacement du centre de vie des intéressés en Suisse. Un détachement progressif du pays d'origine a lui aussi des répercussions sur les projets de retour des migrants.

Concernant l'accès au marché du travail, il apparaît clairement qu'un **encouragement précoce, intensif et personnalisé** a tendance à permettre aux requérants d'asile de trouver un travail, ce qui entraîne potentiellement une nette réduction des coûts pour la Suisse. Quant au centre de vie, une forte orientation vers le pays de provenance (en prévision d'un retour) conduit les migrants à peu s'investir dans la cohabitation en Suisse, à négliger l'apprentissage de la langue et à se préoccuper de manière insuffisante de nouer des contacts avec la population majoritaire. Cela peut, à moyen terme, causer des difficultés lors de la recherche d'un emploi et s'avérer problématique pour la cohésion sociale dans son ensemble.

Dans le cadre de la discussion sur l'intégration et le retour éventuel, il faut de plus avoir à l'esprit que de nombreux travailleurs migrants **ne restent que quelques années en Suisse** et que les personnes en fuite retournent généralement au pays si cela est possible dans un laps de temps relativement court. Lorsque les migrants ne repartent pas, c'est souvent parce que la situation dans le pays d'origine ne le permet pas ou parce qu'ils ont séjourné longtemps en Suisse, se détachant affectivement de leur pays natal au fur et à mesure qu'ils s'intégraient en Suisse. Ce processus de réorientation a lieu progressivement. Dans de nombreux cas, on observe une intégration en Suisse *et* dans le pays de provenance, lorsque des contacts essentiels peuvent y être entretenus, par exemple grâce à des voyages sur place. Le cas du Kosovo montre également qu'une situation économique et politique jugée déplorable par les personnes revenues au pays peut pousser ces dernières à repartir (ou au moins à l'envisager).

Les évolutions géopolitiques des dernières années laissent penser qu'à l'avenir aussi, les personnes en fuite seront de plus en plus nombreuses à **rester à moyen ou à long terme en Suisse**. Au vu de la durée incertaine de leur séjour, il est judicieux sur le plan économique et de la cohésion sociale de continuer à miser sur leur bonne intégration économique en Suisse, même si l'on continue de viser un retour ultérieur et d'espérer que les personnes concernées pourront contribuer à long terme au développement et à la pacification de leur pays d'origine. Le fait de se concentrer uniquement sur un retour éventuel génère **à terme des coûts élevés pour la société** si les intéressés finissent par rester dans le pays d'accueil. De plus amples études et des projets pilotes sont nécessaires pour savoir comment encourager l'intégration en Suisse de manière à ce qu'elle profite aussi au pays d'origine en cas de retour ultérieur – par exemple en donnant l'occasion aux intéressés d'acquérir une expérience utile ou une formation reconnue. Comme souvent dans la littérature spécialisée, le point de vue des migrants concernés fait ici défaut.

Un autre argument en faveur d'une concentration des efforts sur l'intégration est la complémentarité des migrants sur le marché du travail, qui limite les répercussions de leur présence sur la population locale. Il faut toutefois relever le défi posé par les personnes en fuite qui, contrairement aux travailleurs migrants, ne disposent pas (toujours) d'un profil recherché par l'économie. Si une flexibilisation ciblée et limitée du marché du travail pourrait améliorer l'intégration des personnes relevant du domaine de l'asile, il semble tout aussi prometteur de modifier la répartition des requérants d'asile, pour l'instant laissée au hasard, ou encore de mettre au point des solutions en concertation avec des employeurs. Comme dans tous les domaines thématiques traités dans le présent rapport, les liens de causalité sont ici complexes et ne peuvent être ni isolés les uns des autres, ni généralisés. Les **interactions entre la situation dans le pays d'origine, le régime d'admission, les processus d'intégration qui en découlent et les caractéristiques individuelles** des migrants donnent lieu à des configurations toujours différentes qui déterminent à la fois la disposition au retour ou le retour éventuel, le succès de l'intégration et la cohabitation dans le pays d'accueil.

## Annexe 1. Postulat

Le postulat 16.3790 « Migration. Conséquences à long terme de l'intégration » a été déposé le 29 septembre 2016 au Conseil national par le Groupe de l'Union démocratique du centre<sup>47</sup>.

Texte déposé :

*Le Conseil fédéral est prié d'examiner de manière approfondie dans un rapport les questions suivantes :*

- 1. Les mesures d'intégration n'envoient-elles pas un faux signal dans l'optique d'un retour ultérieur des migrants dans leur pays ?*
- 2. Existe-t-il des études qui montrent qu'une intégration, même réussie, prive à terme les pays d'origine de populations importantes pour la reconstruction et la pacification du pays (problème analogue à celui de la fuite des cerveaux) ?*
- 3. Le cas du Kosovo, par exemple, permet de conclure que le retour ne fonctionne pas même après plusieurs années de paix et que de nombreuses personnes continuent au contraire d'émigrer, alors que les populations les plus éduquées et les mieux formées pourraient rester ou retourner dans leur pays pour y œuvrer à la construction d'un avenir meilleur ?*
- 4. Quelles sont les conséquences à moyen et à long terme de cette situation sur la société et l'économie suisses ? Dans quels emplois et segments professionnels les actions d'intégration entraîneront-elles des changements, notamment en ce qui concerne la structure salariale et la mixité sociale ? Quels effets une telle situation aura-t-elle sur la composition générale de la population suisse, notamment dans les régions urbaines ?*

Développement :

*Il faut mettre en regard les actions d'intégration à court et à moyen terme et les conséquences à moyen et à long terme de ces actions. Il faut également mettre en balance l'utilité de ces actions dans notre pays et leurs coûts pour les pays d'origine des migrants. Ce qui est utile ici et maintenant peut avoir un impact sur l'avenir de ces pays.*

*Il est donc important d'examiner très précisément les conséquences que l'intégration aura à moyen et à long terme sur ces pays. La priorité est, aujourd'hui comme hier, de faire en sorte que les réfugiés retournent dans leur pays et participent à sa reconstruction.*

*Le rapport devra faire au maximum 20 pages.*

Avis du Conseil fédéral du 2 décembre 2016 :

*Le déroulement de l'intégration varie beaucoup en fonction de la provenance et de la composition du groupe d'immigrés, de la conjoncture et de la volonté d'accueil de la société. Aussi ne sera-t-il pas possible d'apporter une réponse générale aux questions posées par l'auteur du postulat. Cependant, le Conseil fédéral est disposé à rédiger un rapport sur le contexte général de la problématique et des domaines qu'il a abordés, de même que sur les observations faites dans le cadre de la recherche.*

## Annexe 2. Recherche bibliographique

### Méthode

Entre mai et juin 2018, le SEM et l'ICMPD ont mené une recherche bibliographique sur la base des quatre domaines thématiques identifiés par le postulat. Leur recherche s'est concentrée en priorité sur la situation en Suisse, puis sur les pays voisins et enfin sur d'autres pays européens, selon la pertinence des ouvrages trouvés. Les documents pris en considération étaient des publications scientifiques (livres, articles, thèses de doctorat et travaux scientifiques) et de la « littérature grise » (rapports, études, *policy briefs*). Les études identifiées lors de la recherche bibliographique mais ne répondant pas aux critères scientifiques habituels n'ont pas été prises

<sup>47</sup> <https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaeft?AffairId=20163790>

en compte. La recherche bibliographique de l'ICMPD s'est tout d'abord concentrée sur les mouvements migratoires, y compris la migration de retour, entre la Suisse et le Kosovo. Dans un second temps, elle a été élargie à des cas de retours post-conflit, en tenant compte, en fonction de leur pertinence, d'exemples de personnes issues de pays européens, asiatiques, africains ou d'Amérique latine.

## Mots clés

Pour chaque domaine thématique traité par le SFM et l'ICMPD, des mots clés ont été définis en anglais et traduits en allemand et en français pour la recherche<sup>48</sup> :

Question 1 : Les mesures d'intégration n'envoient-elles pas un faux signal dans l'optique d'un retour ultérieur des migrants dans leur pays ?

*integration, integration policy, return migration*

Question 2 : Existe-t-il des études qui montrent qu'une intégration, même réussie, prive à terme les pays d'origine de populations importantes pour la reconstruction et la pacification du pays (problème analogue à celui de la fuite des cerveaux) ?

*brain drain, economic impact, country of origin, development, reconstruction, rebuilding*

Question 3 : Le cas du Kosovo, par exemple, permet de conclure que le retour ne fonctionne pas même après plusieurs années de paix et que de nombreuses personnes continuent au contraire d'émigrer, alors que les populations les plus éduquées et les mieux formées pourraient rester ou retourner dans leur pays pour y œuvrer à la construction d'un avenir meilleur ?

*migration flows, post-conflict return, return programs, re-integration, brain drain, asylum migration, migration policy, migration partnership*

Question 4 : Quelles sont les conséquences à moyen et à long terme de cette situation sur la société et l'économie suisses ? Dans quels emplois et segments professionnels les actions d'intégration entraîneront-elles des changements, notamment en ce qui concerne la structure salariale et la mixité sociale ? Quels effets une telle situation aura-t-elle sur la composition générale de la population suisse, notamment dans les régions urbaines ?

*sociodemographic changes, demography, society, diversity, urban areas, labour market, employment, economic impact*

## Sources

International Bibliography of Social Sciences (IBSS) ; SocINDEX – EBSCO ; Scopus ; JSTOR ; Taylor and Francis ; ScienceDirect ; Wiley Online Library ; Oxford Journals ; Cairn ; Social Science Research Network (SSRN) ; OCDE ; RERO/swissbib ; Google, Google Books, Google Scholar, ResearchGate.

## Résultats (nombre de documents)

	Domaine thématique 1	Domaine thématique 2	Domaine thématique 3	Domaine thématique 4
Suisse	24	8	28	41
Europe <sup>49</sup>	49	15	52	31
International			24	
Total	73	23	104	72

À cela s'ajoutent des rapports identifiés par le groupe d'accompagnement au cas où ils n'auraient pas déjà été trouvés lors de la recherche bibliographique.

<sup>48</sup> L'ICMPD n'a pas recherché activement d'ouvrages rédigés en français.

<sup>49</sup> Dont le Kosovo pour le domaine thématique 3.

### Annexe 3. Ampleur de la migration d'asile

La « crise des réfugiés » de 2015 désigne l'afflux important de réfugiés en Europe au cours des dernières années. Des mouvements de population d'une ampleur comparable ont été observés pour la dernière fois sur ce continent dans le cadre des guerres en ex-Yougoslavie, qui ont entraîné la fuite de 2,7 millions de personnes et jusqu'à 700 000 demandes d'asile dans les pays de l'UE (Dustmann et al. 2017). Le nombre de demandes déposées en 2015 dans les pays européens était presque deux fois plus élevé qu'en 1992. Une forte augmentation a également été observée en 2015 en Suisse, où l'on comptait, fin mai 2019, quelque 61 000 personnes engagées dans une procédure d'asile, 47 000 d'entre elles étant admises à titre provisoire et près de 3000 en attente de l'exécution de leur renvoi. Longtemps resté à un niveau relativement constant, le nombre d'admissions provisoires a quasiment doublé ces dernières années (cf. Efnay-Mäder et Ruedin 2014). Les chiffres cités n'incluent ni les réfugiés reconnus ni les personnes admises pour cas de rigueur, la procédure d'asile n'étant alors plus en cours. Sur une longue période, Piguët (2019) calcule que depuis 1955, plus de 800 000 personnes ont demandé l'asile en Suisse. 120 000 environ ont été reconnues comme réfugiées, tandis qu'au moins autant ont été admises à titre provisoire ou ont pu rester dans le pays d'une autre manière, même s'il ne peut s'agir ici que d'une estimation<sup>50</sup>. Ce sont ainsi au total environ 10 000 personnes issues du domaine de l'asile qui viennent renforcer chaque année la population suisse (Piguët 2019).

Si les chiffres enregistrés lors de la crise des réfugiés de 2015 peuvent sembler considérables, il ne faut en aucun cas perdre de vue leur contexte. D'une part, les demandes d'asile se sont réparties de manière très variable entre les pays européens, la majeure partie étant adressées à l'Allemagne. D'autre part, il convient de souligner que la plupart des personnes en quête de protection ne se dirigent pas vers l'Europe : soit elles trouvent une solution intermédiaire dans leur pays d'origine, devenant ainsi des déplacés internes, soit elles se rendent dans un pays voisin. Une petite partie d'entre elles quittent ensuite ce pays voisin pour rejoindre l'Europe et y demander l'asile. Le nombre de personnes en quête de protection qui se réfugient en Europe directement depuis un pays en conflit est généralement extrêmement faible.

Les chercheurs Dustman et al. (2017) révèlent, sur la base de chiffres du HCR datant de 2015, que 82 % des personnes en quête de protection provenant d'Afrique restent sur le continent africain et 10 % parviennent jusqu'en Europe (sans compter les déplacés internes) ; pour les personnes provenant d'Asie, ces proportions sont respectivement de 81 % et 13 %. À l'échelle mondiale, 50 % des personnes en quête de protection trouvent un pays d'accueil en Asie, 29 % en Afrique et 15 % en Europe. Dans le cas de la Syrie, l'ouvrage de Dustman et al. (2017) montre comment ses 22 millions d'habitants ont réagi face au conflit qui a frappé le pays : 46 % de la population n'a pas pris la fuite et habite toujours au même endroit. Parmi ceux qui sont partis, 56 % ont trouvé une solution intermédiaire en Syrie et sont donc des déplacés internes, tandis que 43 % (soit 5,1 millions de personnes) ont quitté le pays. Au sein de cette dernière catégorie de personnes en quête de protection, 89 % ont trouvé une solution intermédiaire dans un pays voisin (Turquie, Liban, Jordanie, Irak, Égypte), et 10 % ont demandé l'asile en Europe. Sur ce continent, 41 % des demandes ont été déposées en Allemagne, 21 % en Suède et 7 % en Autriche<sup>51</sup>.

La répartition des réfugiés apparaît bien différente lorsque l'on prend en compte la taille de la population des pays d'accueil : 1,2 million de Syriens ont ainsi trouvé refuge au Liban, qui compte 4,5 millions d'habitants. Le rapport est donc de 2500 réfugiés syriens pour 10 000 habitants locaux ; en Jordanie, il est de 1000 réfugiés syriens pour 10 000 ; en Turquie de 220 pour 10 000, en Suède de 210, en Suisse et en Norvège, de 100. En France et en Allemagne, on dénombre environ 50 réfugiés syriens pour 10 000 habitants (Dustmann et al. 2017).

En Europe, les demandes d'asile sont examinées, et seule une partie d'entre elles sont acceptées. En Suisse, le taux de reconnaissance avoisine actuellement 25 %, tandis que le taux de protection est d'environ 50 %. Les personnes ayant reçu une décision négative doivent quitter le pays, mais l'on renonce à l'exécution immédiate du renvoi lorsque celui-ci est jugé impossible, illicite ou pas raisonnablement exigible. La probabilité que l'asile soit octroyé varie entre les pays européens. Elle dépend non seulement du pays d'origine, mais aussi du

<sup>50</sup> En Suisse, la part de sans-papiers provenant du domaine de l'asile est faible (Morlok et al. 2016).

<sup>51</sup> Les estimations alternatives de l'Observatoire des situations de déplacement interne (IDMC) aboutissent à des chiffres très proches : <http://www.internal-displacement.org/countries/syria>.

pays de dépôt de la demande (Dustmann et al. 2017 ; Heleniak 2018). La proportion d’Afghans qui obtiennent le statut de réfugiés est par exemple de 64 % en Belgique, contre seulement 11 % en Italie.

## Bibliographie

- Abdixhiku, Lumir, Alban Hashani, und Gent Beqiri. 2014. «Where do Kosovars go?» Prishtina: Kosovo Foundation for Open Society.
- Åberg, Linnea, und Åsa Mäkitalo. 2017. «Integration work as a situated communicative practice: Assuming, establishing and modifying cultural differences». *Learning, Culture and Social Interaction* 15 (Dezember): 56–68. <https://doi.org/10.1016/j.lcsi.2017.07.002>.
- Adams, Richard H. 2003. «International migration, remittances, and the brain drain: A study of 24 labor-exporting countries». *World Bank Policy Research* 3069.
- Afonso, Alexandre. 2015. «Permanently Provisional: History, Facts & Figures of Portuguese Immigration in Switzerland». *International Migration* 53 (4): 120–34. <https://doi.org/10.1111/j.1468-2435.2010.00636.x>.
- Ahlén, Anton, und Frida Boräng. 2018. «Immigration Control in Disguise?: Civic Integration Policies and Immigrant Admission». *Nordic Journal of Migration Research* 8 (1): 3–14. <https://doi.org/10.1515/njmr-2018-0004>.
- Akkoyunlu, Sule, und Jörg Schlöpfer. 2013. «The determinants of out-migration from Switzerland». gehalten auf der 10th IZA Annual Migration Meeting (AM<sup>2</sup>) and 4th Migration Topic Week, Jerusalem. [https://www.researchgate.net/publication/273001737\\_The\\_determinants\\_of\\_out-migration\\_from\\_Switzerland](https://www.researchgate.net/publication/273001737_The_determinants_of_out-migration_from_Switzerland).
- Albis, Hippolyte d’, Ekrame Boubtane, und Dramane Coulibaly. 2018. «Macroeconomic Evidence Suggests That Asylum Seekers Are Not a “Burden” for Western European Countries». *Science Advances* 4 (6): eaaq0883. <https://doi.org/10.1126/sciadv.aaq0883>.
- Alpes, Maybritt Jill. 2012. «Bushfalling at All Cost: The Economy of Migratory Knowledge in Anglophone Cameroon 1». *African Diaspora* 5 (1): 90–115. <https://doi.org/10.1163/187254612X646189>.
- . 2014. «Imagining a future in ‘bush’: migration aspirations at times of crisis in Anglophone Cameroon». *Identities* 21 (3): 259–74. <https://doi.org/10.1080/1070289X.2013.831350>.
- . 2017. «Why Aspiring Migrants Trust Migration Brokers: The Moral Economy of Departure in Anglophone Cameroon». *Africa* 87 (2): 304–21. <https://doi.org/10.1017/S0001972016000978>.
- Anacka, Marta, und Marek Okólski. 2010. «Direct demographic consequences of post-accession migration for Poland». In *A Continent Moving West?: EU Enlargement and Labour Migration from Central and Eastern Europe*, herausgegeben von Richard Black, Godfried Engbersen, Marek Okólski, und Cristina Pantîru, 141–64. Amsterdam: Amsterdam University Press. <http://www.oapen.org/search?identifier=373639>.
- Anniste, Kristi, und Tiit Tammaru. 2014. «Ethnic Differences in Integration Levels and Return Migration Intentions: A Study of Estonian Migrants in Finland». *Demographic Research* 30 (Februar): 13.
- Arb, Urs von. 2001. «Return and Reintegration: The Swiss Experience in Kosovo». *Refugee Survey Quarterly* 20 (2): 135–40. <https://doi.org/10.1093/rsq/20.2.135>.
- AsylG. 1998. *SR 142.31 Bundesgesetz vom 26. Juni 1998 Asylgesetz*. <https://www.admin.ch/opc/de/classified-compilation/19995092/index.html>.
- AsylV 1. 2019. *Verfolgungssichere Heimat- oder Herkunftsstaaten: Anhang 2 SR 142.311 Asylverordnung I vom 11. August 1999 über Verfahrensfragen*. <https://www.admin.ch/opc/de/classified-compilation/19994776/index.html>.
- Auer, Daniel. 2018. «Language roulette – the effect of random placement on refugees’ labour market integration». *Journal of Ethnic and Migration Studies* 44 (3): 341–62. <https://doi.org/10.1080/1369183X.2017.1304208>.
- Auer, Daniel, Giuliano Bonoli, und Flavia Fossati. 2017. «Why Do Immigrants Have Longer Periods of Unemployment? Swiss Evidence». *International Migration* 55 (1): 157–74. <https://doi.org/10.1111/imig.12309>.

- Auer, Daniel, Giuliano Bonoli, Flavia Fossati, und Fabienne Liechti. 2018. «The Matching Hierarchies Model: Evidence from a Survey Experiment on Employers' Hiring Intent Regarding Immigrant Applicants». *International Migration Review Online* First (Mai): 0197918318764872. <https://doi.org/10.1177/0197918318764872>.
- Auer, Daniel, und Didier Ruedin. 2019. «Who feels disadvantaged? Drivers of perceived discrimination in Switzerland». In *Migrants and Expats: The Swiss Migration and Mobility Nexus*, herausgegeben von Ilka Steiner und Philippe Wanner. IMISCOE Research Series. New York: Springer.
- AuG. 2005. *SR 142.20 Bundesgesetz vom 16. Dezember 2005 über die Ausländerinnen und Ausländer*. [http://www.admin.ch/ch/d/sr/c142\\_20.html](http://www.admin.ch/ch/d/sr/c142_20.html).
- Bacchi, Alessia. 2016. «Highly Skilled Egyptian Migrants in Austria: A Case of Brain Drain or Brain Gain?». *Journal of Immigrant & Refugee Studies* 14 (2): 198–219. <https://doi.org/10.1080/15562948.2015.1103926>.
- Bach, Stefan, Herbert Brücker, Peter Haan, Agnese Romiti, Kristina van Deuverden, und Enzo Weber. 2017. «Investitionen in die Integration der Flüchtlinge lohnen sich». *DIW-Wochenbericht* 84 (3): 47–58.
- Bang, James T., und Aniruddha Mitra. 2013. «Civil war, ethnicity, and the migration of skilled labor». *Eastern Economic Journal* 39 (3): 387–401.
- Bansak, Kirk, Jeremy Ferwerda, Jens Hainmueller, Andrea Dillon, Dominik Hangartner, Duncan Lawrence, und Jeremy Weinstein. 2018. «Improving Refugee Integration through Data-Driven Algorithmic Assignment». *Science* 359 (6373): 325–29. <https://doi.org/10.1126/science.aao4408>.
- Basten, Christoph, und Michael Siegenthaler. 2019. «Do Immigrants Take or Create Residents' Jobs? Evidence from Free Movement of Workers in Switzerland». *The Scandinavian Journal of Economics* 121 (3): 994–1019. <https://doi.org/10.1111/sjoe.12293>.
- Beerli, Andreas, und Giovanni Peri. 2015. «The Labor Market Effects of Opening the Border: New Evidence from Switzerland». 21319. NBER Working Papers. National Bureau of Economic Research, Inc. <https://ideas.repec.org/p/nbr/nberwo/21319.html>.
- Beine, Michel AR, Frederic Docquier, und Maurice Schiff. 2008. «Brain Drain and its Determinants: A Major Issue for small states».
- BFS. 2004. «Ausländerinnen und Ausländer in der Schweiz - Bericht 2004». Neuchâtel: Bundesamt für Statistik.
- BGE. 2018. Urteil 2C\_105/2017 vom 08.05.2018 Beschwerde gegen das Urteil des Verwaltungsgerichts des Kantons Zürich, 2. Abteilung, vom 7. Dezember 2016 (VB.2016.00606). Schweizerisches Bundesgericht.
- Bijak, Jakub, Jonathan J. Forster, und Jason Hilton. 2017. *Quantitative Assessment of Asylum-Related Migration: A Survey of Methodology*. Luxembourg: Publication Office of the European Union.
- Bikhchandani, S., D. Hirshleifer, und I. Welch. 1998. «Learning from the Behaviour of Others: Conformity, Fades, and Informational Cascades». *Journal of Economic Perspectives* 12 (3): 151–70.
- Bilgili, Özge, und Melissa Siegel. 2017. «To return permanently or to return temporarily? Explaining migrants' intentions». *Migration and Development* 6 (1): 14–32.
- Black, Richard, und Saskia Gent. 2006. «Sustainable return in post-conflict contexts». *International Migration* 44 (3): 15–38.
- Black, Richard, Khalid Koser, Karen Munk, Gaby Atfield, Lisa D'Onofrio, und Richmond Tiemoko. 2004. «Understanding voluntary return».
- Bolliger, Christian, und Marius Féraud. 2010. «Langzeitbezug von Nothilfe durch weggewiesene Asylsuchende: Schlussbericht». Bern: Büro Vatter AG. <https://www.sem.admin.ch/dam/data/sem/asyl/sozialhilfe/ber-langzeitbezug-nothilfe-d.pdf>.
- Bolzmann, Claudio. 2017. «D'une communauté d'exilés à une communauté de résidents : l'exemple de la migration chilienne en Suisse». In *La Suisse au rythme latino : Dynamiques migratoires des Latino-Américains : logiques d'action, vie quotidienne, pistes d'interventions dans les domaines du social et de la santé*, herausgegeben von Myrian Carbajal und Giuditta Mainardi, 43–65. Le social dans la cité. Genève: Éditions ies. <http://books.openedition.org/ies/514>.
- Bolzmann, Claudio, und Ibrahima Guissé. 2017. «Étudiants du < Sud > en Suisse romande : de la précarité lors des études aux risques de brain waste dans le cadre de la mobilité internationale, Students from the Southern countries in French-speaking Switzerland: From precariousness during their studies to the

- risk of brain waste in a context of international mobility.» *Journal of international Mobility*, Nr. 5 (Dezember): 133–56. <https://doi.org/10.3917/jim.005.0133>.
- Bonoli, Giuliano. 2017. «Are Labor Market Programs Always Useful?» *NCCR On the Move In a Nutshell* 7: 4.
- Boräng, Frida. 2015. «Large-scale solidarity? Effects of welfare state institutions on the admission of forced migrants». *European Journal of Political Research* 54 (2): 216–231.
- Borjas, George J. 1987. «Self-Selection and the Earnings of Immigrants». *American Economic Review* 77: 531–53.
- Borodak, Daniela, und Ariane Tichit. 2014. «Should We Stay or Should We Go? Irregular Migration and Duration of Stay: The Case of Moldovan Migrants». *Migration Studies* 2 (3): 415–47. <https://doi.org/10.1093/migration/mnt016>.
- Brettell, C., und J. Hollifield, Hrsg. 2008. *Migration Theory: Talking across Disciplines*. 2. Aufl. Abingdon: Routledge.
- Bruchez, Pierre-Alain. 2018. «Impact de l’immigration sur les finances publiques en Suisse». *Working Paper de l’AFF* 24 (Juli): 144.
- Brücker, Herbert, Stella Capuano, und Abdeslam Marfouk. 2013. «Education, gender and international migration: insights from a panel-dataset 1980-2010». *Methodology Report*.
- Brücker, Herbert, Nina Rother, Jürgen Schupp, Axel Böhm, Hanna Brenzel, Jannes Jacobsen, Jana Jaworski, u. a. 2018. «IAB-BAMF-SOEP-Befragung von Geflüchteten 2016». Forschungsbericht 30. Bundesamt für Migration und Flüchtlinge. <https://www.bamf.de/SharedDocs/Anlagen/DE/Publikationen/Forschungsberichte/fb30-iab-bamf-soep-befragung-gefluechtete-2016.pdf>.
- BTI. 2016. «Kosovo Country Report». Gütersloh: Bertelsmann Stiftung.
- Bucken-Knapp, Gregg, Zainab Fakhri, und Andrea Spehar. 2019. «Talking about Integration: The Voices of Syrian Refugees Taking Part in Introduction Programmes for Integration into Swedish Society». *International Migration* 57 (2): 221–34. <https://doi.org/10.1111/imig.12440>.
- BüG. 2014. *Bundesgesetz über das Schweizer Bürgerrecht*. 20. Juni 2014. <https://www.admin.ch/ch/d/as/2016/2561.pdf>.
- Bundesrat. 2015. «Migrationspartnerschaften. Kontrolle und Evaluation. Bericht des Bundesrates in Erfüllung des Postulats 12.3858». [https://www.eda.admin.ch/dam/eda/de/documents/aussenpolitik/menschenrechte-menschliche-sicherheit/migrationspartnerschaften-bericht\\_DE.pdf](https://www.eda.admin.ch/dam/eda/de/documents/aussenpolitik/menschenrechte-menschliche-sicherheit/migrationspartnerschaften-bericht_DE.pdf).
- . 2019. «Demografische Entwicklung und Auswirkungen auf den gesamten Bildungsbereich». Bericht des Bundesrates in Erfüllung des Postulats 12.3657 der Kommission für Wissenschaft, Bildung und Kultur NR vom 17. August 2012. Bern: Bundesrat.
- Burri Sharani, Barbara, Denise Efnay-Mäder, Stephan Hammer, Marco Pecoraro, Bernhard Soland, Astrit Tsaka, und Chantal Wyssmüller. 2010. *Die kosovarische Bevölkerung in der Schweiz*. Bern: Bundesamt für Migration (BFM). <https://www.sem.admin.ch/content/dam/data/sem/publiservice/publikationen/diaspora/diasporastudie-kosovo-d.pdf>.
- Carling, Jørgen, Marta Bolognani, Marta Bivald Erdal, Rojan Tordhol Ezzat, Ceri Oeppen, Erlend Paasche, Silje Vatne Pettersen, und Tove Heggli Sagmo. 2015. «Possibilities and realities of return migration».
- Carling, Jørgen, und Marta Bivand Erdal. 2014. «Return migration and transnationalism: how are the two connected?» *International Migration* 52 (6): 2–12.
- Carling, Jørgen, und Silje Vatne Pettersen. 2014. «Return Migration Intentions in the Integration–Transnationalism Matrix». *International Migration* 52 (6): 13–30. <https://doi.org/10.1111/imig.12161>.
- Carling, Jørgen, und Kerilyn Schewel. 2017. «Revisiting aspiration and ability in international migration». *Journal of Ethnic and Migration Studies* online first (Oktober): 1–19. <https://doi.org/10.1080/1369183X.2017.1384146>.
- Carr, Helen. 2014. «Returning ‘Home’: Experiences of Reintegration for Asylum Seekers and Refugees». *The British Journal of Social Work* 44 (suppl\_1): i140–56. <https://doi.org/10.1093/bjsw/bcu046>.
- Cassarino, Jean-Pierre. 2014. «Reintegration and development». Florence: European University Institute.
- Castles, Stephen. 2004. «Why migration policies fail». *Ethnic and racial studies* 27 (2): 205–227.

- Cebolla-Boado, Hector, und Claudia Finotelli. 2015. «Is There a North-South Divide in Integration Outcomes? A Comparison of the Integration Outcomes of Immigrants in Southern and Northern Europe». *European Journal of Population* 31 (1): 77–102. <https://doi.org/10.1007/s10680-014-9327-8>.
- Centola, Damon. 2018. *How Behavior Spreads: The Science of Complex Contagions*. Princeton Analytical Sociology Series. Princeton: Princeton University Press.
- Choquet, Sabine. 2017. «Models of Integration in Europe». Fondation Robert Schuman. *European Issues* (blog). 2017. <https://www.robert-schuman.eu/en/european-issues/0449-models-of-integration-in-europe>.
- Cipusheva, Hristina, Sokol Havolli, Fatmir Memaj, Abdul-Ghaffar Mughal, Abdulmenaf Sejdini, Esmeralda Shehaj, Bardha Qirezi, Artane Rizvanolli, und Luljeta Sadiku. 2013. «Brain Circulation and the Role of the Diaspora in the Balkans-Albania, Kosova and Macedonia».
- Co, Catherine Y., Myeong-Su Yun, und Ira N. Gang. 1998. «Returns to returning: Who went abroad and what does it matter?» IZA Discussion paper series.
- Collier, Paul. 2018. «Meeting The Migration Challenge And Reforming Capitalism Through Mutual Solidarity». *Social Europe*, Juli.
- Contzen, Dr Sandra, Mirjam Bühler, Isabel Häberli, Tobias Fritschi, und Berner Fachhochschule. 2018. «Gesamtevaluation 2018 Pilotprojekt «Arbeiten in der Landwirtschaft 2015 – 2018»», 56.
- Craig, Gary. 2015. «Migration and Integration: A Local and Experiential Perspective». Working Paper. Birmingham: University of Birmingham. Institute for Research into Superdiversity. <https://www.birmingham.ac.uk/Documents/college-social-sciences/social-policy/iris/2015/working-paper-series/IRiS-WP-7-2015.pdf>.
- Cueni, Dominique, und George Sheldon. 2011. «Arbeitsmarktintegration von EU/EFTA-Bürgerinnen und Bürgern in der Schweiz». Basel: Forschungsstelle für Arbeitsmarkt- und Industrieökonomik (FAI), Universität Basel. <https://www.sem.admin.ch/dam/data/sem/publiservice/berichte/arbeitsmarkt/ber-sheldon-d.pdf>.
- Dadush, Uri. 2018. «The economic effects of refugee return». *Assessment* 22 (F66): J61.
- Dahinden, Janine, und Joëlle Moret. 2008. «Transnationale Aktivitäten serbischer und kosovarischer Migrantenorganisationen in der Schweiz». *Schweizerisches Jahrbuch für Entwicklungspolitik*, Nr. 27–2: 235–247.
- De Coulon, Augustin, und Matloob Piracha. 2005. «Self-selection and the performance of return migrants: the source country perspective». *Journal of Population Economics* 18 (4): 779–807.
- Dedaj, But, Mjellma Carabregu, Alfred Markelu, und Granit Gjevukaj. 2011. «Ten years of Brain Gain in Kosova». WUS Austria. [https://wus-austria.org/files/docs/Final%20report%20BGP\\_Kosovo.pdf](https://wus-austria.org/files/docs/Final%20report%20BGP_Kosovo.pdf).
- Degler, Eva, Thomas Liebig, und Anne-Sophie Senner. 2017. «Integrating Refugees into the Labour Market - Where Does Germany Stand? 1». *DICE Report* 15 (3): 6–10.
- Dobruna, Z., B. Ejupi, und L. Hollaj. 2017. «An overview of migration of Kosovars into the EU: Migration as a multifaceted phenomenon». *Institute for Development Policy* 30.
- Drechsler, Denis, und Jason Gagnon. 2008. «Migration: eine zu erschliessende Entwicklungsquelle». *Schweizerisches Jahrbuch für Entwicklungspolitik*, Nr. 27–2: 77–95.
- Dumont, Jean-Christophe, und Jonathan Chaloff. 2019. «Improving Resilience of Integration Systems for Refugees and other Vulnerable Migrants: lessons from recent experience». DELSA/ELSA(2018)13. OECD.
- Dustmann, Christian, Francesco Fasani, Tommaso Frattini, Luigi Minale, und Uta Schönberg. 2017. «On the Economics and Politics of Refugee Migration». *Economic Policy* 32 (91): 497–550. <https://doi.org/10.1093/epolic/eix008>.
- Dustmann, Christian, und Tommaso Frattini. 2014. «The Fiscal Effects of Immigration to the UK». *The Economic Journal* 124 (580): F593–643. <https://doi.org/10.1111/eoj.12181>.
- Dustmann, Christian, Uta Schönberg, und Jan Stuhler. 2016. «The Impact of Immigration: Why Do Studies Reach Such Different Results?» *Journal of Economic Perspectives* 30 (4): 31–56.
- EASO. 2013. *Asylum Applicants from the Western Balkans: Comparative Analysis of Trends, Push-Pull Factors and Responses*. Luxembourg: European Asylum Support Office.
- . 2015. *Asylum Applicants from the Western Balkans: Comparative Analysis of Trends, Push-Pull Factors and Responses – Update*. Luxembourg: European Asylum Support Office.

- Eastmond, Marita. 2006. «Transnational returns and reconstruction in post-war Bosnia and Herzegovina». *International Migration* 44 (3): 141–166.
- Efionayi-Mäder, Denise, Joëlle Moret, und Marco Pecoraro. 2005. *Trajectoires d’asile africaines: déterminants des migrations d’Afrique occidentale vers la Suisse*. SFM - Rapport de recherche, 38 A. Neuchâtel: Swiss Forum for Migration and Population Studies (SFM). <https://www.sem.admin.ch/dam/data/sem/publiservice/service/forschung/studie-asylwege-afrika-f.pdf>.
- Efionayi-Mäder, Denise, und Didier Ruedin. 2014. «Aufenthaltsverläufe vorläufig Aufgenommener in der Schweiz: Datenanalyse im Auftrag der Eidgenössischen Kommission für Migrationsfragen EKM». Bern: Eidgenössischen Kommission für Migrationsfragen EKM. [https://www.ekm.admin.ch/content/dam/data/ekm/dokumentation/materialien/mat\\_va\\_d.pdf](https://www.ekm.admin.ch/content/dam/data/ekm/dokumentation/materialien/mat_va_d.pdf).
- EKR. 1996. «Stellungnahme der Eidg. Kommission gegen Rassismus zum Drei-Kreise-Modell des Bundesrats über die schweizerische Ausländerpolitik». Bern: Eidgenössische Kommission gegen Rassismus.
- Elezaj, Ereblina, Fatoj Bislimi, und Iris Duri. 2012. «UNDP Kosovo Remittances Study». UBO Consulting.
- Esses, Victoria M., Leah K. Hamilton, und Danielle Gaucher. 2017. «The Global Refugee Crisis: Empirical Evidence and Policy Implications for Improving Public Attitudes and Facilitating Refugee Resettlement». *Social Issues and Policy Review* 11 (1): 78–123. <https://doi.org/10.1111/sipr.12028>.
- Eule, Tobias G. 2016. *Inside Immigration Law : Migration Management and Policy Application in Germany*. Routledge. <https://doi.org/10.4324/9781315588728>.
- Europäische Kommission. 2014. «Commission Staff Working Document accompanying the Report from The Commission to the European Parliament and the Council Second Report on Progress by Kosovo in Fulfilling the Requirements of the Visa Liberalisation Roadmap». Brüssel: Europäische Kommission. [http://ec.europa.eu/dgs/home-affairs/what-is-new/news/news/docs/accompanying\\_staff\\_working\\_document\\_en.pdf](http://ec.europa.eu/dgs/home-affairs/what-is-new/news/news/docs/accompanying_staff_working_document_en.pdf).
- . 2018. «Visaliberalisierung: Kommission bestätigt: Kosovo erfüllt alle Vorgaben». Pressemitteilung. Brüssel: Europäische Kommission.
- Favre, Sandro, Reto Föllmi, und Josef Zweimüller. 2018. «Der Arbeitsmarkterfolg von Immigrantinnen und Immigranten in der Schweiz: Einkommensentwicklung und Erwerbsbeteiligung im Längsschnitt». SECO Publikation 55. Arbeitsmarktpolitik. Bern: Staatssekretariat für Wirtschaft.
- fedpol. 2014. «Gewerbsmässiger Menschenschmuggel und die Schweiz». Bern: Eidgenössisches Justiz- und Polizeidepartement EJPD, Bundesamt für Polizei fedpol.
- Fibbi, Rosita, Claudio Bolzman, Antonio Fernandez, Andrés Gomensoro, Bülent Kaya, Christelle Maire, Clémence Merçay, Marco Pecoraro, und Philippe Wanner. 2010. *Die portugiesische Bevölkerung in der Schweiz*. Bern: BBL, Vertrieb Bundespublikationen. <https://www.sem.admin.ch/dam/data/sem/publiservice/publikationen/diaspora/diasporastudie-portugal-d.pdf>.
- Fibbi, Rosita, Bülent Kaya, Jehane Moussa, Marco Pecoraro, Yannick Rossy, und Ilka Steiner. 2014. *Die marokkanische, die tunesische und die algerische Bevölkerung in der Schweiz*. Herausgegeben von Bundesamt für Migration (BFM). Bern: BBL, Vertrieb Bundespublikationen. <https://www.sem.admin.ch/dam/data/sem/publiservice/publikationen/diaspora/diasporastudie-maghreb-d.pdf>.
- Fioretta, Juliette, und Philippe Wanner. 2017. «Rester ou partir ? Les déterminants des flux d’émigration récents depuis la Suisse». *Revue européenne des migrations internationales* 33 (1): 111–31.
- Fischer, Nicolas, und Camille Hamidi. 2016. «Les politiques d’intégration des migrants et des minorités». In *Les politiques migratoires*, 83–104. Repères. La Découverte. <https://www.cairn.info/les-politiques-migratoires--9782707167217-page-83.html>.
- Fischer, Peter A., und Thomas Straubhaar. 1996. «Einwanderung in die Schweiz—ein polit-ökonomisches Lehrstück». In *Migration in Europa. Historische Entwicklung, aktuelle Trends und politische Reaktionen*, herausgegeben von Heinz Fassman und Rainer Münz. Frankfurt am Main: Campus Verlag.
- Flake, Regina, Svenja Jambo, Sarah Pierenkemper, Paula Risius, und Dirk Werner. 2017. «Beschäftigung und Qualifizierung von Flüchtlingen in Unternehmen: Die Bedeutung von Unterstützungsangeboten bei der Integration». *IW-Trends – Vierteljahresschrift zur empirischen Wirtschaftsforschung* 44 (2): 3–20. <https://doi.org/10.2373/1864-810X.17-02-01>.
- Flückiger, Yves, Pascal Candolfi, Augustin de Coulon, Roman Graf, Gilles Thorel, Anatoli Vassiliev, und Sylvain Weber. 2005. «Analyse der Auswirkungen der Ausdehnung der Personenfreizügigkeit auf die Neuen Mitgliedsländer der Europäischen Union in Bezug auf den Schweizerischen Arbeitsmarkt». Genève: Université de Genève.

- [https://www.sem.admin.ch/dam/data/sem/aktuell/news/2006/2006-03-02/060302\\_schlussberichtpersonenfreizuegigkeit-d.pdf](https://www.sem.admin.ch/dam/data/sem/aktuell/news/2006/2006-03-02/060302_schlussberichtpersonenfreizuegigkeit-d.pdf).
- Fraktion der Schweizerischen Volkspartei. 2016. *Migration. Langfristige Folgen der Integration*. <https://www.parlament.ch/de/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaef?AffairId=20163790>.
- Frattini, Tommaso. 2017. «Integration of Immigrants in Host Countries. What We Know and What Works». *Revue d'économie Du Développement* 25 (1): 105–34.
- Fratzcher, Marcel, und Simon Junker. 2015. «Integration von Flüchtlingen: Eine langfristig lohnende Investition». *DIW-Wochenbericht* 82 (45): 1083–88.
- Gafafer, Tobias. 2018. «Der Bund gibt für die Migration immer mehr aus, obwohl die Zahl der Asylgesuche sinkt». *Neue Zürcher Zeitung*, 20. August 2018. <https://www.nzz.ch/schweiz/der-bund-gibt-fuer-die-migration-immer-mehr-aus-obwohl-die-zahl-der-asylgesuche-sinkt-ld.1412746>.
- Gamlen, Alan. 2006. «Diaspora engagement policies: What are they and what kinds of states use them?». *University of Oxford Working Paper* 32.
- GAP, und GLPS. 2013. «The Visa Business, Report on the Cost of Visas for Kosovars in the period 2010-2012». Prishtina: GAP Institute und GLPS - Group for Legal and Political Studies.
- Gashi, Ardiana, und Nick Adnett. 2015. «The Determinants of Return Migration: Evidence for Kosovo». *Croatian Economic Survey* 17 (2): 57–81.
- Gashi, Ardiana, und Amir Haxhikadrija. 2012. «Social Impact of Emigration and Rural-Urban Migration in Central and Eastern Europe. Executive Summary». VT/2020/001.
- Plaku, Gejsi, und Ujben Shehu. 2015. «(Kosovo)Albanische Migration und Diaspora. Migrationsprofil und Stellenwert der Diaspora für die Reformprozesse in Albanien und Kosovo unter Berücksichtigung der albanischen Migration in Griechenland und Italien und der kosovo-albanischen Migration in Deutschland und der Schweiz». Dissertation, Wien: Universität Wien.
- Gerber, Maria-Luisa, und Hildegard Hungerbühler. 2018. «Lebenssituation und Bedürfnisse der älteren tamilischen Migrationsbevölkerung in der Schweiz». Genf: Schweizerisches Rotes Kreuz.
- Gerfin, Michael, und Boris Kaiser. 2010. «The Effects of Immigration on Wages: An Application of the Structural Skill-Cell Approach». *Swiss Journal of Economics and Statistics* 146 (4): 709–739.
- Geurts, Nella, und Marcel Lubbers. 2017. «Dynamics in intention to stay and changes in language proficiency of recent migrants in the Netherlands». *Journal of Ethnic and Migration Studies* 43 (7): 1045–60. <https://doi.org/10.1080/1369183X.2016.1245608>.
- Gnesa, Eduard. 2018. «Verbesserung der Integration von Flüchtlingen und vorläufig Aufgenommenen in den Arbeitsmarkt». Bericht und Empfehlungen des Beauftragten für Flüchtlinge und Wirtschaft. Bern: Staatssekretariat für Migration.
- Goguikian Ratcliff, Betty, Claudio Bolzman, und Théogène Gakuba. 2014. «Déqualification des femmes migrantes en Suisse: mécanismes sous-jacents et effets psychologiques». *Alterstice* 4 (2): 63–76.
- Gollopeni, Besim. 2016. «Kosovar Emigration: Causes, Losses and Benefits.» *Sociologija i prostor/Sociology & Space* 54 (3).
- Gosselin, Anne, Annabel Desgrées du Loû, Eva Lelièvre, France Lert, Rosemary Dray-Spira, Nathalie Lydié, und the Parcours Study Group. 2018. «Understanding Settlement Pathways of African Immigrants in France Through a Capability Approach: Do Pre-Migratory Characteristics Matter?». *European Journal of Population*, Januar, 1–23. <https://doi.org/10.1007/s10680-017-9463-z>.
- Gregurović, Snježana, und Drago Župarić-Iljić. 2018. «Comparing the Incomparable? Migrant Integration Policies and Perplexities of Comparison». *International Migration* 56 (3): 105–22. <https://doi.org/10.1111/imig.12435>.
- Groenendijk, Kees, und Tineke Strik. 2018. «Family Reunification in Germany, Netherlands and the EU since 2000.» In *Hohenheimer Horizonte*, herausgegeben von Stephan Beichel-Benedetti und Constanze Janda, 355–81. Baden-Baden: Nomos. <https://doi.org/10.5771/9783845278797-354>.
- Guggisberg, Jürg, Severin Bischof, Victor Legler, und Philipp Dubach. 2019. «Sozialhilfebezug von Ausländerinnen und Ausländern aus Drittstaaten: Statistische Auswertungen». Schlussbericht. Bern: Staatssekretariats für Migration.
- Guggisberg, Jürg, Heidi Stutz, Severin Bischof, Melania Rudin, Philipp Dubach, und Jolanda Jäggi. 2015. «Auswirkungen der Eurokrise auf die Zuwanderung aus der EU in die Schweiz». Bern: Büro für arbeits- und sozialpolitische Studien BASS.

- <https://www.sem.admin.ch/dam/data/sem/publiservice/berichte/arbeitsmarkt/ber-auswirkungen-eurokrise-d.pdf>.
- Haab, Katharina, Claudio Bolzman, Özcan Yılmaz, und Andrea Kugler. 2010. *Diaspora und Migrantengemeinschaften aus der Türkei in der Schweiz*. Bern: Bezugsquelle: BBL, Verkauf Bundespublikationen. [https://www.bundespublikationen.admin.ch/cshop\\_mimes\\_bbl/00/0024817F68691EE1BBB67B28B33DD584.pdf](https://www.bundespublikationen.admin.ch/cshop_mimes_bbl/00/0024817F68691EE1BBB67B28B33DD584.pdf).
- Haas, Hein de. 2010. «The Internal Dynamics of Migration Processes: A Theoretical Inquiry». *Journal of Ethnic and Migration Studies* 36 (10): 1587. <https://doi.org/10.1080/1369183X.2010.489361>.
- . 2011. «Development Leads to More Migration». 28. Mai 2011. <http://heinde-haas.blogspot.ch/2011/05/development-leads-to-more-migration.html>.
- Haas, Hein de, und Tineke Fokkema. 2011. «The Effects of Integration and Transnational Ties on International Return Migration Intentions». *Demographic Research* 25 (Dezember): 24.
- Haaß, Felix, Sabine Kurtenbach, und Julia Strasheim. 2016. «Flucht vor dem Frieden: Emigration aus Nachkriegsgesellschaften». *Giga Focus Global* 2.
- Hainmueller, Jens, Dominik Hangartner, und Duncan Lawrence. 2016. «When Lives Are Put on Hold: Lengthy Asylum Processes Decrease Employment among Refugees». *Science Advances* 2 (8): e1600432. <https://doi.org/10.1126/sciadv.1600432>.
- Hainmueller, Jens, Dominik Hangartner, und Giuseppe Pietrantuono. 2015. «Naturalization Fosters the Long-Term Political Integration of Immigrants». *Proceedings of the National Academy of Sciences* 112 (41): 12651–56. <https://doi.org/10.1073/pnas.1418794112>.
- . 2017. «Catalyst or Crown: Does Naturalization Promote the Long-Term Social Integration of Immigrants?» *American Political Science Review* 111 (2): 256–76. <https://doi.org/10.1017/S0003055416000745>.
- Hainmueller, Jens, Dominik Hangartner, und Dalston Ward. 2019. «Citizenship Increases the Long-Term Earnings of Marginalized Immigrants». *SocArXiv Working Paper*, 54.
- Harder, Niklas, Lucila Figueroa, Rachel M. Gillum, Dominik Hangartner, David D. Laitin, und Jens Hainmueller. 2018. «Multidimensional Measure of Immigrant Integration». *Proceedings of the National Academy of Sciences*, Oktober, 201808793. <https://doi.org/10.1073/pnas.1808793115>.
- Hassler, Benedikt, Luzia Jurt, Noha Mokhtar, und Christophe Roulin. 2017. «Kurzfassung des Schlussberichts. Evaluation der Qualität und Effizienz der schweizerischen Rückkehrberatung sowie Erarbeitung von einheitlichen Qualitätsstandards und Grundlagen zur Effizienzmessung». Olten: Hochschule für Soziale Arbeit, Fachhochschule Nordwestschweiz FHNW.
- Heleniak, Timothy. 2018. «From Migrants to Workers: International migration trends in the Nordic countries». Nordregio working paper. Nordregio. <http://urn.kb.se/resolve?urn=urn:nbn:se:norden:org:diva-5155>.
- Hoti, Avdullah. 2009. «Determinants of emigration and its economic consequences: evidence from Kosova». *Southeast European and Black Sea Studies* 9 (4): 435–58. <https://doi.org/10.1080/14683850903314931>.
- Houte, Marieke van. 2014. «Moving Back or Moving Forward? Return migration after Conflict». Dissertation, Maastricht: Maastricht University.
- Huddleston, Thomas, und J. Niessen. 2011. *Migrant Integration Policy Index*. Brussels: British Council and Migration Policy Group.
- ICMPD. 2015. «Evaluation of the Medium-Term Effectiveness of the Reintegration Measures of the Projects ‘Reintegration in Kosovo – Cooperation with Microcredit Institutions and the Economy’». ReKoKO I–III. Vienna: ICMPD.
- Iseni, Bashkim. 2013. «Albanian-speaking transnational populations in Switzerland: continuities and shifts». *Southeast European and Black Sea Studies* 13 (2): 227–243.
- Iseni, Bashkim, Didier Ruedin, Dina Bader, und Denise Efonayi-Mäder. 2014. «The Population of Bosnia and Herzegovina in Switzerland». Bern: Federal Office for Migration (FOM) and Swiss Agency for Development and Cooperation (SDC).
- Ivlevs, Artjoms, und Roswitha M. King. 2015. «Kosovo—Winning its Independence but Losing its People? Recent Evidence on Emigration Intentions and Preparedness to Migrate». *International Migration* 53 (5): 84–103.

- Jenne, Erin K. 2010. «Barriers to reintegration after ethnic civil wars: Lessons from minority returns and restitution in the Balkans». *Civil Wars* 12 (4): 370–394.
- Joireman, Sandra F. 2017. «Ethnic Violence, Local Security and Return Migration: Enclave communities in Kosovo». *International Migration* 55 (5): 122–135.
- Karlsdóttir, Anna, Hjördís Rut Sigurjónsdóttir, Åsa Ström Hildestrand, und Alex Cuadrado. 2017. «Policies and measures for speeding up labour market integration of refugees in the Nordic region : A knowledge overview». Nordregio. <http://www.diva-portal.org/smash/record.jsf?pid=diva2%3A1172581&dsid=2838>.
- Keller, Ulrich, Michael Beer, Evelyne Battaglia-Richi, Roger Darioli, Katharina Meyer, Andrea Renggli, Christine Roemer-Luethi, und Nadine Stoffel-Kurt. 2012. *Sechster Schweizerischer Ernährungsbericht*. Bundesamt für Gesundheit.
- KIPRED. 2015. «Kosovo Institute for Policy Research and Development. Kosovo to EU: the challenge of irregular migration». Policy Paper 1/15. KIPRED.
- Kohli, Raymond, Anouk Bläuer Herrmann, Silvia Perrenoud, und Jacques Babel. 2015. «Szenarien zur Bevölkerungsentwicklung der Schweiz 2015 – 2045». Neuchâtel: Bundesamt für Statistik.
- Konle-Seidl, Regina. 2016. «Arbeitsintegration von Flüchtlingen - Determinanten und Erfahrungen in europäischen Ländern». *Wirtschaftspolitische Blätter*, Wirtschaftspolitische Blätter. - Wien : Manz, ISSN 1605-8704, ZDB-ID 5361060. - Vol. 63.2016, 3, p. 607-621, 63 (3).
- Kotorri, Mrika. 2017. «The probability of return conditional on migration duration: evidence from Kosovo». *South East European Journal of Economics and Business* 12 (2): 35–46.
- Krissman, Fred. 2005. «Sin Coyote Ni Patrón: Why the «Migrant Network» Fails to Explain International Migration». *The International Migration Review* 39 (1): 4–44.
- Langley, Sarah, Michaela Vanore, Melissa Siegel, Inez Roosen, Marzia Rango, Irene Leonardelli, und Frank Laczko. 2016. «The Push and Pull Factors of Asylum-Related Migration: A Literature Review». Valletta: European Asylum Support Office (EASO).
- Langthaler, Margarita, und Sandra Hornoff. 2008. «Braindrain und seine Auswirkungen auf Entwicklungsländer». Working Paper, Austrian Foundation for Development Research (ÖFSE).
- Laubacher-Kubat, Erika, Talitha Schärli, Miriam Martin, Claire Potaux, und Therese Liechti. 2007. «Migrationspartnerschaften: Eine Bestandesaufnahme.» *Darstellung des Begriffs im internationalen und schweizerischen Kontext*. Bern: Internationale Organisation für Migration (IOM). <https://www.sem.admin.ch/dam/data/sem/publiservice/service/forschung/migrationspartnerschaften-bestandesaufnahme-d.pdf>.
- Lee, Everett S. 1966. «A Theory of Migration». *Demography* 3 (1): 47–57. <https://doi.org/10.2307/2060063>.
- Liechti, Fabienne, Flavia Fossati, Giuliano Bonoli, und Daniel Auer. 2017. «The Signalling Value of Labour Market Programmes». *European Sociological Review* 33 (2): 257–74. <https://doi.org/10.1093/esr/jcw061>.
- Lory, Thomas. 2018. «Statistik Rückkehrhilfe nach Nationen 2004–2017». SEM.
- Lücke, Matthias, Aliriza Arenliu, Ardiana Gashi, Artane Rizvanolli, Bresnik Krasniqi, Denis Nushi, Edona Krasniqi, Kaltrina Kelmedi, Mihail Peleah, und Shpend Kursani. 2014. «Kosovo Human Development Report 2014: Migration as a Force for Development». New York: UNDP. <http://hdr.undp.org/sites/default/files/khdr2014english.pdf>.
- Maggi, Jenny. 2015. «La contribution des migrants au développement du pays d'origine Le cas du Sénégal». gehalten auf der Les journées de formation en géographie, Genève. [https://www.researchgate.net/profile/Jenny\\_Maggi/publication/282870695\\_La\\_contribution\\_des\\_migrants\\_au\\_developpement\\_Le\\_cas\\_du\\_Senegal/links/5620fd7b08aea35f2680959f/La-contribution-des-migrants-au-developpement-Le-cas-du-Senegal.pdf](https://www.researchgate.net/profile/Jenny_Maggi/publication/282870695_La_contribution_des_migrants_au_developpement_Le_cas_du_Senegal/links/5620fd7b08aea35f2680959f/La-contribution-des-migrants-au-developpement-Le-cas-du-Senegal.pdf).
- Maggi, Jenny, Dame Sarr, Eva Green, Oriane Sarrasin, und Anna Ferro. 2013. «Migrations transnationales sénégalaises, intégration et développement. Le rôle des associations de la diaspora à Milan, Paris et Genève». <https://archive-ouverte.unige.ch/unige:27795?gathStatIcon=true>.
- Marbach, Moritz, Jens Hainmueller, und Dominik Hangartner. 2018. «The Long-Term Impact of Employment Bans on the Economic Integration of Refugees». *Science Advances* 4 (9): eaap9519. <https://doi.org/10.1126/sciadv.aap9519>.

- Martén, Linna, Jens Hainmueller, und Dominik Hangartner. 2019. «Ethnic Networks Can Foster the Economic Integration of Refugees». *Proceedings of the National Academy of Sciences* July (Juli): 201820345. <https://doi.org/10.1073/pnas.1820345116>.
- Masson, Marc. 2017. «The Labor Market Integration of Asylum Seekers in France». <http://ecommons.cornell.edu/handle/1813/52480>.
- McPherson, Miller, Lynn Smith-Lovin, und James M Cook. 2001. «Birds of a Feather: Homophily in Social Networks». *Annual Review of Sociology* 27 (1): 415–44. <https://doi.org/10.1146/annurev.soc.27.1.415>.
- Milivinti, Alice. 2018. «How many Migrants does the Swiss Pension System Need?» *NCCR On the Move Working Paper Series* 2018 (19): 1–29.
- Moalla-Fetini, Rakia, Shehadah Hussein, und Natasha Koliadina. 2005. *Kosovo: Gearing policies toward growth and development*. International Monetary Fund.
- Möllers, Judith, Diana Traikova, Thomas Herzfeld, und Egzon Bajrami. 2017. «Study on rural migration and return migration in Kosovo». Discussion Paper, Leibniz Institute of Agricultural Development in Transition Economies.
- Moret, Joëlle, Denise Efionayi-Mäder, und Fabienne Stants. 2007. *Die srilankische Diaspora in der Schweiz*. Berne: ODM. <https://www.sem.admin.ch/dam/data/sem/publiservice/publikationen/diaspora/diasporastudie-srilanka-d.pdf>.
- Morlok, Michael, Denise Efionayi-Mäder, David Liechti, Mirjam Suri, Dina Bader, Joëlle Fehlmann, Johanna Probst, und Petra Hueck. 2018. «Evaluation Pilotprojekt Resettlement: Spezielles Integrationsprogramm». Schlussbericht zuhanden des Staatssekretariats für Migration. Basel: B,S,S. Volkswirtschaftliche Beratung AG. <https://www.sem.admin.ch/dam/data/sem/asyl/resettlement/schlussber-eval-integration-d.pdf>.
- Morlok, Michael, Miriam Frey, Kim Giaquinto, und David Liechti. 2013. «Motivation der Zuwanderung von Arbeitskräften aus den EU-25/EFTA-Staaten in die Schweiz : eine Untersuchung der Migrationsgründe der Zuzüger/innen sowie der Rekrutierungsgründe von Arbeitgeber/innen». Basel: B,S,S. Volkswirtschaftliche Beratung AG. <https://www.sem.admin.ch/dam/data/sem/publiservice/berichte/arbeitsmarkt/ber-motivation-d.pdf>.
- Morlok, Michael, Harald Meier, Andrea Oswald, Denise Efionayi-Mäder, Didier Ruedin, Dina Bader, und Philippe Wanner. 2016. «Sans-Papiers in der Schweiz 2015». Bern: Staatssekretariat für Migration (SEM).
- Mugny, Garance, Laurence Ossipow, und Claudio Bolzman. 2012. «Recensement des mesures d'intégration dans le canton de Genève et analyse de besoin pour l'élaboration des programmes cantonaux en matière d'intégration spécifique de 2014». Etude mandatée par le bureau de l'intégration des étrangers. Genève: HES-SO Genève. <https://www.hesge.ch/hets/recherche-developpement/publications/recensement-des-mesures-integration-canton-geneve-et-analyse>.
- Mustafa, Muhamet, Mrika Kotorri, Petrit Gashi, Ardiana Gashi, und Venera Demukaj. 2007. «Forum 2015: Diaspora and Migration Policies. Riinvest Institute». Prishtina: Riinvest.
- Naudé, Wim, Melissa Siegel, und Katrin Marchand. 2017. «Migration, entrepreneurship and development: critical questions». *IZA Journal of Migration* 6 (März): 5. <https://doi.org/10.1186/s40176-016-0077-8>.
- NCCR on the move. 2018. «Migration-Mobility Indicators». 2018. <http://indicators.nccr-onthemove.ch/>.
- Nedelcu, Mihaela, und Malika Wyss. 2015. «Liens transnationaux et régimes de coprésence à l'ère du numérique. Le cas des migrants roumains en Suisse». *Transnationale Beziehungen und Formen des Zusammenseins im Digitalzeitalter. Das Beispiel rumänischer Migranten in der Schweiz*. 41 (1): 59–78.
- Novus Consulting. 2016. «Migration Survey Report: Kosovo 2016». Prishtina: Novus Consulting.
- OECD. 2016. «Erfolgreiche Integration : Flüchtlinge und sonstige Schutzbedürftige». Paris: OECD Publishing. <http://dx.doi.org/10.1787/9789264251632-de>.
- Olesen, Henrik. 2002. «Migration, Return, and Development: An Institutional Perspective». *International Migration* 40 (5): 125–50. <https://doi.org/10.1111/1468-2435.00214>.
- Oomen, M. J. 2013. «South-South Return Migration: Challenges and Opportunities». *ACP Observatory on Migration, International Organization for Migration ACPOBS/2013/BN09*.

- Ottaviano, Gianmarco IP, und Giovanni Peri. 2012. «Rethinking the effect of immigration on wages». *Journal of the European Economic Association* 10 (1): 152–197.
- Patel, Krishna, Yevgeniya Savchenko, und Francis Vella. 2013. «Occupational Sorting of Ethnic Groups». In *International Handbook on the Economics of Migration*, herausgegeben von Amelie Constant und Klaus Zimmermann. Edward Elgar Publishing. <http://www.elgaronline.com/view/9781845426293.xml>.
- Pecoraro, Marco, und Didier Ruedin. 2019. «Occupational Exposure to Foreigners and Attitudes towards Equal Opportunities». *Migration Studies*. <https://doi.org/10.1093/migration/mnz006>.
- Petersen, Anne, Marie Kamrad, Janina Knuck, und Franziska Potts. 2014. «Konsequenzen der Abwanderung in Entwicklungsländern». gehalten auf der Vortrag, Universität Kiel.
- Petticrew, Mark, und Helen Roberts. 2006. *Systematic Reviews in the Social Sciences: A Practical Guide*. Wiley-Blackwell.
- Piguet, Etienne. 2019. *Asile & Réfugiés - Les enjeux de la protection*. Le Savoir Suisse. Lausanne: Presses Polytechniques et Universitaires Romandes.
- Piguet, Etienne, und Andreas Wimmer. 2000. «Les nouveaux «Gastarbeiter»? Les réfugiés sur le marché du travail suisse». *Journal of International Migration and Integration/Revue de l'intégration et de la migration internationale* 1 (2): 233–257.
- Polavieja, Javier G., Mariña Fernández-Reino, und María Ramos. 2018. «Are Migrants Selected on Motivational Orientations? Selectivity Patterns amongst International Migrants in Europe». *European Sociological Review* 34 (5): 570–88. <https://doi.org/10.1093/esr/jcy025>.
- Probst, Johanna. 2012. «Instruire la demande d’asile: Étude comparative du processus décisionnel au sein de l’administration allemande et française». PhD Thesis, Strasbourg: University of Strasbourg. <http://www.theses.fr/2012STRAG015>.
- Probst, Johanna, und Dina Bader. 2018. «When Right-Wing Actors Take Sides with Deportees. A Typology of Anti-Deportation Protests». *Social Movement Studies* 0 (0): 1–15. <https://doi.org/10.1080/14742837.2018.1456916>.
- Ramel, Nathalie, und George Sheldon. 2012. «Fiskalbilanz der Neuen Immigration in die Schweiz». Basel: Forschungsstelle für Arbeitsmarkt- und Industrieökonomik (FAI), Universität Basel. <https://www.sem.admin.ch/dam/data/sem/eu/fza/personenfreizuegigkeit/expertise-fiskalbilanz-d.pdf>.
- Ravenstein, E. 1885. «The laws of migration». *Journal of the Statistical Society of London*, 167–235.
- Republik Kosovo. 2016. «Kosovo Migration Profile 2016: Government Authority for Monitoring of Migration Flow». Prishtina.
- Richardson, Hanna. 2018. «Dutch Civic Integration: Devised to Ensure the Effective Functioning of the Welfare State or an Exclusionary Method of Immigration Control». *Bristol Law Review* 2018: 107.
- Rodenburg, Janet, und Ton van Naerssen. 2011. «Potentials or illusions?» Dutch Ministry of Foreign Affairs and Cordaid. Amsterdam: Pharos.
- Rosenberger, Sieglinde, Verena Stern, und Nina Merhaut, Hrsg. 2018. *Protest Movements in Asylum and Deportation*. IMISCOE Research Series. Springer International Publishing. <http://www.springer.com/de/book/9783319746951>.
- Ruedin, Didier. 2011. «Conceptualizing the Integration of Immigrants and Other Groups». *COMPAS Working Paper* 89.
- . 2015. «Increasing Validity by Recombining Existing Indices: MIPEX as a Measure of Citizenship Models». *Social Science Quarterly* 96 (2): 629–38. <https://doi.org/10.1111/ssqu.12162>.
- . 2018. «Participation in Local Elections: ‘Why Don’t Immigrants Vote More?’». *Parliamentary Affairs* 71 (2): 243–262. <https://doi.org/10.1093/pa/gsx024>.
- Ruedin, Didier, Camilla Alberti, und Gianni D’Amato. 2015. «Immigration and Integration Policy in Switzerland, 1848 to 2014». *Swiss Political Science Review* 21 (1): 5–22. <https://doi.org/10.1111/spsr.12144>.
- Ruedin, Didier, und Majlinda Nesturi. 2018. «Choosing to Migrate Illegally: Evidence from Return Migrants». *International Migration* 56 (4): 235–49. <https://doi.org/10.1111/imig.12461>.
- Ruedin, Didier, Sieglinde Rosenberger, und Nina Merhaut. 2018. «Tracing Anti-Deportation Protests: A Longitudinal Comparison of Austria, Germany and Switzerland». In *Protest Movements in Asylum and Deportation*, 89–115. IMISCOE Research Series. New York: Springer. [https://doi.org/10.1007/978-3-319-74696-8\\_5](https://doi.org/10.1007/978-3-319-74696-8_5).

- Sandoz, Laure. 2018. «Understanding Access to the Labour Market through Migration Channels». *Journal of Ethnic and Migration Studies*, Juli, 1–20. <https://doi.org/10.1080/1369183X.2018.1502657>.
- Scalettaris, Giulia, und Flore Gubert. 2018. «Return Schemes from European Countries: Assessing the Challenges». *International Migration* Early View. <https://doi.org/10.1111/imig.12467>.
- Schmidheiny, Kurt, und Michaela Slotwinski. 2018. «Tax-induced mobility: Evidence from a foreigners' tax scheme in Switzerland». *Journal of Public Economics*, Juni. <https://doi.org/10.1016/j.jpubeco.2018.04.002>.
- Schweizerische Botschaft im Kosovo. 2017. «Wirtschaftsbericht Kosovo 2017». <https://www.s-ge.com/sites/default/files/cserver/publication/free/wirtschaftsbericht-kosovo-eda-2017-06.pdf>.
- SECO. 2018. «Bericht des Observatoriums zum Freizügigkeitsabkommen Schweiz - EU». Bern: Staatssekretariat für Wirtschaft. [https://www.seco.admin.ch/seco/de/home/Publikationen\\_Dienstleistungen/Publikationen\\_und\\_Formulare/Arbeit/Personenfreizuegigkeit\\_und\\_Arbeitsbeziehungen/observatoriumsberichte/14\\_Bericht\\_Observatoriums\\_Freizuegigkeitsabkommen\\_Schweiz\\_EU.html](https://www.seco.admin.ch/seco/de/home/Publikationen_Dienstleistungen/Publikationen_und_Formulare/Arbeit/Personenfreizuegigkeit_und_Arbeitsbeziehungen/observatoriumsberichte/14_Bericht_Observatoriums_Freizuegigkeitsabkommen_Schweiz_EU.html).
- SEM. 2016. «Migrationsbericht 2015». Bern: Staatssekretariat für Migration (SEM).
- . 2017a. «Migrationsbericht 2016». Bern: Staatssekretariat für Migration (SEM).
- . 2017b. «Rückkehrhilfe konkret». Bern: Staatssekretariat für Migration. [https://www.sem.admin.ch/sem/de/home/rueckkehr/rueckkehrhilfe/rueko/rueckkehrhilfe\\_konkret.html](https://www.sem.admin.ch/sem/de/home/rueckkehr/rueckkehrhilfe/rueko/rueckkehrhilfe_konkret.html).
- Siegel, Melissa, Katrin Marchand, und Elaine McGregor. 2015. «Independent Evaluation of Swiss Migration Partnerships by Maastricht Graduate School of Governance (MGSOG). Management Response», 91.
- Siegenthaler, Michael, und Jan-Egbert Sturm. 2012. «Das Personenfreizügigkeitsabkommen Schweiz-EU/EFTA und das Wachstum des BIP pro Kopf in der Schweiz». Zürich: Konjunkturforschungsstelle KOF ETH Zürich. <https://doi.org/10.3929/ethz-a-010699547>.
- Simona, Jeanne, Marco Pecoraro, und Didier Ruedin. 2015. «Gender Gaps in Mental Health among the Migrant Population in Switzerland». In *Women's Mental Health: Resistance and Resilience in Community and Society*, herausgegeben von Nazilla Khanlou und F. Beryl Pilkington, 217–31. New York: Springer.
- Skenderovic, Damir, und Gianni D'Amato. 2008. *Mit dem Fremden politisieren Rechtspopulistische Parteien und Migrationspolitik in der Schweiz seit den 1960er Jahren*. Zürich: Chronos.
- Slotwinski, Michaela, Alois Stutzer, und Roman Uhlig. 2018. «Are Asylum Seekers More Likely to Work with More Inclusive Labor Market Access Regulations?» *WWZ Working Paper*.
- Söhn, Janina, und Kai Marquardsen. 2017. «Erfolgsfaktoren für die Integration in den Arbeitsmarkt». Forschungsbericht 484. Berlin: Bundesministerium für Arbeit und Soziales. [http://www.bmas.de/SharedDocs/Downloads/DE/PDF-Publikationen/Forschungsberichte/fb-484-erfolgsfaktoren-integration-fluechtlinge.pdf;jsessionid=D766D36C7A05CD0649B1DDCD447AA77D?\\_\\_blob=publicationFile&v=3](http://www.bmas.de/SharedDocs/Downloads/DE/PDF-Publikationen/Forschungsberichte/fb-484-erfolgsfaktoren-integration-fluechtlinge.pdf;jsessionid=D766D36C7A05CD0649B1DDCD447AA77D?__blob=publicationFile&v=3).
- Spadarotto, Claudio, Maria Bieberschulte, Katharina Walker, Michael Morlok, und Andrea Oswald. 2014. «Erwerbsbeteiligung von anerkannten Flüchtlingen und vorläufig Aufgenommenen auf dem Schweizer Arbeitsmarkt». Zürich: KEK – CDC Consultants. <https://www.sem.admin.ch/dam/data/sem/integration/berichte/va-flue/studie-erwerbsbet-va-flue-d.pdf>.
- Stankovic, Mirjana, Biljana Angelova, Verica Janeska, und Bratislav Stankovic. 2013. «Brain Drain as Brain Gain in Southeast Europe: Challenges Ahead». In *ICIE2013-International Conference on Innovation and Entrepreneurship: ICIE 2013*, 109. Academic Conferences Limited.
- Stark, Oded, und David E. Bloom. 1985. «The new economics of labor migration». *The American Economic Review*, 173–178.
- Stark, Oded, und David Levhari. 1982. «On migration and risk in LDCs». *Economic Development and Cultural Change*, 191–196.
- Stefansson, Anders H. 2004. «Homecomings to the future: from diasporic mythographies to social projects of return». *Homecomings: Unsettling paths of return*, 2–20.
- Steiner, Ilka. 2017. «Immigration and Settlement? German Migration Flows to and from Switzerland under the Provision of Free Movement of Persons». PhD Thesis, Geneva: University of Geneva.
- Steiner, Ilka, und Philippe Wanner, Hrsg. 2019. *Migrants and Expats: The Swiss Migration and Mobility Nexus*. IMISCOE Research Series. New York: Springer.

- Steinhardt, M., T. Straubhaar, und J. Wedemeier. 2010. «Studie zur Einbürgerung und Integration in der Schweiz: Eine arbeitsmarktbezogene Analyse der Schweizerischen Arbeitskräfteerhebung». Studies des HWWO im Auftrag von der Schweizerischen Eidgenossenschaft (BFM). Hamburg: Hamburgisches WeltWirtschafts Institut.  
<http://www.bfm.admin.ch/content/dam/data/migration/publikationen/einbuengerungsstudie.pdf>.
- Strand, Arne, Synnøve Kristine Nepstad Bendixsen, Hilde Lidén, Erlend Paasche, Lovise Aalen, Asnake Ke-fale, Sara Khadir, Ali Kurdistani, Hana Limani, und Akbar Sarwari. 2016. «Programmes for assisted return to Afghanistan, Iraqi Kurdistan, Ethiopia and Kosovo: A comparative evaluation of effectiveness and outcomes». *CMI Report*.
- Swiss Cooperation Office Kosovo. 2014. «Kosovo Human Development Report». Prishtinë: Liaison Office of Switzerland.
- Tabar, Paul. 2010. «Lebanon: A country of Emigration and Immigration». *Institute for Migration Studies* 7.
- Tabellini, Marco. 2017. «Gifts of the Immigrants, Woes of the Natives: Lessons from the Age of Mass Migration». *Working Paper*.
- Valenta, Marko, und Nihad Bunar. 2010. «State Assisted Integration: Refugee Integration Policies in Scandinavian Welfare States: the Swedish and Norwegian Experience». *Journal of Refugee Studies* 23 (4): 463–83. <https://doi.org/10.1093/jrs/feq028>.
- Van Selm, Joanne. 2000. *Kosovo's refugees in the European Union*. A&C Black.
- Voicu, Bogdan, und Ionela Vlase. 2014. «High-skilled immigrants in times of crisis. A cross-European analysis». *International Journal of Intercultural Relations* 42 (September): 25–37.  
<https://doi.org/10.1016/j.ijintrel.2014.07.003>.
- Wachter, Gusta G., und Fenella Fleischmann. 2018. «Settlement Intentions and Immigrant Integration: The Case of Recently Arrived EU-Immigrants in the Netherlands». *International Migration*, n/a-n/a.  
<https://doi.org/10.1111/imig.12434>.
- Wagner, Martin, und Verena Platzer. 2010. «Praxis im Asylbereich in Dänemark, Großbritannien und der Schweiz im Vergleich der betreffend Gesuchsteller aus den Herkunftsländern Irak, Somalia und Eritrea : Benchmarkstudie». Wien: ICMPD. <https://www.sem.admin.ch/dam/data/sem/publiservice/service/forschung/benchmarkstudie-DNK-GBR-d.pdf>.
- Wanner, Philippe. 2014. *Une Suisse à 10 millions d'habitants: Enjeux et débats*. PPUR Presses polytechniques.
- Wanner, Philippe, Jonathan Zufferey, und Juliette Fioretta. 2016. «The Impact of Migratory Flows on the Swiss Labour Market. A Comparison Between In- and Outflow». *Migration Letters* 13 (3): 411–26.
- Weber, Sylvain, Giovanni Ferro Luzzi, und José Ramirez. 2018. «Do Cross-Border Workers Cause Unemployment in the Host Country? The Case of Switzerland». *Espace Populations Sociétés. Space Populations Societies*, Nr. 2017–3 (Januar). <https://doi.org/10.4000/eps.7301>.
- Weiss Fagen, Patricia. 2011. «Refugees and IDPs after Conflict: Why They Don't Go Home». 268. United States Institute of Peace Special Report.
- Wessendorf, Susanne. 2007. «'Roots Migrants': Transnationalism and 'Return' among Second-Generation Italians in Switzerland». *Journal of Ethnic and Migration Studies* 33 (7): 1083–1102.  
<https://doi.org/10.1080/13691830701541614>.
- Wichmann, Nicole, und Gianni D'Amato. 2010. «Migration und Integration in Basel-Stadt: Ein «Pionierkanton» unter der Lupe». Textes du SFM 54. Neuchâtel: Swiss Forum for Migration and Population Studies.
- Wichmann, Nicole, Michael Hermann, Gianni D'Amato, Denise Efonayi-Mäder, Rosita Fibbi, Joanna Menet, und Didier Ruedin. 2011. «Gestaltungsräume im Föderalismus: Migrationspolitik in den Kantonen». Bern: EKM.
- Wong, Tom. 2015. *Rights, Deportation, and Detention in the Age of Immigration Control*. Stanford, California: Stanford University Press.
- World Bank. 2018. «World Bank national accounts data, and OECD National Accounts data files». New York: World Bank. <https://data.worldbank.org/>.
- World Bank Group in Kosovo. 2014. «Country Snapshot». <http://www.worldbank.org/content/dam/Worldbank/document/eca/Kosovo-Snapshot.pdf>.
- Zachmann, Lucca. 2016. «The Determinants and Consequences of the Labour Market Integration of Refugees in Switzerland». MA Thesis, Zurich: University of Zurich.

- Zschirnt, Eva, und Didier Ruedin. 2016. «Ethnic discrimination in hiring decisions: a meta-analysis of correspondence tests 1990–2015». *Journal of Ethnic and Migration Studies* 42 (7): 1115–34.  
<https://doi.org/10.1080/1369183X.2015.1133279>.
- Zufferey, Jonathan. 2018. «Migratory Trajectories of Foreign Nationals in Switzerland: A State of Constant Mobility?» *NCCR On the Move In a Nutshell* 8: 4.